

**L'ÉVALUATION DE L'INTERRUPTION
AVANT TERME DE LA PARTICIPATION
DANS LE CONTEXTE DES MESURES
ACTIVES D'EMPLOI**

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE

MARS 2002

**425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1**

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE	3
2.1 Le modèle théorique	3
2.1.1 La représentation détaillée des événements déclencheurs	5
Les dimensions et les composantes	5
Les indicateurs et les critères	5
2.2 Les participations visées par l'étude	6
2.3 Les approches méthodologiques	9
3. RÉSULTATS	11
3.1 La participation aux mesures actives	11
3.1.1 La référence et le recrutement et le choix de participer	11
3.1.2 Les attentes et les éléments de satisfaction et d'insatisfaction	12
3.2 L'interruption de la participation aux mesures actives et l'abandon	13
3.2.1 La décision d'interruption de la mesure	13
3.2.2 Les causes d'interruption de la mesure	14
3.2.3 La fiabilité des causes déclarées	17
3.2.4 L'avis d'interruption de la mesure et les délais	17
3.2.5 La saisie informatique de l'information	19
Des fins de participations qui n'en sont pas toujours	20
La saisie des motifs de fin de participation	21
La saisie de résultats de fin de participation	21
3.2.6 Les distinctions entre l'interruption et l'abandon	22
3.2.7 Les conséquences perçues de l'interruption	25

3.3	L'estimation des taux -----	26
3.3.1	Le taux d'interruption de la participation -----	27
	L'analyse du taux d'interruption par mesure-----	29
	L'analyse du taux global d'interruption -----	33
3.3.2	Les taux d'interruption selon le statut de soutien public du revenu-----	35
3.3.3	Le taux d'interruption pour des raisons autres que l'emploi et le transfert au régime des prêts et bourses-----	41
3.4	Les parcours -----	43
3.4.1	La notion de parcours-----	43
3.4.2	Le taux d'interruption des parcours-----	43
3.5	Les personnes à risque d'interrompre une participation -----	45
3.5.1	La perception des personnes interrogées -----	45
3.5.2	Les déterminants de l'interruption à la participation-----	46
3.6	La capacité d'intervention -----	51
3.6.1	La capacité d'intervention des intervenants-----	51
3.6.2	Des suggestions venant des participants -----	53
4.	FAITS SAILLANTS ET CONCLUSION -----	55
	BIBLIOGRAPHIE -----	67
	ANNEXE -----	69
1.	Méthodologie détaillée	
2.	Validation de l'indicateur de l'interruption	
3.	Impact des participations en cours sur le taux d'interruption	

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT

Tableau 1	Distribution des participations aux mesures actives d'emploi en fonction des caractéristiques des participants et du type de mesures actives -----	7
Tableau 2	Définition de l'état de la participation à partir des codes de résultats et des codes de motifs de fin de participation-----	27
Tableau 3	Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre au cours duquel elles ont débuté (période d'observation de 12 à 18 mois) -----	28
Tableau 4	Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois) - Prestataires actifs de l'assurance-emploi -----	36
Tableau 5	Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois) - Personnes admissibles à l'assurance-emploi -----	37
Tableau 6	Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois) - Prestataires actifs de l'assistance-emploi -----	39
Tableau 7	Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois) - Personnes sans soutien public du revenu-----	40
Tableau 8	Taux d'interruption aux mesures actives pour des raisons autres que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux prêts et bourses selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois) -----	42
Tableau 9	Nombre de participations à des mesures actives débutées dans un parcours entre le 1 ^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999 et terminées le ou avant le 30 septembre 2000-----	44
Tableau 10	Taux d'interruption des parcours débutés entre le 1 ^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999 selon le nombre de participations terminées du parcours -----	44
Tableau 11	Rapports de cotes ajustés (RCa) de la relation entre la probabilité de mener à terme une participation et les variables individuelles considérées dans le modèle d'analyse -----	47
Tableau 12	Probabilité moyenne d'interrompre une participation à une mesure active selon l'âge ainsi que le sexe et la présence cumulative à l'assistance-emploi chez les prestataires actifs de l'assistance-emploi ayant une scolarité de niveau secondaire -----	49
Tableau 13	Probabilité moyenne d'interrompre une participation à une mesure active selon le type de mesure et la cohorte-----	50

TABLEAUX PRÉSENTÉS EN ANNEXE

Tableau A-1	Répartition des participants en fonction des principaux paramètres de recrutement -----	69
Tableau A-2	Sous-groupes générés par le croisement des sources d'information concernant les participations terminées -----	73
Tableau A-3	Variables considérées comme potentiellement déterminantes de l'interruption avant terme d'une participation à une mesure active selon les concepts théoriques du modèle utilisé -----	74
Tableau A-4	Coefficients (β), erreurs standards SE (β) et degrés de signification statistique (p) associés aux différentes caractéristiques individuelles résultant de l'analyse de la régression logistique sur la probabilité d'interrompre une participation à une mesure -----	74
Tableau A-5	Comparaison entre l'indicateur construit à partir des fichiers administratifs et des données du sondage sur l'issue de la participation aux mesures actives -----	78
Tableau A-6	Corrélation (Spearman r et taux- b de Kendall) entre les différentes variables ordinales -----	79
Tableau A-7	Modèle probabiliste de mener la participation à terme découlant de chacune des phases d'analyse -----	80
Tableau A-8	Valeurs moyenne et médiane de la probabilité que la participation ait été menée à terme selon les sous-groupes générés par le croisement des fichiers -----	81
Tableau A-9	Taux d'interruption aux participations aux mesures actives en fonction du type de mesures et des semestres (périodes d'observation de 18 à 24 mois et de 24 à 30 mois) -----	84

1. INTRODUCTION

Des mesures actives sont offertes aux individus ou aux entreprises dans l'intention de favoriser l'insertion au marché du travail. Elles résultent d'une démarche d'harmonisation et d'intégration de programmes et de mesures de développement de la main-d'œuvre des gouvernements fédéral et provincial disponibles avant la conclusion de l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail*. L'ensemble de ces mesures actives d'emploi se regroupe à l'intérieur des cinq axes suivants :

- préparation pour l'emploi;
- insertion à l'emploi;
- maintien à l'emploi;
- stabilisation de l'emploi;
- création d'emplois.

La présente étude a été réalisée par la *Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRÉS)* de la *Direction générale des politiques (DGP)* du *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)*. Elle s'inscrit dans le plan pluriannuel d'évaluation sommative des mesures actives offertes aux individus par *Emploi-Québec (E.-Q.)* et plus précisément, dans le contexte de l'évaluation l'interruption avant terme de la participation à certaines de ces mesures. Parmi les onze mesures disponibles, six sont réservées uniquement aux individus, soit aux clientèles suivantes :

- prestataires actifs de l'assistance-emploi;
- prestataires actifs et personnes admissibles de l'assurance-emploi;
- autres personnes ne recevant aucun soutien public du revenu.

Cette étude porte plus exactement sur cinq de ces mesures :

- formation;
- projets de préparation à l'emploi;
- services d'aide à l'emploi;
- subventions salariales;
- insertion sociale.

La présente étude est plus large que ce qui est prévu dans l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail* puisqu'elle couvre également les personnes qui sont des prestataires actifs de l'assistance-emploi et qui ne sont pas des personnes admissibles à l'assurance-emploi. Les analyses quantitatives permettent cependant de faire état des résultats selon le statut des personnes en regard au soutien public du revenu. L'analyse qualitative ne permet pas de faire cette distinction. On s'est assuré d'inclure toutefois dans les groupes de discussion des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Cette étude s'intéresse au concept de l'interruption avant terme de la participation aux mesures actives d'emploi mais se positionne également par rapport à celui de l'abandon

qui apparaît être un concept plus restrictif que le précédent. Antérieurement, on utilisait le concept d'abandon en excluant parfois les interruptions avant terme pour des motifs d'emploi. La pratique nous a toutefois démontré qu'il y avait une certaine difficulté à l'opérationnaliser de façon précise. On s'est donc orienté principalement sur le concept d'interruption tout en cherchant à mieux comprendre le concept d'abandon. Celui-ci constitue en soi un sous-ensemble du concept de l'interruption. Pour le définir, on doit en principe se rapporter aux circonstances entourant l'interruption de la participation. Cependant, il peut s'avérer difficile dans certains cas de déterminer si l'arrêt avant terme de la participation à une mesure active a été provoqué par la personne participant à une mesure active ou encore, par une raison indépendante de sa volonté, par exemple, la maladie ou la fermeture de l'entreprise où se déroule la participation.

De plus, le concept retenu pour cerner l'abandon de la participation aux mesures actives se rapporte à l'atteinte d'objectifs visés par la personne participante et convenus avec l'agent d'aide à l'emploi. En ce sens, ce concept peut se démarquer d'autres concepts de l'abandon, par exemple, celui de l'abandon scolaire. À titre d'exemple, cette façon de concevoir l'abandon n'intègre pas, *de facto*, le fait de ne pas obtenir un diplôme en fin de participation à une «Mesure de formation» comme un élément d'abandon. Étant consciente des limites inhérentes à la seule utilisation de données administratives, la DRES a amorcé cette étude concernant l'interruption de la participation aux mesures actives d'emploi par une analyse à deux volets, soit d'une part, la mesure quantitative de l'interruption avant terme de la participation à une ou plusieurs mesures et d'autre part, une analyse qualitative des motifs d'interruption. L'intégration de ces deux volets permet d'enrichir l'analyse ainsi que la compréhension du concept d'abandon, même si dans les faits, ce concept n'a pas pu être totalement cerné.

L'interruption fait référence à l'arrêt avant terme de la participation à une mesure active, que cet arrêt ait été provoqué par la personne participante ou encore, par une raison indépendante de sa volonté. L'étude de l'interruption avant terme de la participation dans le cadre de mesures actives d'emploi n'est pas nouvelle. Bien que ce phénomène ait été étudié depuis plusieurs années, le besoin d'approfondir les connaissances dans ce domaine, et plus précisément, de connaître les motifs d'interruption et de distinguer, dans la mesure du possible, les motifs se rapportant à une action de l'individu de ceux se rapportant à toute autre cause, revêt une importance particulière. En effet, l'élaboration d'interventions réalistes visant à réduire le nombre d'interruption avant terme nécessite une connaissance préalable des motifs d'interruption et de ses répercussions. De plus, une estimation adéquate des taux d'interruption et la caractérisation des personnes les plus à risque d'interrompre leur participation favorisent le développement de stratégies mieux ciblées. Le présent rapport décrit le cadre conceptuel de l'étude, les approches méthodologiques retenues ainsi que les résultats obtenus. Ceux-ci portent notamment sur :

- les motifs et les conséquences de l'interruption de la participation;
- la validation de l'indicateur d'interruption;
- le taux global d'interruption et les taux spécifiques à chacune des mesures;
- la notion d'interruption dans le cadre du parcours;
- l'étude des déterminants de l'interruption de la participation aux mesures;
- les moyens d'intervention et les actions à poser pour diminuer les taux d'interruption aux mesures actives chez la clientèle potentiellement à risque.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 LE MODÈLE THÉORIQUE

La figure qui suit illustre le modèle théorique sur lequel repose la présente étude. Ce modèle s'inspire d'un modèle théorique d'adoption de comportements : le *Health Belief Model*^{1 2}. Selon ce modèle, la probabilité de mener une participation à terme est directement influencée par la menace que représente, pour l'individu, l'interruption de la participation à une mesure. Cette relation entre la menace que représente, pour l'individu, l'interruption de la participation à une mesure et la probabilité de mener une participation à terme serait modifiée tant par la perception qu'a l'individu de sa capacité à mener à terme la participation à la mesure que par certains événements déclencheurs.

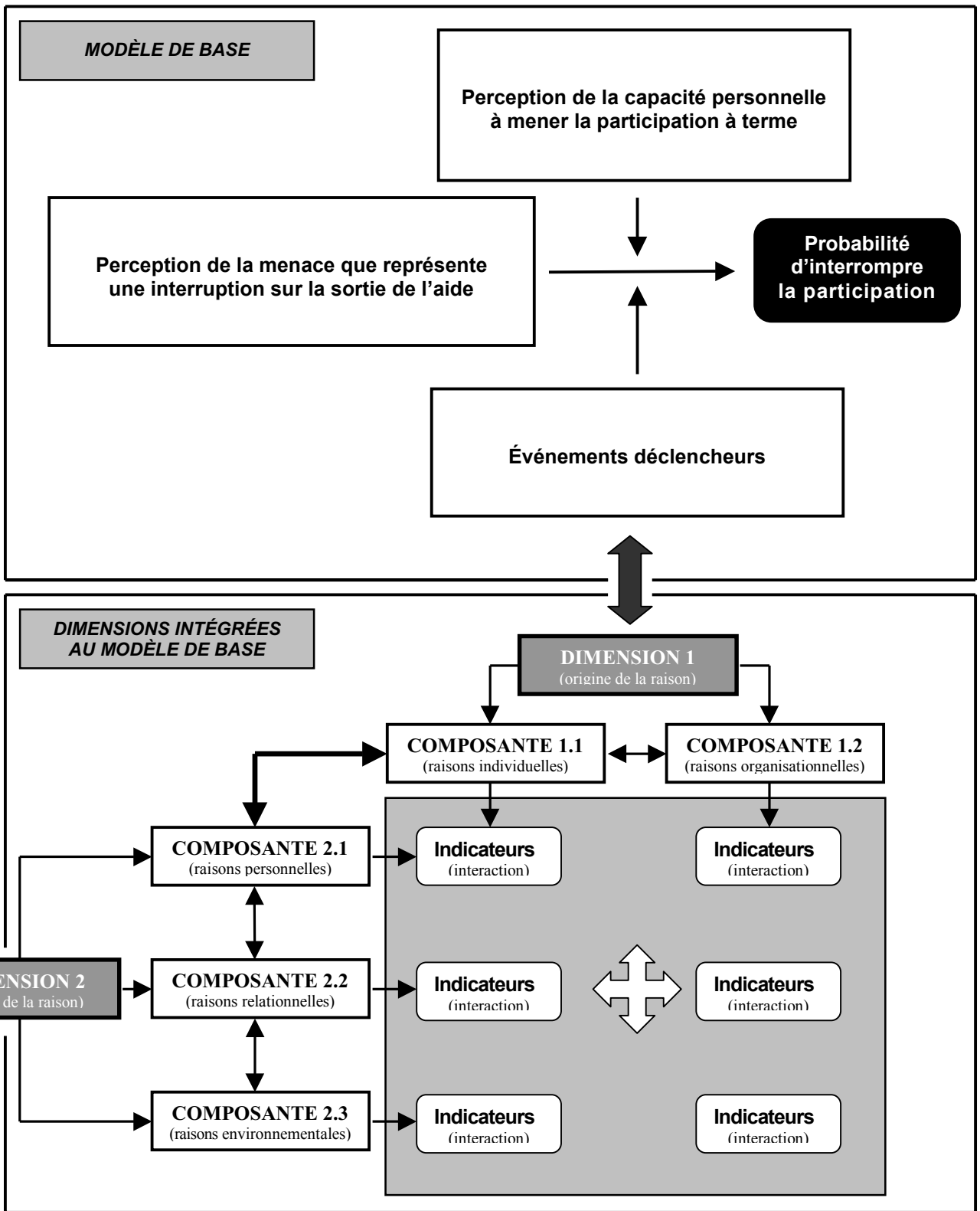
Comme nous l'avons souligné précédemment, nous avons choisi d'approfondir les motifs d'interruption avant terme. Nous nous sommes donnés une représentation plus détaillée des événements déclencheurs à l'aide de deux grandes dimensions qui ont été intégrées au modèle de base, soit la nature ainsi que l'origine de la raison d'interruption.

Une telle représentation des événements déclencheurs ne garantit pas une parfaite exhaustivité, ni une parfaite exclusivité des classes. En effet, plusieurs de ces raisons d'interruption sont reliées entre elles, ce qui soulève également et souvent, l'hypothèse de raisons multiples, et que ces raisons, même si elles sont classées différemment, pourraient en principe se retrouver dans une même classe ou pire encore, dans des classes autres que celles retenues dans le modèle proposé. Néanmoins, la représentation retenue a le mérite de tenir compte de l'origine de la raison de l'interruption (elle vient de l'individu ou de l'organisation) et de la nature de la raison (nature personnelle, relationnelle ou environnementale). Cette vision bidimensionnelle pourrait être considérée de façon multidimensionnelle si l'on décidait de regrouper les critères énumérés ci-dessous comme faisant partie d'autres dimensions.

Le modèle proposé a donc initialement servi à explorer les raisons de l'interruption avant terme de la participation aux mesures actives. Dans cette exploration, la représentation détaillée des événements déclencheurs a constitué un atout majeur. Le modèle a par la suite été utilisé pour guider la stratégie de sélection des variables lors de l'analyse des données provenant des fichiers du *MESS* à l'aide d'une régression logistique.

¹ Bandura, A. (1977), *Self-efficacy : Toward a unifying theory of behavioral change*. Psychological Review, vol. 84, pp. 191-215.

² Stretcher, V.J., De Vellis, B.E., Becker, M.H., Rosenstock, I.M. (1986), *The role of self-efficacy in achieving health behavior change*. Health education Quartely, Vol. 13, no. 1, pp. 73-79.



MODÈLE CONCEPTUEL PROPOSÉ DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE

2.1.1 La représentation détaillée des événements déclencheurs

Les dimensions et les composantes

Le modèle de classification tient compte à la fois de l'origine de la raison et de la nature de cette raison. En tenant compte de l'origine, le modèle permet de distinguer les raisons se rapportant à la personne participante (raisons individuelles) et celles en lien avec la mesure (raisons organisationnelles). La première dimension de ce modèle et les composantes qui en découlent sont les suivantes :

- **Dimension 1** : Origine de la raison
- **Composante 1.1** : Raisons individuelles
Raisons se rapportant directement à la personne participante
- **Composante 1.2** : Raisons organisationnelles
Raisons se rapportant directement à la mesure active d'emploi

La seconde dimension traite plutôt de la nature de la raison et on y retrouve trois composantes distinctes. La première composante concerne directement les individus, c'est-à-dire les participants aux mesures actives (raisons personnelles). La seconde composante concerne plus précisément les relations entre les participants et autres individus (raisons relationnelles). La dernière composante porte sur l'environnement physique (raisons environnementales).

- **Dimension 2** : Nature de la raison
- **Composante 2.1** : Raisons personnelles
Raisons se rapportant directement à la personne participante
- **Composante 2.2** : Raisons relationnelles
Raisons se rapportant directement à la relation avec d'autres individus
- **Composante 2.3** : Raisons environnementales
Raisons se rapportant directement à l'environnement physique

On constate dans le modèle proposé que la première composante de chacune des dimensions concerne directement l'individu. Elles ont été nommées autrement, soit raisons individuelles et raisons personnelles, afin de mieux les associer à leur dimension respective.

Les indicateurs et les critères

Des indicateurs ont déjà été identifiés pour chacune des dimensions et composantes définies précédemment. Ce modèle conceptuel tient également compte de critères pour définir plus adéquatement une raison. À l'exception du dernier critère se rapportant tout particulièrement au type d'interruption, les deux autres se rapportent directement aux raisons d'interruption.

Ces critères sont les suivants :

- **Critère 1 : Polarité**
Ce premier critère fait référence à une raison positive, neutre ou négative
- **Critère 2 : Gravité**
Ce second critère sert à différencier une raison principale d'une raison secondaire
- **Critère 3 : Temporalité**
Ce dernier critère sert à déterminer s'il s'agit d'une interruption temporaire ou définitive

2.2 LES PARTICIPATIONS VISÉES PAR L'ÉTUDE

L'étude a porté sur les participations aux mesures actives mentionnées précédemment et qui ont débuté entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999. Entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999, 242 477 nouvelles participations ont été enregistrées. De ces 242 477 participations, 118 627 ont été menées par des hommes (49 %) et 123 850, par des femmes (51 %) (tableau 1).

La participation féminine est plus marquée dans la mesure «Projets de préparation pour l'emploi (PPE)³» (55 % contre 45 %), notamment dans les activités «Préparation à l'emploi» et «Autres projets de préparation pour l'emploi». Il en est de même de la mesure «Insertion sociale (INSO)» (55 % contre 45 %) alors que la situation est inversée dans la mesure «Subventions salariales (SSAL)» (46 % contre 54 %). La participation féminine est aussi prédominante dans plusieurs activités de la «Mesure de formation (MFOR)» (de 55 % à 71 %, d'après l'activité) et dans l'activité «Entreprises d'économie sociale» de la mesure «Subventions salariales (SSAL)». En contrepartie, la participation aux activités «Jeunes volontaires» et «Entreprises d'insertion» de la mesure PPE, à l'activité «Entreprises privées» de la mesure SSAL ainsi qu'aux activités «Préalable de formation professionnel», «Formation professionnelle» et «Formation technique collégiale» de MFOR est davantage masculine (de 53 % à 62 %, selon le type d'activité). La répartition détaillée des participations aux activités des mesures PPE, MFOR et SSAL d'après les caractéristiques des participants et selon le type d'activités est disponible sur demande.

Près de deux participations sur cinq (38 %) impliquent des personnes âgées de moins de 30 ans alors que 31 % des participations sont associées à des personnes âgées de 30 à 39 ans et un autre 31 % à des personnes âgées de 40 ans et plus. La participation aux mesures PPE et MFOR est davantage associée aux moins de 30 ans (42 % et 44 % des participations, respectivement) en raison, notamment des participations aux activités «Entreprises d'insertion», «Jeunes volontaires» pour la première, et «Formation générale secondaire», «Préalable de formation professionnelle», «Formation générale pré-universitaire» et «Formation professionnelle» pour la seconde (les moins de 30 ans représentent de 43 % à 95 % de leur clientèle respective).

³ Il s'agit de l'axe «Projets de préparation pour l'emploi» et non de la mesure «Projets de préparation à l'emploi».

TABLEAU 1

Distribution des participations aux mesures actives d'emploi en fonction des caractéristiques des participants et du type de mesures actives

Caractéristiques		Projets de préparation pour l'emploi (PPE)		Services d'aide à l'emploi (SAE)		Mesure de formation (MFOR)		Insertion sociale (INSO)		Subventions salariales (SSAL)		Total	
		1500		1600		1700		9200		2100			
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Sexe	Masculin	8 436	44,7	43 649	48,1	42 695	49,8	7 080	45,0	16 767	53,6	118 627	48,9
	Féminin	10 426	55,3	47 150	51,9	43 105	50,2	8 653	55,0	14 516	46,4	123 850	51,1
Âge	0-19 ans	1 736	9,2	4 558	5,0	3 865	4,5	584	3,7	1 169	3,7	11 912	4,9
	20-24 ans	3 370	17,9	14 946	16,5	18 705	21,8	1 523	9,7	4 665	14,9	43 209	17,8
	25-29 ans	2 864	15,2	13 375	14,7	15 550	18,1	1 651	10,5	4 417	14,1	37 857	15,6
	30-34 ans	2 730	14,5	13 375	14,7	13 798	16,1	2 233	14,2	4 671	14,9	36 807	15,2
	35-39 ans	2 887	15,3	14 199	15,6	13 100	15,3	2 820	17,9	5 056	16,2	38 062	15,7
	40-44 ans	2 388	12,7	12 396	13,7	10 141	11,8	2 777	17,7	4 443	14,2	32 145	13,3
	45-49 ans	1 737	9,2	9 289	10,2	6 053	7,1	2 266	14,4	3 366	10,8	22 711	9,4
	50-54 ans	863	4,6	5 648	6,2	3 192	3,7	1 468	9,3	2 271	7,3	13 442	5,5
	55 ans et +	287	1,5	3 010	3,3	1 395	1,6	411	2,6	1 224	3,9	6 327	2,6
	ND	0	0,0	3	0,0	1	0,0	0	0,0	1	0,0	5	0,0
Scolarité *	Primaire	719	3,8	1 608	1,8	1 445	1,7	1 385	8,8	1 060	3,4	6 217	2,6
	Secondaire	10 817	57,3	43 645	48,1	47 099	54,9	9 721	61,8	14 736	47,1	126 018	52,0
	Collégiale	1 955	10,4	10 845	11,9	9 431	11,0	1 197	7,6	3 862	12,3	27 290	11,3
	Universitaire	1 367	7,2	7 784	8,6	5 494	6,4	772	4,9	2 875	9,2	18 292	7,5
	ND	4 004	21,2	26 917	29,6	22 331	26,0	2 658	16,9	8 750	28,0	64 660	26,7
Responsable d'une famille monoparentale	Oui	3 587	19,0	11 877	13,1	14 218	16,6	2 509	15,9	3 502	11,2	35 693	14,7
	Non	14 703	78,0	78 189	86,1	71 143	82,9	11 868	75,4	26 969	86,2	202 872	83,7
	ND	572	3,0	733	0,8	439	0,5	1 356	8,6	812	2,6	3 912	1,6
État à l'assistance-emploi	Actif	13 911	73,8	33 139	36,5	36 131	42,1	15 677	99,6	13 887	44,4	112 745	46,5
	Inactif	4 951	26,2	57 660	63,5	49 669	57,9	56	0,4	17 396	55,6	129 732	53,5
État à l'assurance-emploi	Non admissible	13 515	71,7	34 447	37,9	31 086	36,2	13 593	86,4	13 440	43,0	106 081	43,7
	Prestataire actif	1 907	10,1	36 877	40,6	29 632	34,5	117	0,7	7 529	24,1	76 062	31,4
	Admissible	3 431	18,2	19 422	21,4	25 036	29,2	2 023	12,9	10 293	32,9	60 205	24,8
	ND	9	0,0	53	0,1	46	0,1	0	0,0	21	0,1	129	0,1
Soutien public du revenu	Sans soutien	2 278	12,1	10 470	11,5	2 612	3,0	19	0,1	4 234	13,5	19 613	8,1
	Avec soutien	16 577	87,9	80 277	88,4	83 143	96,9	15 714	99,9	27 029	86,4	222 740	91,9
	ND	7	0,0	52	0,1	45	0,1	0	0,0	20	0,1	124	0,1
Présence cumulative à l'assistance-emploi **	Aucune	3 238	17,2	37 709	41,5	30 232	35,2	56	0,4	8 950	28,6	80 185	33,1
	1 à 5 mois	1 336	7,1	7 078	7,8	7 183	8,4	446	2,8	2 014	6,4	18 057	7,4
	6 à 11 mois	1 239	6,6	5 822	6,4	6 384	7,4	526	3,3	2 026	6,5	15 997	6,6
	12 à 23 mois	1 813	9,6	7 975	8,8	8 971	10,5	971	6,2	3 043	9,7	22 773	9,4
	24 à 47 mois	2 642	14,0	10 487	11,5	11 929	13,9	1 790	11,4	4 341	13,9	31 189	12,9
** Comptabilisée depuis 1975	48 à 119 mois	5 012	26,6	14 936	16,4	15 555	18,1	4 904	31,2	7 066	22,6	47 473	19,6
	120 mois et +	3 582	19,0	6 792	7,5	5 546	6,5	7 040	44,7	3 843	12,3	26 803	11,1
Total		18 862	100,0	90 799	100,0	85 800	100,0	15 733	100,0	31 283	100,0	242 477	100,0

En contrepartie, les mesures INSO et SSAL comptent toutes proportions gardées moins de participations associées à des personnes âgées de moins de 30 ans (24 % et 33 % respectivement) et davantage de participations impliquant des personnes âgées de 40 ans et plus, notamment dans l'activité «Entreprises d'économie sociale» de la mesure SSAL. Par ailleurs, quelques activités de MFOR comptent une plus grande proportion de personnes âgées de 40 ans et plus (39 % à 46 %, respectivement).

La majorité des participations (55 %) concernent des personnes ayant une scolarité de niveau primaire ou secondaire⁴. Cette proportion est plus élevée parmi les participations à la mesure INSO (71 %). Il en est de même des participations à la mesure PPE (61 %), notamment parmi l'activité «Entreprises d'insertion» (71 %). Les activités «Formation préalable professionnelle» (74 %), «Alphabétisation» (72 %) et «Formation générale secondaire» (74 %) de MFOR de même que l'activité «Entreprises d'économie sociale» (65 %) de la mesure SSAL comptent, elles aussi, une participation plus grande de personnes ayant une scolarité de niveau primaire ou secondaire.

D'autre part, 15 % des participations sont liées à des personnes responsables d'une famille monoparentale. La contribution des personnes responsables d'une famille monoparentale est plus marquée parmi les participations à la mesure PPE (19 %), notamment dans les activités «Autres projets de préparation pour l'emploi» (25 %) et «Préparation à l'emploi» (30 %). Il en est de même pour MFOR (17 %), en particulier parmi les participations aux activités «Formation générale pré-universitaire» (28 %), «Formation universitaire» (42 %), «Formation générale secondaire» (21 %) et «Service d'insertion socioprofessionnelle» (20 %). En contrepartie, les personnes responsables d'une famille monoparentale contribuent proportionnellement moins à la participation à la mesure SSAL (11 %), particulièrement à l'activité «Entreprises privées» (10 %). Il en est de même de l'activité de préparation pour l'emploi «Jeunes volontaires» (3 %) et de l'activité de formation «Orientation et préparation à l'emploi» (8 %).

Près de la moitié des participations (47 %) sont associées à des prestataires actifs de l'assistance-emploi alors que 31 % des participations sont liées à des prestataires actifs de l'assurance-emploi et 25 %, à des personnes admissibles à l'assurance-emploi⁵. Seulement 8 % des participations impliquent des personnes n'ayant aucun soutien public du revenu. Les participations liées aux prestataires actifs de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus élevées parmi les mesures INSO (100 %) et PPE (74 %), sauf pour l'activité de préparation pour l'emploi «Jeunes volontaires» (31 %). La contribution des prestataires actifs de l'assistance-emploi est aussi marquée parmi les activités de formation «Francisation» (80 %) et «Alphabétisation» (76 %). En revanche, leur contribution est moindre parmi les participations à la mesure SAE (37 %) ainsi qu'aux activités de formation «Préalable formation professionnelle» (36 %), «Formation professionnelle» (31 %), «Formation technique collégiale» (18 %), «Entreprise d'entraînement» (26 %), «Formation linguistique» (18 %) et «Orientation et préparation à l'emploi» (20 %).

De façon générale, l'importance relative des participations associées aux personnes prestataires actives ou admissibles de l'assurance-emploi est inversement liée à celle des participations associées aux prestataires actifs de l'assistance-emploi. Quant aux

⁴ Cette proportion doit être interprétée avec prudence en raison du grand nombre de données manquantes (27 %).

⁵ Il est à noter qu'une personne peut à la fois être prestataire actif de l'assistance-emploi et admissible à l'assurance-emploi, ou prestataire actif à l'assurance-emploi.

personnes sans soutien public du revenu, elles sont quasi absentes de la mesure INSO (0,1 %) et elles contribuent peu aux participations de MFOR (3 %) à l'exception des activités «Entreprises d'entraînement» (12 %) et «Service d'insertion semi-spécialisé» (10 %).

Finalement, signalons que le tiers des participations (33 %) concernent des personnes n'ayant eu aucune présence à l'assistance-emploi, 37 % sont liées à des personnes cumulant entre 1 et 47 mois (moins de 4 ans) à l'assistance-emploi alors que 31 % sont associées à des personnes cumulant 48 mois ou plus à l'assistance-emploi. Cette dernière proportion est particulièrement élevée parmi les participations à la mesure INSO (76 %) et à la mesure PPE (46 %), à l'exception de l'activité «Jeunes volontaires» où elle n'est que de 10 %. La proportion de participations liées à des personnes cumulant quatre années ou plus à l'assistance-emploi est aussi élevée parmi les activités de SSAL «Entreprises d'économie sociale» (53 %) et «Organismes du secteur communautaire» (39 %) ainsi que parmi les activités de formation «Alphabétisation» (49 %) et «Service d'insertion socio-professionnelle» (45 %).

2.3 LES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

Deux approches méthodologiques distinctes, mais complémentaires, ont été utilisées pour la réalisation de la présente étude : une approche qualitative et une approche quantitative.

L'approche de type qualitatif avec des entrevues individuelles et de groupe auprès de participants, d'agents d'aide à l'emploi provenant de différents *CLE* et de représentants de ressources externes⁶ a été privilégiée pour :

- enrichir la compréhension du concept d'abandon;
l'atteinte de ce premier objectif s'est réalisée dans un contexte d'adoption d'une stratégie d'opérationnalisation du concept même de l'abandon dans l'intention surtout de le différencier d'autres concepts abordant la même problématique, par exemple, ceux définis et généralement utilisés dans d'autres contextes, notamment, celui de l'abandon scolaire;
- construire une classification des plus exhaustives et exclusives possibles des motifs réels d'interruption en rapport avec certaines dimensions ou composantes qui auront été identifiées au préalable;
la plupart de ces dimensions ou composantes ont déjà été ciblées dans la littérature; elles ont été discutées puis analysées dans un contexte de catégorisation des motifs d'interruption;
- identifier les conséquences probables de l'interruption;
on fait surtout référence à des conséquences pouvant affecter la qualité de vie des participants en cause, par exemple, l'estime de soi qui est souvent soulevée dans la littérature comme une des principales séquelles sur le plan psychologique; ces conséquences ont été étudiées aussi en rapport avec la problématique d'insertion ou de réinsertion à l'emploi;

⁶ Cela exclut les partenaires tels que les établissements scolaires et les entreprises.

- répertorier les moyens d'intervention et les actions à poser pour la diminution du taux d'interruption chez la clientèle potentiellement à risque;

ces moyens et actions dépendent essentiellement des raisons qui ont été identifiées au préalable dans le contexte de la présente démarche.

Enfin, le volet quantitatif repose quant à lui sur le traitement analytique de données déjà disponibles aux fichiers administratifs du *MESS*. Les objectifs visés par ce volet sont les suivants :

- construire un indicateur de l'interruption à partir de l'information disponible dans le fichier informatique;
- valider cet indicateur à partir de l'information obtenue dans le cadre du volet qualitatif et données recueillies lors d'un sondage téléphonique réalisé par la *DRES* antérieurement à cette étude⁷;
- calculer le taux global d'interruption ainsi que les taux spécifiques à chacune des mesures;
- explorer la notion d'interruption dans le cadre du parcours;
- étudier des déterminants de l'interruption de la participation aux mesures actives d'*Emploi-Québec*.

La méthodologie détaillée est présentée en annexe.

⁷ Otis, Daniel : Évaluation formative de huit mesures actives d'*Emploi-Québec* – Résultats et effets, *Direction générale des politiques*, DRES, Québec, Janvier 2000.

3. RÉSULTATS

Le présent chapitre comprend six sections distinctes. Ces sections traitent notamment de la participation aux mesures actives d'*Emploi-Québec*, de l'interruption de cette participation, de son estimation, des parcours, des individus à risque d'interrompre une participation et finalement, de la capacité d'intervention des *Centres locaux d'emploi (CLE)* et de ressources externes.

3.1 LA PARTICIPATION AUX MESURES ACTIVES

Cette première section traite de certains aspects de la participation à une mesure active en tant que source potentielle d'explication pour l'interruption avant terme ou l'abandon. Dans un premier temps, on aborde les événements qui précèdent la participation, soit la référence, le recrutement ainsi que le choix de participer à telle ou telle mesure. Par la suite, on présente le point de vue des participants en regard de leurs attentes et de leur satisfaction vis-à-vis la participation.

3.1.1 La référence et le recrutement et le choix de participer

La référence ainsi que le recrutement sont abordés du point de vue des participants et également, du point de vue des intervenants des *CLE* et des ressources externes. On y présente principalement le processus. Enfin, le choix de participer dépend à la fois de la personne et de l'information reçue.

La participation aux cinq mesures prises en considération se fait soit par la référence d'une personne vers une ressource externe ou un partenaire de la part d'un agent d'aide à l'emploi ou soit par le recrutement d'une personne par une ressource externe. Dans le cas des personnes recrutées par les ressources externes, elles rencontrent généralement par la suite l'agent d'aide à l'emploi du *CLE* afin de vérifier leur éligibilité et la pertinence à participer à telle ou telle mesure.

Que la personne soit recrutée par la ressource externe ou référée par le *CLE*, une fiche de suivi de l'activité est utilisée afin de suivre l'évolution de la participation. La fiche de suivi est remise à la personne référée afin qu'elle puisse la remettre à la ressource externe ou au partenaire. Dans le cas des personnes recrutées par la ressource externe, la fiche est soit remise à la personne lorsqu'elle se présente au *CLE* ou complétée sur place par la ressource externe. Dans le passé, cette fiche de suivi était remise par le *CLE* directement à la ressource externe ou au partenaire pour toute personne référée. Cette pratique, maintenant très peu courante, assurait que la ressource externe ou le partenaire l'avait bel et bien reçue. La participation était enregistrée seulement si la personne s'était effectivement présentée à la ressource externe ou chez le partenaire et qu'elle était acceptée.

Il est toutefois important de souligner que la participation n'est inscrite dans le système informatisé du *MESS* que lorsque la ressource externe impliquée retourne la section appropriée de la fiche de suivi au *CLE*. En conséquence, les personnes référées à une mesure active qui ne se présentent pas ou dont l'activité n'a pas lieu comme prévu, n'ont pas de participation inscrite dans le système informatique.

Plusieurs participants présents aux groupes de discussion réalisés dans le cadre de cette étude ont déploré le fait que l'agent d'aide à l'emploi qui les avaient informés de l'existence de mesures ne leur ait pas présenté toute la gamme des mesures actives disponibles. Ces derniers auraient apprécié connaître les différentes avenues possibles et avoir la possibilité d'en choisir une en lien avec leurs préférences. Les autres affirment qu'on leur a présenté différentes mesures. Pour la quasi-totalité des participants interrogés, la mesure à laquelle ils ont participé est la seule qui, selon eux, a été convenue avec leur agent d'aide à l'emploi. Toutefois, pour quelques cas isolés, il fut question avec l'agent d'aide à l'emploi de plus d'une mesure. Les motifs de participation à une mesure sont souvent reliés à l'emploi ou à la réintégration au marché du travail de même qu'au retour aux études ou au développement personnel, notamment dans la mesure INSO qui aide souvent à briser l'isolement social.

Les individus présents aux groupes de discussion auraient apprécié avoir plus d'informations à propos des mesures.

Il est important de préciser aussi que plusieurs participants interrogés dans cette étude avaient généralement de la difficulté à identifier le nom de la mesure à laquelle ils avaient participé alors qu'ils pouvaient la décrire et préciser l'organisme ou le partenaire dispensateur de la mesure. Cette confusion peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les ressources externes ou les partenaires n'utilisent pas nécessairement le même vocabulaire que les agents d'aide à l'emploi. C'est notamment le cas dans les organismes offrant la mesure PPE laquelle peut comprendre des activités de recherche d'emploi ou des activités de formation. Certains représentants des ressources externes ou des partenaires vont alors parler de l'activité, par exemple, celle de formation, au lieu de la mesure, de sorte que l'individu peut considérer qu'il a participé à une MFOR.

3.1.2 Les attentes et les éléments de satisfaction et d'insatisfaction

Cette sous-section explore, par le biais des attentes et de la satisfaction des participants, des facteurs pouvant avoir influencé la décision d'interrompre avant terme leur participation.

Plusieurs participants interrogés ont indiqué que la mesure à laquelle ils ont participé a répondu à leurs attentes, mais pas pleinement. Selon ces personnes, la mesure ne correspondait pas tout à fait à ce qui était prévu initialement. De fait, la majorité des participants considèrent qu'ils n'ont pas eu suffisamment d'information concernant le contenu et le déroulement de la mesure. Quant à la durée de la participation, la majorité des participants interrogés dans cette étude disent en avoir été informés avant d'entreprendre la mesure et plusieurs d'entre eux l'ont considérée adéquate.

Plusieurs personnes se disent satisfaites de leur participation et cette satisfaction est reliée à des aspects de leur vie sociale et professionnelle.

Les sources de satisfaction à l'égard de la mesure sont le plus souvent reliées au fait de travailler ou d'étudier dans un climat agréable, au plaisir d'apprendre, à la socialisation, à la valorisation ainsi qu'à l'estime ou l'accomplissement de soi.

En ce qui concerne les différentes sources d'insatisfaction, elles se rapportent surtout au changement inattendu en cours de route du contexte de la mesure, à la déception quant aux attentes initiales, au manque d'information avant la mesure, au manque de soutien pendant la mesure, au milieu de travail parfois aride, à certaines difficultés rencontrées

dans les relations interpersonnelles, au sentiment d'échec de même qu'au manque de reconnaissance en tant qu'employé à part entière. Plusieurs de ces sources d'insatisfaction, bien qu'elles n'aient pas été identifiées par la plupart des individus interrogés comme pouvant être des causes inévitables d'interruption avant terme pourraient néanmoins avoir une influence sur la décision de cesser avant terme leur participation à une mesure active.

Le changement inattendu en cours de participation, la déception en regard aux attentes initiales et au manque d'information et de soutien pendant la mesure, les relations interpersonnelles, le sentiment d'échec, ainsi que le manque de reconnaissance comme employé à part entière pourraient être considérés comme des éléments potentiels de déclenchement de l'interruption avant terme de la participation à une mesure active.

Malgré que plusieurs individus ont souligné un manque de suivi et de soutien pendant et après la participation, d'autres en ont été satisfaits.

Plusieurs soulignent également un manque dans le suivi et le soutien de la part de l'agent d'aide à l'emploi ou d'autres intervenants impliqués dans la mesure. Certains

disent cependant ne pas avoir demandé de l'aide et ils le regrettent. Pour d'autres, le suivi a été adéquat et régulier. Enfin, certains n'en souhaitent pas du tout.

3.2 L'INTERRUPTION DE LA PARTICIPATION AUX MESURES ACTIVES ET L'ABANDON

Cette section traite des principaux éléments qualitatifs recueillis auprès des participants et des intervenants en regard de l'interruption avant terme et de l'abandon. Sont abordés successivement la décision d'interrompre, les causes de l'interruption avant terme et la fiabilité des données à cet égard, les processus concernant l'avis d'interruption, les délais de transmission et de la saisie de l'information, les points de vue quant aux distinctions entre l'interruption avant terme et l'abandon et finalement, la perception des conséquences de l'interruption avant terme et de l'abandon.

3.2.1 La décision d'interruption de la mesure

La décision d'interrompre la mesure est examinée du point de vue de la personne participante et également en relation avec l'intervenant comme source d'influence de la décision.

Le moment où l'on prend la décision d'interrompre la participation à une mesure active d'emploi varie d'un individu à un autre. Plusieurs personnes rencontrées ont dit avoir hésité avant de prendre une telle décision qui, dans la plupart du temps, a été mûrie plusieurs jours, voire même plusieurs semaines. L'interruption avant terme de la participation à une mesure active d'emploi est donc plus souvent qu'autrement un geste réfléchi plutôt que spontané.

L'interruption d'une participation à une mesure active semble être un geste réfléchi pour plusieurs participants.

Initialement, la plupart des participants rencontrés espéraient beaucoup réussir dans la mesure et croyaient réellement qu'ils pouvaient la terminer. Plusieurs ont par ailleurs mentionné qu'ils étaient motivés et décidés de mener à terme leur participation. Malgré

Bien que plusieurs personnes rencontrées dans cette étude anticipaient certaines difficultés, la majorité ont prétendu avoir les capacités pour terminer la mesure.

tout, la majorité des participants qui ont été interrogés dans cette étude auraient anticipé des difficultés. Cependant, selon eux, ces difficultés ne les empêcheraient pas de mener à terme leur participation.

Finalement, la majorité des participants rencontrés perçoivent qu'ils avaient les capacités pour compléter leur mesure.

Les participants rencontrés informent habituellement les ressources externes⁸ ou le *CLE* de la décision d'interrompre avant terme leur participation. Généralement, cela se fait par téléphone. Dans d'autres cas, si la ressource externe ou le *CLE* constate des absences prolongées ou non motivées, il tente d'entrer en contact le plus rapidement possible avec la personne concernée, soit par téléphone ou par courrier postal, afin de connaître les principaux motifs de ses absences.

Il arrive également que des participants vivant des difficultés communiquent avec les ressources externes ou les *CLE* avant même de prendre la décision de mettre fin avant terme à leur participation. Dans ce cas, la ressource externe ou le *CLE* intervient en vue d'éviter l'interruption en mettant davantage d'emphase sur le soutien et le suivi de ces individus.

3.2.2 Les causes d'interruption de la mesure

Cette partie identifie les principales causes d'interruption avant terme de la mesure et fournit quelques explications de l'importance et du contexte de certaines causes.

Les participants aux mesures actives, les agents d'aide à l'emploi de même que les représentants des ressources externes identifient essentiellement les mêmes causes d'interruption, à savoir :

- le retour sur le marché du travail;
- le manque de motivation;
- l'incompatibilité entre la mesure et les besoins exprimés;
- les problèmes de santé physique et mentale;
- les problèmes personnels autres que ceux se rapportant à la santé;
- les problèmes familiaux;
- les problèmes conjugaux;
- les problèmes financiers;
- les problèmes de transport;
- les problèmes de déménagement;
- les problèmes d'apprentissage;
- les problèmes de relations interpersonnelles dans le contexte de la mesure;
- le type d'emploi ne correspondant pas aux compétences;
- le type d'emploi ne correspondant pas aux attentes;
- le changement d'orientation ou d'objectif personnel;
- le retour aux études;
- les retards ou l'absentéisme;
- le congédiement.

⁸ Nous n'avons pas recueilli le point de vue des partenaires sur le fonctionnement.

D'après les intervenants rencontrés dans le cadre de cette étude, les principales causes d'interruption avant terme de la participation à une mesure active d'emploi sont le retour sur le marché du travail et le manque de motivation. Viennent ensuite l'incompatibilité entre la mesure et les besoins exprimés de même que les problèmes de santé, physique ou mentale. À cet égard, il est intéressant de souligner que le sondage effectué dans le cadre de l'évaluation formative⁹ avait aussi identifié le retour sur le marché du travail et le manque de motivation comme principaux motifs d'interruption.

D'après les intervenants rencontrés, le retour sur le marché du travail de même que le manque de motivation semblent constituer les principales causes d'interruption avant terme d'une participation à une mesure.

Le retour sur le marché du travail n'est pas toujours perçu comme une raison positive.

Le retour sur le marché du travail est évidemment et généralement souhaitée par les participants de même que par les agents d'aide à l'emploi. Toutefois, dans le contexte d'une interruption à une mesure active, il importe de savoir s'il s'agit d'un emploi stable ou précaire. Pour plusieurs agents d'aide à l'emploi rencontrés, le fait d'interrompre une mesure pour occuper un emploi, surtout s'il est précaire, ne constitue pas nécessairement une raison valable. La persistance du risque d'un retour éventuel à l'assurance-emploi ou à l'assistance-emploi et, dans le cas de mesures comme MFOR, le fait de ne pas avoir acquis toutes les compétences liées à la participation augmente ce risque.

Le manque de motivation est souvent invoqué par les participants pour expliquer l'interruption de leur participation. Ce motif, comme il a déjà été mentionné, est probablement l'une des principales raisons d'abandon d'une mesure. L'absence ou le manque de motivation est souvent détecté avant même que l'individu débute sa participation. C'est le cas notamment chez des individus qui s'inscrivent pour éviter une pénalité. Dans d'autres cas, la perte de motivation peut arriver en cours de participation. Plusieurs motifs peuvent expliquer ce manque de motivation.

L'inadéquation entre les objectifs poursuivis dans le cadre d'une mesure et les besoins réels des participants peut être imputée autant à l'agent d'aide à l'emploi, à la ressource externe qu'à la personne participante. À titre d'exemple, l'évaluation réalisée par l'agent d'aide à l'emploi n'est pas toujours suffisante pour bien identifier les besoins. D'après des agents d'aide à l'emploi qui ont été rencontrés dans le cadre de cette étude, l'évaluation des besoins et intérêts du client de même que l'évaluation de son potentiel sont des activités difficiles à réaliser. Ils n'ont pas tous la formation pour faire du *counselling*. L'inadéquation peut aussi provenir de l'employeur qui s'attend à une ressource complètement fonctionnelle plutôt qu'un individu ayant besoin d'encadrement pour son intégration sur le plan social et professionnel. C'est particulièrement le cas pour la mesure INSO pour laquelle les participants doivent davantage acquérir des habitudes de travail. Dans le cas des participants, cette inadéquation est souvent en rapport avec la difficulté de différencier besoins réels, intérêts et aptitudes.

Plusieurs individus ont éprouvé des problèmes de santé physique ou mentale lors de leur participation. Ce sont des motifs d'interruption souvent mentionnés par ces derniers, tout particulièrement des difficultés d'ordre émotionnel, telle la dépression, par exemple.

⁹ Otis, Daniel : Évaluation formative de huit mesures actives d'Emploi-Québec – Résultats et effets, Direction générale des politiques, DRES, Québec, Janvier 2000.

Cependant, pour quelques agents d'aide à l'emploi rencontrés dans cette étude, les problèmes de santé invoqués par plusieurs personnes participantes cachent souvent d'autres raisons d'interruption avant terme. À titre d'exemple, plusieurs personnes interrogées justifieront leur interruption par un problème de santé physique plutôt que d'admettre qu'elles éprouvent des problèmes de motivation ou encore, de relation avec les autres.

D'après les agents d'aide à l'emploi interrogés, les raisons liées au problème de santé peuvent parfois cacher d'autres raisons, tel la motivation ou encore, un problème de relation avec les autres.

Les problèmes personnels mentionnés incluent notamment les problèmes de toxicomanie, les difficultés d'organiser sa vie, les problèmes de discipline (difficulté à respecter les règles et normes du milieu de travail et à accepter l'autorité), l'absentéisme et le manque de ponctualité ainsi que les problèmes d'attitude et de comportement. La plupart de ces problèmes personnels entraînent souvent le congédiement de la personne avant la date de fin prévue de la participation. Cependant, ce congédiement peut être en certains cas volontairement provoqué par la personne participante qui ne désire vraiment plus poursuivre sa participation.

Les problèmes d'apprentissage sont souvent dus à une surestimation des capacités académiques des participants. Ce problème d'évaluation peut être autant dû à l'individu, à l'agent d'aide à l'emploi qu'à l'établissement scolaire. Les difficultés à comprendre et à s'exprimer en français chez les immigrantes et immigrants qui participent à MFOR est un des nombreux exemples de problèmes d'apprentissage que l'on peut rencontrer. De même, obtenir un diplôme est relativement difficile pour plusieurs personnes participantes interrogées, notamment lorsque celles-ci partent d'un niveau bas par rapport à l'objectif visé. Cela exige un travail ainsi qu'une discipline personnels que plusieurs ne peuvent soutenir longtemps. L'obtention d'une équivalence au niveau secondaire demeure plus facile cependant. Il en est de même pour les personnes qui n'ont que quelques cours à compléter pour l'obtention d'un diplôme.

Parmi les autres problèmes soulevés, mentionnons que les problèmes de gardiennage semblent affecter de façon assez particulière les personnes responsables de famille monoparentale, que les problèmes de transport ressortent davantage dans les régions plus rurales et que les problèmes d'ordre financier sont souvent reliés à l'endettement personnel ainsi qu'à la pension alimentaire. Comme on a pu le constater, les causes d'interruption identifiées lors des entrevues individuelles et de groupe sont multiples et elles adhèrent aux différentes composantes du modèle théorique proposé.

En contrepartie, le mûrissement de la décision de participer, la motivation ainsi qu'un

La réussite de la participation semble être fortement influencée par le choix éclairé et réfléchi de la participation, par la motivation et par le niveau de préparation aux différentes activités.

certain niveau de préparation aux activités reliées à la mesure, par exemple, la prise d'information au préalable du déroulement de certaines activités, sont probablement des facteurs importants de réussite se traduisant par une participation menée à terme ou par

l'atteinte des objectifs qui avaient été fixés au préalable. De même, la participation volontaire et le sérieux de la démarche entreprise exercent une influence positive sur l'issue de la participation à une mesure active. D'autre part, la durée prévue de la participation à une mesure, même si l'on sait qu'elle varie selon le type de mesures, ne semble pas constituer un facteur déterminant de l'interruption avant terme, du moins pour les personnes qui ont été rencontrées.

3.2.3 La fiabilité des causes déclarées

D'après les intervenants rencontrés dans cette étude, les raisons d'interruption avant terme mentionnées par la personne ayant participé à une mesure sont généralement fiables.

Les raisons d'interruption avant terme mentionnées sont généralement fiables.

D'entrée de jeu, les participants mentionnent souvent un seul motif pour expliquer l'interruption avant terme de leur participation à une mesure. Il y aurait toutefois, d'après les intervenants rencontrés, des raisons connexes dans plusieurs cas. D'ailleurs, les personnes participantes interrogées ont souligné que, la plupart du temps, l'interruption avant terme d'une participation à une mesure est provoquée par l'interaction de plusieurs causes. C'est en discutant avec ces personnes que les intervenants sont plus à même de comprendre les véritables motifs.

Il y a évidemment des cas d'exception et il arrive que des participants cherchent à se disculper tout en voulant mettre la situation à leur avantage. Aussi, il y a parfois une divergence d'opinion entre la personne participante et la ressource externe quant aux raisons d'interruption. À ce propos, les agents d'aide à l'emploi consultés ont mentionné qu'il était important de connaître la ou les raisons d'interruption transmises par la ressource externe avant de discuter avec le client. Ainsi, en ayant les deux versions, l'agent d'aide à l'emploi est davantage en mesure de porter un jugement plus complet.

La fiabilité de l'information dépend souvent du lien de confiance qui s'est établi avec la personne participante. On mentionne également que les participants développent une confiance relativement plus élevée envers les représentants des ressources externes qu'envers les agents d'aide à l'emploi du *CLE*. Cela est dû au fait que les participants sont régulièrement en contact avec la ressource externe. Cette dernière serait donc plus sensibilisée à leurs problèmes, alors que l'agent d'aide à l'emploi serait plus souvent perçu comme un intervenant s'occupant de tâches plutôt administratives.

Les agents d'aide à l'emploi consultés dans cette étude ont précisé qu'ils investiguent davantage les participations à une mesure de longue durée, à une mesure impliquant des sommes importantes d'argent, telle que MFOR, ou encore, à une mesure où le taux d'interruption est relativement élevé, telle, selon eux, la mesure INSO.

Pour les ressources externes, l'identification adéquate des motifs d'interruption avant terme de la participation fait partie des stratégies d'amélioration du contenu des activités qu'elles offrent ainsi que de leur déroulement.

On constatera aussi plus loin que la saisie des raisons dans les systèmes informatiques peut parfois être légèrement différente par rapport aux raisons connues par les agents d'aide à l'emploi.

3.2.4 L'avis d'interruption de la mesure et les délais

Dans cette sous-section, le processus de transmission de l'avis d'interruption avant terme d'une mesure et le contexte dans lequel se situe cette transmission en termes de facteurs favorables ou défavorables sont explorés. On y examine également le délai de transmission.

Comme mentionné auparavant, les personnes participantes informent habituellement la ressource externe ou le partenaire selon le cas, de la décision d'interrompre avant terme

leur participation. Les agents d'aide à l'emploi sont donc habituellement informés de l'interruption avant terme d'une participation à une mesure active par la ressource externe ou le partenaire. L'information concernant l'interruption est fréquemment communiquée par téléphone, quoiqu'elle puisse être, en certaines occasions, transmise par télécopieur ou par courrier postal ou, exceptionnellement, par courrier électronique.

Selon les agents d'aide à l'emploi interrogés, l'avis d'interruption est transmise au CLE de façon assez régulière mais cependant, il y a quelques exceptions qui retardent le processus. Cela dépend du type de mesures, des ressources externes ou partenaires impliqués ou encore, de la cause de l'interruption.

D'après les agents d'aide à l'emploi interrogés dans cette étude, la transmission de cette information se fait de façon assez régulière. Ils soulignent toutefois que les échanges d'information sont davantage

problématiques avec les *collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)*, particulièrement dans le cas des CLE qui doivent diriger leurs clientèles dans des *collèges* localisés à l'extérieur de la région. Les écoles de niveau secondaire de même que les centres de formation professionnelle sont, à cet égard, plus coopératifs. Ils assurent un meilleur suivi, surtout lorsqu'il s'agit d'achat de formation.

L'absentéisme est cité en exemple pour illustrer certaines difficultés liées à l'échange d'information. Dans le cas d'une personne référée par le CLE et inscrite dans MFOR, l'absentéisme constitue un motif pour interrompre la participation. Contrairement aux polyvalentes, le contrôle des absences ne fait pas partie de la politique d'évaluation des cours dispensés par les *collèges*. Les agents d'aide à l'emploi sont donc rarement informés de cette situation et ne peuvent agir en conséquence.

À la suite d'une interruption avant terme, la personne participante attend généralement que l'agent d'aide à l'emploi la contacte. Il arrive en certaines occasions que la personne participante informe le CLE avant même que l'agent d'aide à l'emploi ait pu la rejoindre par téléphone. Cette initiative de sa part dépend de plusieurs facteurs, entre autres, du type de mesures, de l'implication ou non d'un supplément de revenu lié à la participation et de la raison d'interruption. En effet, ce sont surtout les participants inscrits à mesure MFOR, celles et ceux recevant un supplément de revenu ou celles et ceux ayant trouvé un emploi qui auront tendance à communiquer avec l'agent d'aide à l'emploi de la décision de cesser leur participation. D'autres agents d'aide à l'emploi rencontrés dans cette étude ont mentionné que la personne participante aura tendance à communiquer cette information si l'agent lui a suggéré de le faire préalablement à sa participation. Aussi, la personne participante motivée, ayant tout tenté avant d'interrompre, a davantage tendance à contacter son agent d'aide à l'emploi à la suite de son interruption.

À la suite d'une interruption avant terme, la personne participante attend généralement que l'agent d'aide à l'emploi la contacte; cependant, dans certaines circonstances, l'initiative vient de la personne participante.

Il y a généralement un délai d'environ une à quatre semaines avant qu'une personne participante décide d'informer la ressource externe ou, dans certains cas, l'agent d'aide à l'emploi de son interruption à une mesure active. Ce délai sera d'autant plus court si la participation implique un supplément de revenu et d'autant plus long si la ressource

Il y a généralement un délai de deux à six semaines entre l'interruption avant terme d'une personne participante et la transmission de cette information par la ressource externe au CLE.

externe tente, par divers moyens, de faire changer la décision de la personne participante. On a mentionné aussi qu'il arrive parfois que des participants cherchent volontairement à étirer ce délai afin de profiter le plus longtemps possible du supplément de revenu qui leur a été attribué pour leur participation. Il y a également un délai entre l'interruption avant terme d'une participation et le moment où la ressource externe informe l'agent d'aide à l'emploi du *CLE* de cette interruption. Ce délai correspond souvent au temps nécessaire à la personne participante pour mûrir la décision qu'elle a prise, à la suite des échanges avec la ressource externe. Il peut varier entre deux et six semaines, mais peut atteindre jusqu'à huit semaines dans certains cas. Il dépend notamment de la ressource externe, de la mesure en cause ou du motif d'interruption. Ainsi, dans le cas de mesures où des suppléments de revenu sont attribués, dans le cas où la personne participante s'est trouvée un emploi ou dans le cas où il s'agit vraiment d'un abandon complet à la démarche d'emploi plutôt que d'une interruption temporaire, le délai pour la transmission de l'information sera d'autant plus écourté. La ressource externe contacte habituellement par téléphone l'agent d'aide à l'emploi lorsqu'elle a acquis la certitude que la personne ne participera plus à la mesure.

De façon exceptionnelle, il arrive que l'agent d'aide à l'emploi ne soit pas informé rapidement qu'une personne référée ne se présente pas à la ressource externe pour débiter la participation. Ce n'est que plus tard que l'agent d'aide à l'emploi apprend cet état de fait. Finalement, selon d'autres agents d'aide à l'emploi, certaines ressources externes avisent plus tard l'agent d'aide à l'emploi lorsqu'un individu a interrompu sa participation en raison d'un retour sur le marché du travail.

3.2.5 La saisie informatique de l'information

On aborde ici les informations saisies dans les systèmes informatiques du *MESS*. On s'interroge à savoir si elles sont complètes, si elles reflètent bien les informations disponibles et si elles sont fiables et uniformes. On examine plus spécifiquement les motifs de fin de participation et les résultats de fin de participation puisque ceux-ci sont utilisés dans l'indicateur de participation menée à terme ou non que l'on a construit.

L'information contenue dans la section concernant le résultat de l'activité de la fiche de suivi permet de saisir la date de fin de participation dans le système informatique du *MESS*. Cette information sert aussi à établir le code de motif de fin de participation et le code de résultat de fin de participation à inscrire dans le système informatique. Ces trois éléments constituent la base informationnelle sur laquelle est construit l'indicateur d'interruption utilisé dans le volet quantitatif. Pour cette raison, le processus de saisie de cette information ainsi que la perception qu'ont les agents d'aide à l'emploi de la qualité et de l'interprétation possible de cette information ont reçu une attention particulière.

Il faut rappeler que dans le système informatique une participation réelle à une mesure active se distingue d'une référence par l'inscription d'une date de début de participation. Toute personne participant à une mesure active offerte par *Emploi-Québec* est inscrite dans le fichier administratif du *MESS*. La saisie d'information dans les systèmes informatiques est généralement effectuée rapidement lorsque l'agent d'aide à l'emploi reçoit la fiche de suivi d'une activité, surtout lorsque la mesure implique un supplément de revenu spécifique. Dans d'autres cas, les agents d'aide à l'emploi, compte tenu de leurs autres tâches, préfèrent saisir cette information plus tard, à un moment précis dans la semaine ou le mois.

Dans certains *CLE*, la saisie de l'information est assurée par un agent de bureau. Cette saisie est par la suite normalement vérifiée par l'agent d'aide à l'emploi. Il va s'en dire que cette façon de procéder allège les tâches administratives de l'agent d'aide à l'emploi.

La personne qui est responsable de la saisie de l'information, que ce soit un agent de

Selon des agents d'aide à l'emploi rencontrés dans cette étude, lorsqu'il y a des informations manquantes à l'ouverture du dossier, les mises à jour ne se font pas de façon systématique, même si l'information est connue par la suite.

bureau ou l'agent d'aide à l'emploi, peut ouvrir un dossier d'un individu sans nécessairement entrer toute l'information qui doit être transcrite. Ainsi, il est possible que certaines informations soient manquantes au

moment de l'ouverture du dossier. La personne responsable de la saisie peut donc compléter plus tard un dossier. Elle peut même apporter les correctifs nécessaires dans le cas d'une mise à jour. Cependant, les modifications d'une fiche ne semblent pas être une pratique courante selon l'opinion des agents d'aide à l'emploi interrogés dans le cadre de cette étude. Autrement dit, des informations connues plus tard n'entraînent pas nécessairement des modifications d'une fiche de suivi.

Des fins de participations qui n'en sont pas toujours

Dans certains cas, il est possible de prolonger une participation à une mesure active, après entente avec l'agent d'aide à l'emploi. Dans de telles situations, la façon de saisir l'information dans le fichier informatique n'est pas uniforme d'un *CLE* à un autre, ni même parfois dans le même *CLE*.

Certains agents d'aide à l'emploi inscrivent une seule participation alors que d'autres inscrivent une seconde participation à cette même mesure. Ainsi, lorsqu'une seconde participation est inscrite au fichier, la date de début de celle-ci suit de quelques jours

La saisie de l'information ne semble pas uniforme d'un *CLE* à un autre, ni même parfois dans le même *CLE*; une participation prolongée ou interrompue temporairement est pour certains considérée comme une seule participation et pour d'autres, comme deux participations complètement distinctes.

seulement, soit moins d'une semaine, la date de fin de la participation que l'agent d'aide à l'emploi attribue à la participation qu'il vient de fermer.

Dans le cas de MFOR, la situation est encore plus complexe. Selon des agents d'aide à l'emploi rencontrés, cette mesure est continue et ne peut donc inclure aucune période d'interruption alors que pour d'autres, elle peut être interrompue momentanément pendant la période estivale ou du temps des Fêtes afin de permettre un certain répit à la personne participante. Conséquemment, des agents d'aide à l'emploi vont inscrire que la participation à MFOR a été interrompue et inscrire plus tard, soit en septembre ou en janvier selon le cas, une nouvelle participation à la même MFOR pour le même individu. Pour d'autres agents d'aide à l'emploi, la mesure est considérée en cours de participation durant ces périodes, surtout dans le cas où il y aurait eu au préalable une entente avec l'établissement scolaire. Au tout début de l'offre de MFOR par *Emploi-Québec*, la personne participante pouvait poursuivre sa formation sans interruption lors de la période estivale dans un autre établissement scolaire si celui d'origine ne dispensait aucun cours lors de cette période. Cette pratique, qui n'est plus en vigueur maintenant, obligeait l'agent d'aide à l'emploi à compléter deux fiches de suivi plutôt qu'une, ce qui a eu nécessairement une incidence sur le taux de participation dans le cadre de cette mesure.

Pour MFOR, le délai entre la date de fin inscrite par les agents d'aide à l'emploi à la première participation et la date de début de la seconde participation est par conséquent plus long que celui des autres mesures, soit jusqu'à quelques mois, et est souvent associé à des situations spécifiques à cette mesure, notamment, interruption pour congé des Fêtes ou pendant la période estivale.

La saisie des motifs de fin de participation

Dans certains cas, la saisie se limite à transcrire dans le système informatique le code de motifs apparaissant sur la fiche de suivi d'une activité. D'autres fois, il y a plusieurs motifs inscrits. Le motif qui sera alors saisi est celui privilégié par la ressource externe puis validé par la personne participante. C'est généralement le motif ayant le plus influencé la décision d'interrompre la participation. Toutefois, dans certains cas, on préférera inscrire un motif d'ordre général et plus neutre plutôt qu'un motif trop personnel ou trop compromettant pour la personne. Par exemple, on inscrira problème de santé ou problème personnel plutôt que problème d'alcoolisme dans la section de la fiche de suivi qui permet d'inscrire des précisions.

Dans quelques rares cas, lorsque le motif mentionné par la ressource externe diffère de celui donné par la personne participante, les deux motifs apparaîtront sur la fiche de suivi d'une activité sous la rubrique commentaires. Par contre, un seul code de motif sera saisi dans le fichier informatique. L'agent d'aide à l'emploi saisira généralement le motif donné par la ressource externe.

La fiche de suivi d'une activité constitue la principale source d'information sur le motif de fin de participation pour la saisie informatique. Cependant, celle-ci ne permet pas toujours d'identifier les causes de façon précise. De plus, la saisie peut s'avérer subjective.

L'information concernant le motif de fin de participation provient de la fiche de suivi. Toutefois, celle-ci ne permet pas toujours de cerner les raisons d'interruption avant

terme d'une participation à une mesure. Comme nous l'avons déjà mentionné, même si les raisons d'interruption avancées par les participants et discutées avec les intervenants permettent souvent d'identifier les causes de façon assez précise, l'information transcrite sur cette fiche de suivi, d'après l'opinion des agents d'aide à l'emploi rencontrés, est souvent incomplète, peu détaillée ou parfois même, inexacte, surtout lorsqu'il s'avère impossible de rejoindre la personne participante pour valider l'information. Aussi, dans certains cas, la fiche de suivi n'est pas retournée au *CLE*.

On constate donc que sur cet aspect aussi, la saisie d'information dans les fichiers administratifs ne semble pas toujours uniforme d'un *CLE* à un autre, ni même parfois dans le même *CLE*. À cet égard, les agents d'aide à l'emploi conviennent que lorsque l'information à saisir ne se limite pas à transcrire un code de motif de fin de participation apparaissant sur la fiche de suivi, il y a toujours possibilité d'une interprétation subjective qui varie selon les personnes et le traitement qui est fait.

La saisie des résultats de fin de participation

Des codes de résultats de fin de participation sont inscrits dans le fichier informatique à partir de l'information apparaissant à la section résultat de l'activité de la fiche de suivi d'une activité. Selon les agents d'aide à l'emploi consultés, la saisie de l'information serait grandement simplifiée si les formats physique et électronique de cette fiche de

suivi ainsi que les différents systèmes de saisies de données étaient identiques. Malgré cela, les résultats de fin de participation à une mesure active sont saisis de manière assez uniforme et fiable, sauf pour quelques exceptions.

D'après les agents d'aide à l'emploi rencontrés, les résultats de fin de participation sont assez uniformes et fiables. Toutefois, l'obtention d'un diplôme n'est pas saisie de façon systématique. De plus, l'interprétation de l'interruption avant terme ou non ne semble pas être uniforme lorsque les objectifs visés ont été atteints.

Pour MFOR, la mention «Diplôme obtenu» est rarement utilisée par les agents d'aide à l'emploi. Elle l'est seulement lorsque l'on a la preuve tangible que la personne participante concernée a reçu une attestation officiellement reconnue par le *Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)*. Dans les autres cas, on écrira plutôt «Projet de formation réussi» ou «Formation réussie». Par ailleurs, dans certains *CLE*, cette dernière mention est inscrite de façon systématique. On ne peut donc pas savoir de façon certaine, à partir des fichiers, si la personne participante a obtenu réellement une attestation officielle provenant du *MÉQ*.

Il existe également une certaine divergence d'interprétation quant à la mention «Objectifs atteints» dans le cadre d'autres mesures. Dans certains cas, la participation s'est terminée à la date prévue alors que dans d'autres cas, non. Pour plusieurs agents d'aide à l'emploi rencontrés, un objectif n'est atteint que lorsque la personne participante est prête à passer à autre chose, par exemple, à une autre mesure, même si la mesure dans laquelle elle était inscrite n'est pas officiellement terminée. Dans ce cas précis, il ne s'agit pas d'une interruption avant terme. Dans la même situation, d'autres agents d'aide à l'emploi rencontrés considèrent que la participation a été interrompue avant terme.

Dans les autres cas, les agents d'aide à l'emploi interrogés semblent avoir une interprétation commune des principaux codes de résultats de fin de participation :

- durée complétée (mesure menée à terme avec ou sans emploi);
- projet de formation réussi (mesure menée à terme);
- objectif non atteint (mesure menée à terme ou non).

3.2.6 Les distinctions entre l'interruption et l'abandon

Bien qu'il y ait de nombreux points de convergence en regard des distinctions à faire entre le concept d'interruption et celui de l'abandon, cela semble s'avérer impossible de tenir compte de toutes les nuances pour bien statuer de façon opérationnelle s'il s'agit vraiment d'un cas d'abandon ou non.

Cette dernière section porte tout principalement sur certaines distinctions entre les concepts d'interruption et d'abandon. Bien qu'on n'observe pas d'unanimité, il y a de nombreux points de convergence dans les

interprétations faites par les participants et par les intervenants en regard de ces deux concepts. Toutefois, on constatera que cela semble s'avérer impossible de tenir compte de toutes les nuances pour bien statuer de façon opérationnelle s'il s'agit d'un cas d'abandon ou non. En fait, c'est surtout la notion d'interruption temporaire ou définitive qui semble le mieux dépeindre les distinctions dans la variété de situations.

Les intervenants interrogés dans le cadre de cette étude font pour la plupart d'entre eux une distinction entre l'interruption et l'abandon. Bien qu'aucun des deux concepts ne soit entièrement perçu de la même façon par tous, quelques éléments reviennent assez fréquemment. Ainsi, plusieurs associent le concept d'interruption à quelque chose de temporaire. À titre d'exemple, la personne participante arrête sa participation afin de régler certains problèmes personnels dans l'intention, ou l'espoir, de la reprendre ultérieurement. Cependant, la personne participante est rarement en position de dire à quel moment elle s'inscrira à nouveau dans la même mesure, si c'est possible, ou dans une autre mesure ou activité. En contrepartie, l'abandon est davantage perçu comme une situation définitive.

Toujours d'après les intervenants rencontrés, l'interruption est davantage imprévisible, résultant souvent de facteurs hors du contrôle de l'individu, alors que l'abandon est prévisible, issu d'une décision de sa part. Pour eux, les problèmes de santé et les problèmes personnels autres que la maladie sont des causes d'interruption alors que les problèmes d'intérêt ou de motivation sont des causes d'abandon. Aussi, ils mentionnent que les motifs d'interruption ou d'abandon peuvent être considérés comme valables ou non.

Par exemple, pour plusieurs agents d'aide à l'emploi, cesser sa participation parce que l'on a trouvé un emploi ou à cause de problèmes d'apprentissage sont des motifs d'interruption qu'ils jugent valables. On a vu toutefois, antérieurement, que l'interruption avant terme pour des raisons d'emploi n'est pas considérée par tous comme valable. À cet égard, les agents d'aide à l'emploi soulignent que malheureusement, les emplois obtenus sont souvent précaires et que le fait de ne pas mener leur participation à terme contribue, selon eux, à les maintenir dans ce type d'emploi. D'autre part, des agents d'aide à l'emploi mentionnent que le problème de transport est une cause d'abandon et non d'interruption puisque ce problème peut être résolu et qu'il cache parfois un manque de motivation de la part de la personne participante. Enfin, le fait de considérer un motif valable ou non dépend de chaque agent d'aide à l'emploi. Il s'agit par conséquent d'un jugement subjectif.

Dans le même sens que ce qui précède, pour plusieurs représentants des ressources externes, l'abandon semble être un comportement se rapportant souvent aux causes perdues, aux personnes qui cessent tout, ou presque tout, ce qu'elles entreprennent. Pour d'autres, toute raison d'interruption avant terme associée à un problème pouvant être surmonté avec un peu d'effort de la part de la personne participante peut être considérée comme une cause d'abandon.

Les participants aux mesures actives interrogés font peu de nuances entre ces deux concepts. Ils peuvent dire si, dans leur cas, l'arrêt de la participation est définitif ou temporaire et en expliquer les motifs, mais malgré cela, ils associent difficilement ces éléments à l'un ou l'autre de ces concepts.

En convergence avec l'interprétation des intervenants, plusieurs des participants ne perçoivent pas leur interruption comme un abandon parce qu'ils prévoient éventuellement se réinscrire dans la mesure qu'ils ont interrompue. Pour d'autres participants, il ne s'agit pas réellement d'un abandon parce qu'ils ont décidé de poursuivre leur cheminement d'une autre manière. Toutefois, quelques participants ont indiqué que leur interruption avant terme a été définitive à cause de l'intensité de la déception vécue dans l'expérience de la mesure et certains autres croient qu'ils n'ont

plus le droit d'y participer parce qu'ils ont interrompu leur participation. Finalement, plusieurs considèrent que leur décision est définitive et soulignent avoir arrêté leur participation parce qu'ils ont obtenu un emploi ou parce qu'ils sont retournés aux études.

Par contre, pour d'autres personnes participantes, l'interruption avant terme constitue vraiment un abandon. Elles invoquent la plupart du temps un contexte ou un climat ne correspondant plus du tout à ce qu'ils désiraient au départ. À l'abandon semble relié un fondement de décision. Par ailleurs, pour certaines de ces personnes, bien qu'elles considèrent leur interruption comme un abandon, cette décision d'abandonner leur a quand même permis de faire par la suite des gains considérables.

Aussi, pour plusieurs de ces personnes, l'abandon de la participation à une mesure pourrait également se définir dans certains contextes comme étant une interruption définitive, négative ou provoquée par la personne participante, dans le cas par exemple d'une attitude entraînant une mise à pied ou un congédiement.

Il semble donc que le concept d'abandon pour plusieurs participants soit étroitement relié à ce qu'ils entreprendront par la suite. À titre d'exemple, l'interruption de la participation à une mesure due à un retour aux études, à un emploi ou à une inscription dans le cadre d'une nouvelle mesure ne devrait pas être considérée comme étant un abandon. Également, d'après l'opinion de participants, toute cause incontrôlable entraînant un arrêt avant terme de la participation à une mesure doit être considérée comme une interruption et non comme un abandon.

Le concept d'abandon est souvent associé à une interruption définitive d'une démarche vers l'emploi alors que celui de l'interruption concerne plus souvent qu'autrement l'arrêt d'une mesure active d'emploi ou d'un parcours convenu pour des motifs reliés à la poursuite d'un cheminement vers l'emploi ou pour des raisons incontrôlables.

Dans quelques cas, la mesure offrait à des participants une solution temporaire à un problème. Ces personnes ont intégré aujourd'hui le marché du travail pour un emploi qui les satisfait davantage. Elles perçoivent cette situation ni comme une interruption, ni comme un abandon.

Certains participants ne considèrent aucunement l'arrêt avant terme de leur participation à une mesure active comme un abandon à cause des motifs suivants :

- causes indépendantes de la personne participante;
- atteinte ou poursuite de ses objectifs personnels;
- changement d'orientation;
- amélioration de sa condition.

Quant aux principaux motifs d'arrêt avant terme de la participation à une mesure qui ont amené plusieurs participants à considérer cette interruption comme un abandon réel, ils pourraient se résumer comme suit :

- manque d'intérêt pour la mesure;
- problème de classification dans la mesure;
- situation conflictuelle;
- attitude dépressive;
- mauvaise gestion du stress;
- non atteinte de ses objectifs personnels.

Enfin, comme autre distinction possible, l'individu ayant interrompu avant terme sa participation à une mesure contacte en général l'agent d'aide à l'emploi de cette décision, ce qui n'est nécessairement pas le cas chez celle ou celui ayant abandonné la mesure.

3.2.7 Les conséquences perçues de l'interruption

Nous allons aborder dans cette partie, les conséquences perçues de l'interruption du point de vue des participants et des intervenants sous les angles social et professionnel.

Les personnes interrogées disent en général qu'il peut y avoir des conséquences au fait d'interrompre la participation à une mesure active d'emploi. Plusieurs participants mentionnent qu'ils ne veulent pas parler de cette expérience à de futurs employeurs ou l'inscrire à leur *curriculum vitae*, de crainte que cela leur nuise et leur ferme des portes.

Les conséquences répertoriées dans notre étude, et dont certaines ont déjà été mentionnées dans d'autres études, sont les suivantes :

- conséquences sur l'estime de soi, sentiment d'échec;
- conséquences sur la vie personnelle;
- conséquences sur la vie au travail;
- conséquences pour la participation ultérieure à une mesure;
- conséquences sur le maintien des programmes gouvernementaux.

Pour plusieurs, l'interruption entraîne souvent une perte d'estime et de confiance en soi, une démotivation et un sentiment d'échec. D'après les propos recueillis auprès des intervenants interrogés dans cette étude, les individus interrompant avant terme leur participation à une mesure vivent en général un certain deuil. Certains d'entre eux disent intervenir auprès des personnes ayant décidé d'interrompre pour des raisons hors de leur contrôle afin de s'assurer que l'interruption ne soit pas uniquement vécu comme un échec.

Pour un grand nombre, l'interruption entraîne une perte d'estime et de confiance en soi, une démotivation, de même qu'un sentiment d'échec.

Toutefois, d'autres personnes participantes ne considèrent pas l'interruption comme un échec mais plutôt comme une étape. Selon des représentants des ressources externes rencontrés dans cette étude, celles et ceux ayant interrompu leur participation ne vivent pas nécessairement cette situation comme étant un échec, notamment, lorsque les personnes ont abandonné volontairement.

D'autre part, plusieurs individus ayant participé à une mesure active étaient convaincus qu'ils ne pouvaient plus s'inscrire dans la même mesure ou dans une autre mesure ou encore, qu'une inscription éventuelle pourrait être retardée, à cause du fait qu'ils aient déjà interrompu avant terme leur participation à une de ces mesures. Cette conviction n'est pas totalement dénuée de fondement puisqu'elle a été en partie confirmée par les agents d'aide à l'emploi interrogés de même que par

D'après plusieurs personnes participantes, l'interruption avant terme d'une participation à une mesure active d'emploi peut nuire à sa réinscription ultérieure à la même mesure ou à une nouvelle mesure. Toutefois, cette crainte ne serait que partiellement fondée puisque, selon les intervenants rencontrés dans le cadre de cette étude, le fait de refuser ou de retarder une participation pour cette raison serait rare.

certaines représentantes des ressources externes. Cela dépend du type de mesures, par exemple, MFOR, à laquelle sont associés des coûts élevés, et de l'agent d'aide à l'emploi. Certains d'entre eux refusent de réinscrire l'individu dans la mesure qu'il a interrompue avant terme ou encore, de lui proposer d'autres mesures, surtout s'il a un historique relativement lourd en terme d'interruption ou d'abandon. Cela semble toutefois peu fréquent. Les autres agents d'aide à l'emploi, par contre, n'en tiennent pas compte. Parfois, l'intervenant de la ressource externe intervient auprès de l'agent d'aide à l'emploi du *CLE* afin de s'assurer que l'interruption avant terme de certaines personnes ne leur cause pas de préjudices. Éviter d'offrir les mêmes services ou la même qualité de services par manque d'équité à une personne ayant déjà interrompu avant terme sa participation à une mesure active est un exemple de préjudice qui pourrait survenir.

Selon plusieurs intervenants interrogés, l'interruption avant terme de la participation à une mesure active aurait aussi comme conséquence de diminuer les chances d'accéder

L'interruption avant terme d'une participation à une mesure active d'emploi peut réduire les possibilités d'accéder à un emploi stable.

à un emploi stable et intéressant. Comme on l'a vu précédemment, les participants qui interrompent avant terme une mesure n'indiqueront pas

cette participation inachevée dans leur *curriculum vitae*. Ils n'ont donc pas la possibilité de faire valoir leur expérience ou leurs acquis. Selon plusieurs agents d'aide à l'emploi, ces derniers se retrouvent constamment dans un cercle vicieux, retournent la plupart du temps à la case de départ et occupent plus souvent qu'autrement des emplois précaires.

D'après certains représentants des ressources externes rencontrés dans cette étude, l'appauvrissement social et l'exclusion qui en découle seraient d'autres conséquences de l'interruption avant terme de la participation à une mesure active. Les conséquences de l'interruption intentionnelle se traduiraient par une fuite de la réalité, par le syndrome de la victime et la perception négative de la société, plus précisément envers le marché du travail et les employeurs. Comme le soulignait des représentants de ressources externes, le locus de contrôle externe semble davantage prononcé chez celles et ceux qui interrompent volontairement comparativement à celles et ceux qui interrompent pour des raisons hors de leur contrôle. Dans le cas d'un locus de contrôle externe, la personne a tendance à culpabiliser les autres de ce qui lui arrive. Dans le même ordre d'idée, pour certains participants, les ressources mises à leur disposition sont la solution à tous leurs problèmes et n'ont par conséquent pas d'efforts à produire pour réussir dans leur démarche personnelle.

3.3 L'ESTIMATION DES TAUX

Les discussions menées lors du volet qualitatif ont confirmé les difficultés que soulève la définition de l'abandon de la participation à une mesure active. En particulier, les données administratives ne peuvent déterminer les intentions futures de l'individu quant à une reprise éventuelle d'une participation.

De plus, concernant les codes de motifs de fin de participation, les analyses préliminaires effectuées ont clairement fait ressortir les limites quant à l'interprétation de cette information en vue d'établir si l'interruption de la participation correspond ou non à un abandon. Ce constat a par ailleurs été validé par les agents d'aide à l'emploi ainsi

que par les représentants des ressources externes interrogés dans le cadre du volet qualitatif de la présente étude. Pour ces raisons, le code de motif de fin de participation a été utilisé de façon dichotomique dans l'élaboration de l'indicateur que nous avons constitué. Celui-ci vise à identifier les participations interrompues, sans déterminer s'il s'agit ou non d'un abandon.

Le tableau qui suit résume la définition retenue pour la participation menée à terme et celle interrompue. Le lecteur trouvera en annexe la validation de cet indicateur.

TABLEAU 2

Définition de l'état de la participation à partir des codes de résultats et des codes de motifs de fin de participation

État de participation	Codes de résultats	Codes de motifs
Menée à terme	<i>Durée complétée, même emploi</i>	Tous
	<i>Durée complétée, autre emploi</i>	Tous
	<i>Durée complétée, sans emploi</i>	Tous
	Objectifs atteints	Tous
	Objectifs atteints, entreprend une formation	Tous
	Diplôme obtenu	Tous
	Projet de formation réussi	Tous
Interrompue	Transfert prêts et bourses	Durée prévue atteinte
	Objectifs non atteints	Durée prévue atteinte
	En attente d'information	Durée prévue atteinte
	<i>Durée non complétée, autre emploi</i>	Tous
	<i>Durée non complétée, sans emploi</i>	Tous
Terminée, issue indéterminée	Objectifs non atteints	Autres que durée prévue atteinte
	Transfert prêts et bourses En attente d'information	Autres que durée prévue atteinte Autres que durée prévue atteinte
Inconnue	Inconnue	Inconnue

3.3.1 Le taux d'interruption de la participation

Selon l'indicateur d'interruption qui a été élaboré, le taux global d'interruption a été de 22,9 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, de 19,5 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 et de 16,2 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999 (tableau 3). Les données manquantes ne représentent que 0,2 % des données alors que les états de participation «Terminés, issue indéterminée» ne représentent que 1 %. Pour le premier semestre, la proportion de participations classées «En cours» est de 9,1 % comparativement à 4,8 % et 5,1 % pour les semestres subséquents.

Le taux global d'interruption est estimé à 22,9 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, à 19,5 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 et finalement, à 16,2 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999.

TABLEAU 3

Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre au cours duquel elles ont débuté (période d'observation de 12 à 18 mois)

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	18,6	6 169	19,9	7 641	22,7	4 310
Services externes de main-d'œuvre	14,7	2 431	14,3	2 091	16,4	440
Entreprises d'insertion	32,9	866	39,7	860	43,7	962
Jeunes volontaires	5,8	343	16,9	308	13,0	399
Préparation à l'emploi					21,6	268
Autres projets	19,3	2 529	18,8	4 382	16,8	2 241
Services d'aide à l'emploi	11,2	24 701	9,1	41 051	6,8	22 310
Mesure de formation	27,3	28 581	27,7	30 396	21,5	14 653
Francisation	27,2	2 576	27,9	1 937	30,2	1 099
Préalable formation professionnelle					31,6	239
Alphabétisation	37,7	1 166	39,8	830	33,1	239
Formation générale secondaire	43,0	8 581	48,4	7 779	37,4	2 297
Formation professionnelle secondaire	19,9	8 949	19,2	9 227	18,5	4 626
Formation générale pré-universitaire	18,8	489	17,6	233	26,2	103
Formation technique collégiale	16,6	2 852	18,5	4 599	13,8	2 419
Formation universitaire	8,4	430	6,7	195	8,5	94
Service d'insertion socio-professionnelle	17,8	45	24,9	337	19,7	178
Entreprise d'entraînement	7,4	339	8,5	588	12,9	535
Service d'insertion métier semi-spécialisé	25,8	302	30,9	632	24,6	353
Formation linguistique	14,8	88	12,2	286	17,6	323
Orientation et préparation à l'emploi	8,1	185	11,2	125	21,7	60
Formation d'appoint (Autre)	18,1	2 579	19,9	3 628	10,4	1 608
Insertion sociale	32,9	9 383	34,6	3 602	42,2	1 075
Subventions salariales	29,8	13 377	31,2	10 344	28,7	6 157
Entreprises privées	37,1	5 284	35,8	4 017	36,5	2 525
Entreprises d'économie sociale	45,1	552	45,9	357	38,4	307
Organismes communautaires	23,5	7 541	27,3	5 970	22,0	3 325
Total	22,9	82 211	19,5	93 034	16,2	48 505

Le taux d'interruption avant terme varie grandement selon la mesure ou l'activité considérée. À cet égard, il faut souligner que la modification de l'offre de service survenue à l'été 1999, touchant tout particulièrement la mesure MFOR, a pu avoir une influence sur les taux d'interruption pour les participations débutées entre octobre 1998 et mars 1999 ainsi que celles débutées au semestre précédent (avril 1998 à septembre 1998). Pour les participations débutées entre avril 1999 et septembre 1999, la modification n'a certainement pas eu autant d'effet sur le taux d'interruption avant terme. Toutefois, le nombre de personnes qui ont débuté une nouvelle participation à ce semestre a diminué de moitié.

La modification de l'offre de service a pu influencer le taux d'interruption à certaines activités, ou mesures, et, par conséquent, pourrait avoir contribué à la hausse de leur taux d'interruption, notamment, au second semestre.

L'analyse du taux d'interruption par mesure

Contrairement au taux global, le taux d'interruption à la mesure PPE a augmenté d'une cohorte à l'autre passant ainsi de 18,6 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, à 19,9 % pour les participations débutées entre octobre 1998 et mars 1999, puis à 22,7 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999. Ce dernier taux d'interruption est supérieur au taux global observé pour les participations débutées entre avril 1999 et septembre 1999 (16,2 %).

Le taux d'interruption à la mesure PPE a augmenté d'une cohorte à l'autre, passant de 18,6 % à 19,9 % pour ensuite dépasser le taux global d'interruption en atteignant finalement 22,7 % à la troisième cohorte.

entre avril 1998 et septembre 1998, à 19,9 % pour les participations débutées entre octobre 1998 et mars 1999, puis à 22,7 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999. Ce

Parmi les activités de la mesure PPE :

- le taux d'interruption des participations à l'activité «Services externes de main-d'œuvre» a peu varié et est demeuré inférieur au taux d'interruption lié à la mesure PPE, s'établissant à 14,7 %, 14,3 % et 16,4 % pour les cohortes considérées. Le taux d'interruption à l'activité «Services externes de main-d'œuvre» est toutefois devenu équivalent au taux global d'interruption à la troisième cohorte alors qu'il a été inférieur à ce taux pour les deux premières cohortes. Il faut souligner toutefois une baisse très marquée du nombre de participations débutées à ce troisième semestre (n = 440) comparativement aux deux semestres précédents (n = 2 431 et 2 091 respectivement);
 - les participations aux «Entreprises d'insertion» ont généré le taux d'interruption le plus élevé parmi les activités de la mesure PPE et celui-ci a augmenté d'une cohorte à l'autre. En effet, pour cette activité, le taux d'interruption a été de 32,9 % pour les participations ayant débuté entre avril 1998 et septembre 1998, de 39,7 % pour celles ayant débuté entre octobre 1998 et mars 1999 et de 43,7 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999. Une partie de ce taux d'interruption élevé peut s'expliquer par l'application d'une période de probation de quatre semaines au tout début de l'activité pour la poursuite ou non de la participation des personnes qui y sont inscrites. Enfin, comme autre hypothèse avancée, on mentionne des interruptions temporaires reliées à des problématiques lourdes qui seraient enregistrées comme des interruptions avant terme même si la personne revient participer par la suite.
- Les participations aux «Entreprises d'insertion» ont connu des taux de participations particulièrement élevés (32,9 %, 39,7 % et 43,7 %). L'application d'une période de probation de quatre semaines influence certainement le taux d'interruption à la hausse.**
- bien que le taux d'interruption à l'activité «Jeunes volontaires» soit demeuré inférieur au taux d'interruption de la mesure PPE ainsi qu'au taux global, il a tout de même augmenté d'une cohorte à l'autre. Ainsi, il est passé de 5,8 % au premier semestre à 16,9 % au second semestre avant de s'établir à 13,0 % au troisième semestre;
 - le taux d'interruption à l'activité «Autres projets» de la mesure PPE a légèrement diminué passant de 19,3 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998 à 18,8 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999, pour atteindre 16,8 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999.

Grâce à cette diminution, son taux d'interruption est devenu inférieur au taux d'interruption de la mesure PPE et est demeuré égal ou inférieur au taux global d'interruption;

- pour l'activité «Préparation à l'emploi» de la mesure PPE, implantée au cours du troisième semestre considéré, le taux d'interruption a été de 21,6 %, un taux légèrement inférieur à celui de la mesure PPE mais supérieur au taux global observé pour cette cohorte.

Le taux d'interruption aux participations à la mesure SAE est demeuré nettement inférieur au taux d'interruption global et il a même diminué, passant de 11,2 % pour les participations ayant débuté entre avril 1998 et septembre 1998, à 9,1 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 et à 6,8 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999. La durée de la participation à cette mesure active est relativement courte et adaptée aux besoins des personnes participantes. Cela pourrait vraisemblablement expliquer les taux plus faibles observés dans cette étude.

Le taux d'interruption à la mesure SAE a diminué (11,2 %, 9,1 % et 6,8 %) et est demeuré nettement inférieur au taux global d'interruption. La durée de la participation à cette mesure est relativement courte et adaptée aux besoins de l'individu. Cela pourrait vraisemblablement expliquer les taux plus faibles observés dans cette étude.

Le taux d'interruption à la mesure MFOR a diminué au troisième semestre (27,3 %, 27,7 % et 21,5 %) mais est demeuré supérieur au taux global d'interruption.

Pour la mesure MFOR, le taux d'interruption a été de 27,3 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, comparativement à 27,7 % pour celles débutées entre

octobre 1998 et mars 1999 et à 21,5 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999. Rappelons que la modification de l'offre de service survenue à l'été 1999, touchant la mesure MFOR, a pu avoir une influence sur les taux d'interruption, notamment pour les participations ayant débuté entre octobre 1998 et mars 1999 et également celles du semestre précédent ayant débuté en avril 1998 pour se terminer en septembre 1998.

Le taux d'interruption à la «Formation générale secondaire» est le plus élevé de la mesure MFOR (43,0 %, 48,4 % et 37,4 %). Lorsqu'on le compare à celui de la «Formation professionnelle secondaire», il est plus du double. Ce constat avait déjà été observé dans des études antérieures de la DRES.

Parmi les activités de la mesure MFOR :

- le taux d'interruption à l'activité de formation «Francisation» a été de 27,2 %, 27,9 % et 30,2 % respectivement. Il a donc été similaire à celui de la mesure MFOR au cours des deux premiers semestres considérés, mais supérieur au cours du troisième semestre;
- l'activité «Préalables de formation professionnelle» a débuté au cours du troisième semestre et le taux d'interruption à cette activité de formation a été de 31,6 %, un taux supérieur à celui de la mesure MFOR au cours de cette période;
- le taux d'interruption à l'activité de formation «Alphabétisation» est passé de 37,7 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998 à 39,8 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 et a diminué ensuite

à 33,1 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999. Malgré la diminution observée au troisième semestre, le taux d'interruption à cette activité est demeuré supérieur à celui de la mesure MFOR de même qu'au taux global d'interruption;

- l'activité «Formation générale secondaire» a le taux d'interruption le plus élevé de la mesure MFOR. Il est passé de 43,0 % pour les participations ayant débuté entre avril 1998 et septembre 1998 à 48,4 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 pour diminuer à 37,4 % pour les participations débutées entre avril 1999 et septembre 1999. Dans le cas de la « Formation générale secondaire » en particulier, les changements à la baisse de l'offre de mesure en 1999 ont pu augmenter les taux d'interruption observés.

Le taux d'interruption à l'activité «Formation générale secondaire» est le plus élevé (43,0 %, 48,4 % et 37,4 %) parmi les composantes de MFOR.
- l'activité «Formation professionnelle secondaire» a eu un taux d'interruption relativement stable (19,9 %, 19,2 % et 18,5 %) et nettement inférieur à ceux de la mesure MFOR durant les trois semestres considérés. De fait, son taux d'interruption a avoisiné le taux global d'interruption au cours de cette période;
- le taux d'interruption de l'activité «Formation générale pré-universitaire» a augmenté de façon importante au troisième semestre (18,8 %, 17,6 % et 26,2 %), dépassant à la fois le taux global et le taux d'interruption à la mesure MFOR. Toutefois, le nombre de personnes qui ont débuté une nouvelle participation n'était plus que de 103 au dernier semestre considéré;
- le taux d'interruption de l'activité «Formation technique collégiale» (16,6 %, 18,5 % et 13,8 %) a diminué au troisième semestre, après un légère hausse au second semestre et est demeuré inférieur au taux d'interruption de la mesure MFOR et au taux global au cours des trois semestres;
- l'activité «Formation universitaire» a eu le taux d'interruption le plus faible (8,4 %, 6,7 % et 8,5 %) parmi les activités de la mesure MFOR, se situant aussi nettement en deçà du taux global d'interruption au cours des trois semestres. Seulement 94 personnes ont débuté une participation au dernier semestre considéré;
- le taux d'interruption à l'activité «Service d'insertion socio-professionnelle» (17,8 %, 24,9 % et 19,7 %) est demeuré inférieur à celui de la mesure MFOR malgré la hausse observée au second semestre. Il a toutefois été supérieur au taux global d'interruption au cours des deux derniers semestres;
- le taux d'interruption avant terme à l'activité «Entreprise d'entraînement» est demeuré inférieur au taux global d'interruption et à celui de la mesure MFOR, en dépit d'une augmentation au troisième semestre (7,4 %, 8,5 % et 12,9 %);

Le taux d'interruption à l'activité «Entreprise d'entraînement» est faible (7,4 %, 8,5 % et 12,9 %) par rapport aux autres composantes de MFOR.
- le taux d'interruption à l'activité «Service d'insertion métier semi-spécialisé» (25,8 %, 30,9 % et 24,6 %) a été supérieur au taux global d'interruption au cours

des trois semestres considérés et supérieur au taux d'interruption de la mesure MFOR au cours des deux derniers semestres;

- quant à l'activité «Formation linguistique», son taux d'interruption (14,8 %, 12,2 % et 17,6 %) a été inférieur au taux global d'interruption et, *a fortiori*, au taux d'interruption de la mesure MFOR, au cours des deux premiers semestres. Toutefois, il s'est situé à un niveau intermédiaire entre le taux global et le taux de la mesure MFOR au troisième semestre;
- le taux d'interruption à l'activité «Orientation et préparation à l'emploi» a été inférieur au taux global d'interruption au cours des deux premiers semestres, mais il a augmenté d'un semestre à l'autre (8,1 %, 11,2 % et 21,7 %) pour se situer à un niveau intermédiaire entre le taux global et le taux d'interruption à la mesure MFOR au cours du troisième semestre. Le taux d'interruption observé au troisième semestre doit toutefois être interprété avec prudence en raison du petit nombre de nouvelles participations à cette activité (n = 60);
- le taux d'interruption à l'activité «Formation d'appoint (Autre)» a été égal ou inférieur au taux global d'interruption et, *a fortiori*, au taux d'interruption de la mesure MFOR au cours des trois semestres. Il a par ailleurs diminué de façon appréciable au cours du troisième semestre (18,1 %, 19,9 % et 10,4 %).

Le taux d'interruption avant terme à la mesure INSO est très élevé (32,9 %, 34,6 % et 42,2 %). Il peut s'expliquer notamment par le fait que cette mesure n'est offerte qu'aux prestataires de l'assistance-emploi. De plus, le taux d'interruption à cette mesure a augmenté d'un semestre à l'autre.

Le taux d'interruption avant terme à la mesure INSO a été supérieur au taux global d'interruption au cours des trois semestres et, contrairement au taux global, il a augmenté passant de 32,9 % à 34,6 % et à 42,2 %. Par ailleurs,

cette augmentation du taux d'interruption est accompagnée d'une diminution importante du nombre de nouvelles participations à la mesure. Cette mesure ne s'adresse qu'aux prestataires de l'assistance-emploi. Comme on le verra plus loin dans ce texte, le taux d'interruption de cette clientèle est nettement plus élevé que celui observé chez les autres clientèles. Cela pourrait expliquer, du moins en partie, le taux élevé enregistré pour cette mesure.

Le taux d'interruption avant terme aux participations à la mesure SSAL s'est maintenu en général aux alentours de 30 % au cours des trois semestres, soit 29,8 %, 31,2 % et 28,7 % respectivement. Il a donc été supérieur au taux global d'interruption. Cependant, tout comme dans le cas de l'activité «Entreprises d'insertion», une partie de ce taux d'interruption élevé peut s'expliquer par l'application d'une période de probation de quatre semaines au tout début de l'activité pour la poursuite ou non de la participation des personnes qui y sont inscrites.

Le taux d'interruption à la mesure SSAL est élevé (29,8 %, 31,2 % et 28,7 %) et c'est particulièrement le cas des entreprises privées ainsi que des entreprises d'économie sociale.

Parmi les activités de la mesure SSAL :

- le taux d'interruption à l'activité «Subventions salariales dans les entreprises privées» est demeuré relativement stable (37,1 %, 35,8 % et 36,5 %), mais plus élevé que taux global à la mesure SSAL, au cours des trois semestres;

- l'activité «Subventions salariales dans les organismes communautaires» a eu un taux d'interruption (23,5 %, 27,3 % et 22,0 %) plus faible que le taux global à la mesure SSAL et ce, au cours des trois semestres;
- l'activité «Subventions salariales dans les entreprises d'économie sociale» a eu le taux d'interruption (45,1 %, 45,9 % et 38,4 %) le plus élevé parmi les activités de la mesure SSAL au cours des trois semestres et ce, malgré une diminution de son taux d'interruption au dernier semestre.

L'analyse du taux global d'interruption

Comme nous avons pu le constater au début de cette section (3.3.1), le taux global d'interruption a progressivement diminué d'une cohorte à l'autre. Le pourcentage de participations «En cours» ne permet pas d'expliquer cette réduction du taux

Globalement, le prolongement de la période d'observation qui entraîne une diminution des participations «En cours» dans le calcul des taux d'interruption a peu d'impact sur le taux d'interruption avant terme.

d'interruption. En effet, l'utilisation de périodes d'observation plus longues (24 à 30 mois et de 18 à 24 mois pour le premier et le second semestres, respectivement) a permis de réduire les participations «En cours» à 1,0 % et 1,3 % pour le premier et le second semestres. Aucun ajustement n'était possible pour le

troisième semestre. Dans l'ensemble, cet ajustement a eu peu d'effets sur les taux d'interruption des deux premiers semestres, soit 22,0 % au lieu de 22,9 % pour le premier et 19,2 % au lieu de 19,5 % pour le second (voir l'annexe pour plus de détails).

On observe aussi que 14 activités ou mesures sur 22 ont eu des taux d'interruption plus élevés dans la deuxième cohorte que dans la première. De plus, l'ampleur des hausses du taux d'interruption à ces activités, lesquelles varient entre 0,7 % et 11,1 %, excède celle des baisses du taux d'interruption observées pour les 8 autres activités ou mesures (entre 0,4 % et 2,6 %). Par rapport à la deuxième cohorte, 10 activités ou mesures sur 22 ont eu des taux plus élevés dans la troisième cohorte alors que les 12 autres ont eu des taux moins élevés. Entre ces deux cohortes, les hausses varient entre 0,7 % et 10,5 % alors que les baisses varient entre 0,7 % et 11,0 %. En conséquence, la diminution du taux global d'interruption ne découle pas d'une diminution généralisée des taux d'interruption pour chacune des activités. Une analyse plus approfondie montre qu'une modification de la répartition des participations aux différentes activités a aussi contribué à la diminution du taux global d'interruption.

La diminution du taux global d'interruption ne découle pas d'une diminution généralisée des taux d'interruption pour chacune des activités.

Au cours de la période considérée, les changements survenus au niveau de la participation ont fait en sorte que les activités associées à des taux d'interruption inférieurs au taux global ont bénéficié d'une part plus importante des participations enregistrées au cours des deux derniers semestres alors que la part des activités associées à des taux d'interruption supérieurs au taux global a diminué.

Ainsi, la première cohorte totalise 45 915 participations à des activités dont les taux d'interruption observés pour les deux premières cohortes sont inférieurs à 20 %. Il s'agit des activités «Services externes de main-d'œuvre», «Jeunes volontaires» et

«Autres projets» de la mesure PPE, de la mesure SAE, de même que des activités

«Formation professionnelle au secondaire», «Formation générale pré-universitaire», «Formation technique collégiale», «Formation universitaire», «Formation linguistique», «Orientation et préparation à l'emploi» et «Formation d'appoint (Autre)». Ces participations qui représentent 56 % de l'ensemble des participations de la première cohorte, regroupent 72 % des participations de la seconde cohorte. En retour, l'importance relative des participations aux activités ayant eu des taux d'interruption avant terme égaux ou supérieurs à 25 % dans les deux premières cohortes est passée de 35 % à 22 %.

La troisième cohorte compte 35 158 participations aux activités «Services externes de main-d'œuvre», «Jeunes volontaires» et «Autres projets» de la mesure PPE, à la mesure SAE de même qu'aux activités «Formation professionnelle au secondaire», «Formation générale pré-universitaire», «Formation technique collégiale», «Formation universitaire», «Formation linguistique», «Orientation et préparation à l'emploi» et enfin, «Formation d'appoint (Autre)». Celles-ci représentent en fait 74 % de l'ensemble des participations aux différentes activités de la troisième cohorte, un pourcentage encore une fois beaucoup plus élevé que pour la première cohorte mais assez similaire à celui observé pour la deuxième cohorte. Il faut aussi préciser que les activités «Formation générale pré-universitaire» et «Orientation et préparation à l'emploi» ont eu des taux relativement plus élevés qu'auparavant pour la troisième cohorte, soit 26 % et 22 %, respectivement. Toutefois, l'impact de ces changements sur le taux global d'interruption est minime en raison du faible nombre de participations à ces activités.

On constate donc que la diminution observée du taux global d'interruption entre les cohortes résulte de la diminution du taux d'interruption à certaines activités ou mesures de même que de la modification de la répartition des participations selon les différentes activités. La diminution du taux d'interruption est plus importante pour certaines mesures, notamment SAE et certaines composante de la mesure MFOR dont la «Formation d'appoint (Autre)» et la «Formation technique collégiale». Quelques activités ou mesures ont connu une baisse plus forte que les autres au niveau de la participation. C'est le cas notamment de la «Formation générale secondaire» ainsi que de INSO. Finalement, la mesure SAE illustre bien la combinaison de ces deux facteurs.

Les participations à cette mesure active jouent un rôle important dans l'écart entre les taux globaux d'interruption tant par l'augmentation particulièrement

La diminution du taux global d'interruption résulte d'une diminution du taux d'interruption à certaines activités ou mesures (notamment, les mesures SAE et certaines composantes de la mesure MFOR dont la «Formation d'appoint (Autre)» et la «Formation technique collégiale») et de la modification de la répartition des participations (notamment, la diminution plus forte que les autres de la participation à la «Formation générale au secondaire» ainsi qu' à la mesure INSO).

élevée de son importance relative parmi l'ensemble des participations, soit 30 %, 44 % et 46 %, respectivement, que par la diminution de son pourcentage d'interruption, soit 11 %, 9 % et 7 %.

Par ailleurs, il faut également considérer la possibilité que les caractéristiques des participants puissent différer d'une cohorte à l'autre et que cette modification chez les personnes participantes ait pu contribuer à diminuer le taux global d'interruption. Cette préoccupation est particulièrement légitime dans le contexte de l'importante modification de l'offre de service survenue entre avril 1999 et septembre 1999 puisque le nombre de participations débutées entre avril 1999 et septembre 1999 est de 41 % inférieur à celui

de la première cohorte et de 48 % inférieur à celui de la deuxième cohorte. Cette possibilité est explorée par une analyse de la probabilité individuelle d'interrompre une participation calculée à l'aide du modèle probabiliste développé dans l'étude des déterminants de l'interruption à la participation.

3.3.2 Les taux d'interruption selon le statut de soutien public du revenu

Les taux d'interruption avant terme de la participation à une mesure d'*Emploi-Québec* ont été mesurés pour quatre sous-groupes de participants définis par leur statut selon le soutien public du revenu : les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les personnes admissibles à l'assurance-emploi, les prestataires actifs à l'assistance-emploi et les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu. Il est utile de rappeler qu'un individu peut à la fois être prestataire actif à l'assistance-emploi et être prestataire actif, ou personne admissible à l'assurance-emploi.

Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, le taux global d'interruption avant terme de la participation aux mesures actives est passé de 14,4 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998 à 13,4 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999, pour atteindre 11,2 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999 (tableau 4). Il est demeuré inférieur au taux global d'interruption observé pour l'ensemble des participants aux mesures actives.

Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, le taux global d'interruption avant terme a diminué (14,4 %, 13,4 % et 11,2 %) et est demeuré inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants.

Les tendances qui ont été observées pour l'ensemble de la population s'appliquent également pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Encore une fois, la

Par type de mesures, les tendances sont généralement les mêmes chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi et l'ensemble des personnes ayant participé à ces mesures.

mesure SSAL et, de façon moins marquée, la mesure MFOR sont associées à des taux supérieurs au taux global d'interruption pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi alors que la mesure SAE est

associée à un taux inférieur au taux global d'interruption pour cette population. Comme pour l'ensemble de la population, le taux d'interruption à la mesure PPE a dépassé le taux global associé au prestataire actif de l'assurance-emploi au troisième semestre. Cette clientèle a toutefois trop peu de participations à la mesure INSO pour permettre de tirer des conclusions. Par ailleurs, les taux d'interruption observés chez les prestataires actifs ont été inférieurs à ceux observés pour l'ensemble des participants et ce, quels que soient la période et le type de mesures considérés.

Pour l'activité «Autres projets» de la mesure PPE, le taux d'interruption des prestataires actifs de l'assurance-emploi a été inférieur au taux observé pour l'ensemble des participants à cette activité et ce, pour les trois semestres. Les taux d'interruption des autres activités de la mesure PPE reposent sur de petits nombres et doivent être considérés avec prudence.

En ce qui concerne les activités de la mesure MFOR, le taux d'interruption des prestataires actifs a généralement été inférieur au taux observé pour l'ensemble des participants. L'activité «Francisation» de la mesure MFOR constitue toutefois une

exception puisqu'au second semestre, le taux d'interruption des prestataires actifs de l'assurance-emploi a été plus élevé qu'au cours du semestre précédent et supérieur à celui de l'ensemble des participants.

TABLEAU 4

**Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois)
- Prestataires actifs de l'assurance-emploi**

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	10,4	422	12,9	907	14,0	530
Services externes de main-d'œuvre	5,9	85	7,1	156	17,9	39
Entreprises d'insertion	25,0	44	30,4	56	40,7	54
Jeunes volontaires	7,8	51	22,2	36	8,9	45
Préparation à l'emploi					11,1	18
Autres projets	9,9	242	12,3	659	10,4	374
Services d'aide à l'emploi	7,8	8 102	6,0	18 053	5,1	9 709
Mesure de formation	16,8	7 894	21,7	11 795	17,0	5 852
Francisation	22,6	243	29,4	255	26,1	157
Préalable formation professionnelle						
Alphabétisation	28,8	125	30,7	153	19,6	56
Formation générale secondaire	30,9	1 460	40,8	2 458	35,0	800
Formation professionnelle secondaire	13,0	3 409	15,2	4 525	14,4	2 030
Formation générale pré-universitaire	12,3	130	14,3	98	32,1	28
Formation technique collégiale	14,7	1 438	19,6	2 234	13,4	1 123
Formation universitaire	9,4	117	6,1	82	8,0	50
Service d'insertion socio-professionnelle	16,7	12	25,5	55	12,9	31
Entreprise d'entraînement	3,9	102	9,1	219	11,5	235
Service d'insertion métier semi-spécialisé	19,1	94	26,5	185	16,7	102
Formation linguistique	14,3	42	10,1	178	14,8	149
Orientation et préparation à l'emploi	6,5	92	10,7	75	33,3	21
Formation d'appoint (Autre)	10,3	630	14,3	1 278	7,3	817
Insertion sociale	35,9	64	32,3	31	53,3	15
Subventions salariales	25,8	3 027	27,2	2 505	25,8	1 548
Entreprises privées	32,2	1 490	28,2	1 223	31,6	735
Entreprises d'économie sociale	38,2	89	47,1	68	41,7	72
Organismes communautaires	18,4	1 448	25,0	1 214	18,6	741
Total	14,4	19 509	13,4	33 291	11,2	17 654

Pour les personnes admissibles à l'assurance-emploi¹⁰, le taux global d'interruption de la participation aux mesures actives a aussi diminué d'une cohorte à l'autre, passant de 20,3 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998 à 18,3 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999, pour atteindre 16,3 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999 (tableau 5). Il a généralement été inférieur

¹⁰ Parmi ces personnes, 38 % sont à la fois admissibles à l'assurance-emploi et prestataires actifs de l'assistance-emploi.

au taux observé pour l'ensemble des participants, mais supérieur à celui des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Le taux global d'interruption avant terme des personnes admissibles à l'assurance-emploi a diminué (20,3 %, 18,3 % et 16,3 %) et il a généralement été inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants bien que supérieur cependant à celui des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

TABLEAU 5

Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois)
- Personnes admissibles à l'assurance-emploi

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	15,6	1 085	14,9	1 400	18,9	803
Services externes de main-d'œuvre	11,8	483	12,4	436	13,3	75
Entreprises d'insertion	28,5	144	38,5	104	45,6	160
Jeunes volontaires	5,3	38	17,1	35	6,7	45
Préparation à l'emploi					7,8	51
Autres projets	16,4	420	13,2	825	13,1	472
Services d'aide à l'emploi	10,3	5 235	8,3	8 686	6,8	4 602
Mesure de formation	23,9	6 779	23,7	8 828	19,5	4 878
Francisation	23,7	236	30,9	204	20,3	118
Préalable formation professionnelle						
Alphabétisation	31,8	148	30,4	148	36,6	71
Formation générale secondaire	36,6	1 987	41,2	2 141	31,9	857
Formation professionnelle secondaire	19,0	2 479	18,4	2 917	18,1	1 688
Formation générale pré-universitaire	19,1	89	14,5	55	16,2	37
Formation technique collégiale	16,5	853	16,2	1 840	12,5	968
Formation universitaire	9,9	91	9,1	55	20,0	15
Service d'insertion socio-professionnelle	27,3	11	13,6	59	15,4	39
Entreprise d'entraînement	11,5	113	7,3	206	10,7	177
Service d'insertion métier semi-spécialisé	30,6	72	21,6	153	23,7	76
Formation linguistique	13,5	37	16,3	92	16,3	104
Orientation et préparation à l'emploi	12,3	65	9,4	32	8,7	23
Formation d'appoint (Autre)	17,2	598	19,2	926	12,8	438
Insertion sociale	25,6	1 358	28,6	409	26,1	111
Subventions salariales	25,7	4 622	31,2	3 182	28,0	2 061
Entreprises privées	35,2	1 740	35,7	1 251	34,7	902
Entreprises d'économie sociale	50,0	132	43,9	107	38,8	85
Organismes communautaires	18,6	2 750	27,5	1 824	21,5	1 074
Total	20,3	19 079	18,3	22 505	16,3	12 455

Par type de mesures, le taux d'interruption des individus admissibles à l'assurance-emploi a suivi les tendances décrites pour l'ensemble des personnes participantes. Il a généralement été inférieur au taux observé pour l'ensemble des participants mais supérieur à celui des prestataires actifs de l'assurance-emploi. La mesure INSO constitue toutefois une exception puisque, pour les personnes admissibles à l'assurance-emploi, le taux d'interruption à cette mesure a été égal ou inférieur à celui de la mesure SSAL, ce qui est l'inverse de la situation observée pour l'ensemble des personnes participantes. La différence est particulièrement forte pour le troisième semestre. De plus, il est demeuré relativement stable d'un semestre à l'autre et n'a pas augmenté au troisième semestre comme pour l'ensemble des participants.

Par type de mesures, le taux d'interruption des personnes admissibles à l'assurance-emploi a généralement été inférieur à celui observé pour l'ensemble des personnes participantes bien que supérieur cependant à celui des prestataires actifs.

Parmi les activités de la mesure PPE, le taux d'interruption des personnes admissibles à l'assurance-emploi a augmenté pour les participations à l'activité «Entreprise d'insertion» pour dépasser le taux d'interruption observé au troisième semestre pour l'ensemble des participants à cette activité.

Chez les prestataires actifs de l'assistance-emploi, le taux global d'interruption de la participation aux mesures actives est passé de 28,4 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998 à 27,2 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999, pour atteindre 23,7 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999 (tableau 6). Malgré cette diminution, il est demeuré supérieur à celui observé pour l'ensemble des participants.

Le taux global d'interruption des prestataires actifs de l'assistance-emploi a diminué (28,4 %, 27,2 % et 23,7 %), mais est toutefois demeuré supérieur à celui observé pour l'ensemble des participants.

Par type de mesures, le taux d'interruption des prestataires actifs de l'assistance-emploi a généralement suivi les tendances décrites pour l'ensemble des participants et il a été supérieur au taux observé pour l'ensemble des participants. La mesure INSO constitue toutefois une exception. Il faut préciser que les participants à cette mesure sont presque tous prestataires actifs de l'assistance-emploi de sorte que le taux d'interruption à cette mesure pour les prestataires actifs de l'assistance-emploi est nécessairement quasi identique à celui observé pour l'ensemble des participants à la mesure.

Par type de mesures, le taux d'interruption des prestataires actifs de l'assistance-emploi est généralement demeuré supérieur à celui observé pour l'ensemble des participants.

L'écart entre le taux d'interruption des prestataires actifs de l'assistance-emploi et le taux d'interruption des autres participants est particulièrement marqué pour la mesure MFOR.

L'écart entre le taux d'interruption avant terme des prestataires actifs de l'assistance-emploi et celui des autres personnes participantes est particulièrement marqué pour la mesure MFOR et, plus spécifiquement, pour les activités «Formation générale secondaire», «Formation professionnelle secondaire», «Formation technique collégiale», «Service d'insertion métier semi-spécialisé » et «Formation d'appoint (Autre)».

TABLEAU 6

Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois)
- Prestataires actifs de l'assistance-emploi

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	20,0	5 217	22,2	5 485	26,0	2 707
Services externes de main-d'œuvre	15,1	2 350	15,2	1 808	17,6	364
Entreprises d'insertion	33,5	711	43,3	573	45,0	638
Jeunes volontaires	7,5	120	22,2	108	19,6	92
Préparation à l'emploi					23,6	225
Autres projets	21,7	2 036	22,3	2 996	20,2	1 388
Services d'aide à l'emploi	15,4	11 926	15,3	13 868	10,9	6 420
Mesure de formation	35,5	15 924	39,4	11 316	31,8	4 501
Francisation	28,8	2 159	28,2	1 508	31,6	838
Préalable formation professionnelle						
Alphabétisation	40,1	977	43,6	594	39,3	135
Formation générale secondaire	48,3	6 036	58,2	3 890	48,3	839
Formation professionnelle secondaire	28,4	3 743	31,3	2 266	28,2	1 199
Formation générale pré-universitaire	23,2	306	18,6	97	28,6	42
Formation technique collégiale	22,1	709	27,1	730	22,7	339
Formation universitaire	7,3	246	8,3	72	6,1	33
Service d'insertion socio-professionnelle	18,5	27	26,6	233	23,0	113
Entreprise d'entraînement	9,3	107	12,3	154	14,0	121
Service d'insertion métier semi-spécialisé	32,9	158	35,5	307	31,1	164
Formation linguistique	28,6	14	22,2	27	27,5	80
Orientation et préparation à l'emploi	17,1	35	15,8	19	23,5	17
Formation d'appoint (Autre)	24,2	1 407	26,5	1 419	17,5	320
Insertion sociale	32,9	9 359	34,7	3 587	42,6	1 060
Subventions salariales	35,1	6 711	34,0	4 304	31,9	2 371
Entreprises privées	44,4	2 204	43,5	1 329	41,4	826
Entreprises d'économie sociale	46,6	369	50,6	160	43,0	128
Organismes communautaires	29,1	4 138	28,6	2 815	25,3	1 417
Total	28,4	49 137	27,2	38 560	23,7	17 059

Chez les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu, le taux global d'interruption avant terme aux mesures actives a été de 14,1 % pour les participations ayant débuté entre avril 1998 et septembre 1998, de 14,3 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 (14,3 %) et de 12,1 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999 (tableau 7). Il a donc été assez semblable à celui des prestataires actifs de l'assurance-emploi et inférieur au taux global d'interruption observé pour les autres participants.

Le taux global d'interruption avant terme des personnes ne recevant aucun soutien public du revenu a diminué (14,1 %, 14,3 % et 12,1 %) au troisième semestre et est demeuré inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants.

Par type de mesures, le taux d'interruption des personnes ne recevant aucun soutien public du revenu a été inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants, sauf pour la mesure SSAL pour laquelle on ne constate pas de différences notables.

Par type de mesures actives, le taux d'interruption avant terme observé chez les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu a été inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants, à l'exception de la mesure SSAL. Pour

cette mesure active, les personnes sans soutien public du revenu ne se distinguent pas de l'ensemble des participants.

TABLEAU 7

**Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois)
- Personnes sans soutien public du revenu**

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	12,6	461	17,3	879	20,1	796
Services externes de main-d'œuvre	6,1	33	11,0	82	10,0	30
Entreprises d'insertion	36,5	96	34,6	214	41,4	232
Jeunes volontaires	4,6	153	11,5	148	12,4	234
Préparation à l'emploi					15,0	20
Autres projets	7,8	179	12,0	435	10,4	280
Services d'aide à l'emploi	6,0	2 403	6,4	4 408	5,3	3 437
Mesure de formation	14,1	687	18,4	1 136	14,5	538
Francisation	10,0	30	13,2	38	43,5	23
Préalable formation professionnelle					12,5	16
Alphabétisation	42,9	7	25,0	8	0,0	3
Formation générale secondaire	29,0	100	35,9	117	14,3	35
Formation professionnelle secondaire	15,1	159	15,0	253	12,7	118
Formation générale pré-universitaire	0,0	4	71,4	7	0,0	4
Formation technique collégiale	17,1	76	12,7	150	9,1	99
Formation universitaire	0,0	6	0,0	4	0,0	1
Service d'insertion socio-professionnelle		0	25,0	20	9,1	11
Entreprise d'entraînement	5,3	57	2,7	75	21,7	46
Service d'insertion métier semi-spécialisé	10,0	20	29,5	61	26,7	45
Formation linguistique	0,0	3	10,0	10	0,0	2
Orientation et préparation à l'emploi	0,0	14	0,0	7	33,3	3
Formation d'appoint (Autre)	9,5	211	18,7	386	9,8	132
Insertion sociale	50,0	8	20,0	5	0,0	6
Subventions salariales	29,7	1 275	30,1	1 783	28,9	957
Entreprises privées	34,2	596	37,7	666	40,7	351
Entreprises d'économie sociale	42,2	64	42,1	76	26,7	60
Organismes communautaires	24,1	615	24,3	1 041	21,6	546
Total	14,1	4 834	14,3	8 211	12,1	5 734

3.3.3 Le taux d'interruption pour des raisons autres que l'emploi et le transfert au régime des prêts et bourses

Le volet qualitatif a permis de constater les divergences d'opinions exprimées par les personnes interrogées quant au caractère positif d'une interruption en raison de l'obtention d'un emploi. Malgré cette absence de consensus, il nous a semblé pertinent dans un deuxième temps, d'exclure du numérateur les participations interrompues en raison de l'obtention d'un emploi. De plus, on a également exclu les participations interrompues en raison d'un transfert vers les prêts et bourses. Cette exclusion nous apparaît utile puisque les mesures actives visent le retour au travail et, de façon intermédiaire, la mise en mouvement qui peut se traduire par un retour aux études. Bien que cela peut nous rapprocher du concept de l'abandon, le lecteur doit être conscient que les taux calculés de cette façon ne reposent pas sur un consensus, ni sur une définition formelle. Ils sont fournis à titre indicatif seulement.

Globalement, le taux d'interruption pour des raisons autres que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» a diminué d'une cohorte à l'autre et ce, au même rythme que le taux d'interruption calculé initialement car l'écart entre ces deux taux a été d'environ 3 % pour chacun des trois semestres considérés.

Le taux d'interruption pour des raisons autres que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» a diminué d'une cohorte à l'autre (19,9 %, 16,3 % et 13,4 %).

Pour la mesure PPE, le taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» a légèrement augmenté, passant de 16,2 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, à 17,3 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 pour atteindre 18,2 % pour les participations débutées entre avril 1999 et septembre 1999. La hausse observée au troisième semestre est toutefois moindre que celle observée pour le taux d'interruption calculé initialement.

Pour les activités de la mesure PPE, le taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» est similaire au taux initialement calculé et, de ce fait, suit les mêmes tendances. L'activité «Entreprises d'insertion» constitue toutefois une exception. En effet, son taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» a été nettement moindre (21,1 %, 24,3 % et 27,3 %) que celui calculé initialement et sa hausse, moins rapide. Cela permet donc de nuancer les résultats plus faibles observés précédemment. Un bon nombre de participations interrompues conduisent tout de même à l'emploi. Ainsi, les particularités de cette activité pourraient expliquer que des personnes acquièrent une expérience suffisante en cours de participation, ce qui pourrait les conduire à accepter un autre emploi avant la fin de leur participation.

Les taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» de la mesure SAE (10,5 %, 8,4 % et 6,2 %) et de la mesure INSO (32,0 %, 34,2 % et 41,4 %) diffèrent peu du taux calculé initialement et, par conséquent, suivent la même tendance.

Pour la mesure MFOR, le taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» a diminué d'un semestre à l'autre (23,5 %, 22,3 % et 17,4 %) et s'est situé de 4 % à 5 % sous celui calculé initialement.

TABLEAU 8

Taux d'interruption aux mesures pour des raisons autres que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux prêts et bourses selon le type de mesures et le semestre (période d'observation de 12 à 18 mois)

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	16,2	6 169	17,3	7 641	18,2	4 310
Services externes de main-d'œuvre	13,7	2 431	13,8	2 091	15,6	440
Entreprises d'insertion	21,1	866	24,3	860	27,3	962
Jeunes volontaires	4,7	343	14,0	308	10,7	399
Préparation à l'emploi					21,6	268
Autres projets	18,4	2 529	17,8	4 382	15,6	2 241
Services d'aide à l'emploi	10,5	24 701	8,4	41 051	6,2	22 310
Mesure de formation	23,5	28 581	22,3	30 396	17,4	14 653
Francisation	24,2	2 576	24,2	1 937	27,4	1 099
Préalable formation professionnelle					25,9	239
Alphabétisation	33,4	1 166	33,1	830	28,2	239
Formation générale secondaire	37,2	8 581	38,9	7 779	29,5	2 297
Formation professionnelle secondaire	16,8	8 949	15,3	9 227	14,8	4 626
Formation générale pré-universitaire	16,0	489	12,8	233	22,1	103
Formation technique collégiale	13,6	2 852	14,9	4 599	11,2	2 419
Formation universitaire	5,7	430	4,6	195	8,5	94
Service d'insertion socio-professionnelle	11,1	45	20,6	337	19,0	178
Entreprise d'entraînement	5,8	339	6,7	588	10,2	535
Service d'insertion métier semi-spécialisé	20,5	302	25,4	632	21,2	353
Formation linguistique	12,5	88	8,7	286	12,3	323
Orientation et préparation à l'emploi	5,9	185	8,8	125	13,3	60
Formation d'appoint (Autre)	15,5	2 579	16,2	3 628	7,6	1 608
Insertion sociale	32,0	9 383	34,2	3 602	41,4	1 075
Subventions salariales	22,8	13 377	22,9	10 344	21,6	6 157
Entreprises privées	30,7	5 284	28,7	4 017	30,0	2 525
Entreprises d'économie sociale	33,6	552	36,1	357	29,5	307
Organismes communautaires	16,5	7 541	18,1	5 970	14,5	3 325
Total	19,9	82 211	16,3	93 034	13,4	48 505

Toutes les activités de la mesure MFOR ont un taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» inférieur au taux d'interruption calculé initialement. Pour ces activités, le taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» est généralement de 3 % à 5 % inférieur au taux d'interruption calculé initialement. Toutefois, l'activité «Formation générale secondaire» se distingue avec un taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» (37,2 % 38,9 % et 29,5 %) nettement moindre que son taux d'interruption calculé initialement.

Pour la mesure SSAL, le taux d'interruption pour d'autres raisons que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux «prêts et bourses» est demeuré stable (22,8 %, 22,9 % et 21,6 %) et inférieur de 7 % à 8 % au taux d'interruption calculé initialement. L'écart est du même ordre pour les activités «Subventions salariales dans les entreprises privées» et «Subventions salariales dans les organismes communautaires». Pour l'activité «Subventions salariales dans les entreprises d'économie sociale», la baisse du taux d'interruption est plus marquée que celle observée globalement.

3.4 LES PARCOURS

3.4.1 La notion de parcours

Emploi-Québec fournit à sa clientèle un panier de mesures. La personne est appelée à participer à une ou plusieurs de ces mesures qui s'inscrivent théoriquement dans un parcours. Au fur et à mesure du déroulement du parcours, des ajustements sont réalisés.

La notion de parcours individualisé est inconnue par la quasi-totalité des personnes interrogées puisque ce terme est rarement utilisé lorsque l'agent d'aide à l'emploi s'adresse à elles dans le cadre d'entrevues.

La quasi-totalité des participants interrogés ont déclaré que la notion même de parcours leur était complètement inconnue. Le terme parcours est fréquemment utilisé entre les agents d'aide à l'emploi. Toutefois,

on a mentionné qu'il est rarement employé lors du contact avec la clientèle. On préférera parler plutôt avec la clientèle de plan d'action ou d'intervention, de démarche, de cheminement vers l'emploi, de cheminement individualisé ou encore, d'engagement. Le terme parcours est, selon l'opinion de certains agents d'aide à l'emploi rencontrés dans le cadre de cette étude, un terme trop ambigu pour plusieurs participants. Par ailleurs, d'autres agents d'aide à l'emploi l'associent surtout à parcours obligatoire, ce qui est différent de la notion de parcours comme tel.

Toutefois, l'idée d'un parcours individualisé, comprenant une ou plusieurs mesures tout en permettant ainsi d'atteindre graduellement son objectif, a été très bien accueillie par les participants lors des groupes de discussion réalisés dans le cadre de cette étude. Un plan étape par étape adapté à chacun des individus, dépendamment de ses antécédents et de sa situation, présente beaucoup d'attrait. Sur ce point, les participants interrogés insistent sur l'importance d'une bonne relation avec l'agent d'aide à l'emploi et d'un suivi personnalisé qui tiennent vraiment compte des intérêts et besoins des participants et de leur évolution dans le temps.

3.4.2 Le taux d'interruption des parcours

De façon similaire aux participations aux mesures actives, pour les individus ayant plus d'un parcours débuté entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999, on a considéré qu'il s'agissait d'un même parcours s'il s'est écoulé moins de 123 jours entre les deux parcours. Dans ce cas, la date de début du premier parcours et la date de fin du second parcours ont été attribuées au parcours ainsi défini. Cette procédure n'a toutefois pas été appliquée dans le cas des individus qui n'étaient pas prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter le premier parcours et qui l'étaient devenus au moment de débiter le second. Pour ces derniers, les deux parcours sont considérés comme deux parcours distincts, même si le délai entre les deux est inférieur à 123 jours.

De plus, on a considéré que toute participation à une des cinq mesures analysées s'inscrivait dans un parcours même si le fichier administratif ne le mentionnait pas. Finalement, tous les parcours sans une de ces cinq mesures ont été exclus de cette étude.

Entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999, 175 083 parcours comprenant au moins une participation à une des mesures actives à l'étude ont été débutés. De ce nombre, 167 972 parcours, c'est-à-dire 95,9 %, se sont terminés avant la fin de la période d'observation, soit avant le 1^{er} avril 2000 (tableau 9). La grande majorité de ces parcours ne comptent qu'une seule participation terminée au cours de la période d'observation (79,9 %) à une des mesures actives à l'étude, alors que 16 % en comptent une deuxième et 4 %, trois ou plus.

TABLEAU 9

Nombre de participations à des mesures actives débutées dans un parcours entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999 et terminées le ou avant le 30 septembre 2000

Nombre de participations	n	%
1	134 150	79,9
2	27 097	16,1
3	5 336	3,2
4	1 133	0,7
5 et +	256	0,1
Total	167 972	100,0

Parmi les 167 972 parcours terminés avant le 1^{er} octobre 2000, 130 075 (77,4 %) ne comptent aucune participation interrompue à une mesure active alors que 10 101 (6,0 %) comprennent des participations menées à terme ainsi que des participations interrompues et finalement, que 27 796 (16,6 %) ne sont composés que de participations interrompues (tableau 10).

TABLEAU 10

Taux d'interruption des parcours débutés entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999 selon le nombre de participations terminées du parcours

Participations	Une participation		Plus d'une participation		Total	
	n	%	n	%	n	%
Toutes menées à terme	107 719	80,3	22 356	66,1	130 075	77,4
Certaines interrompues			10 101	29,9	10 101	6,0
Toutes interrompues	26 431	19,7	1 365	4,0	27 796	16,6
Total	134 150	100,0	33 822	100,0	167 972	100,0

Pour les 134 150 parcours ne comptant qu'une seule participation terminée, le taux d'interruption est de 19,7 %. Les 33 822 parcours comprenant plus d'une participation terminée se répartissent en 1 365 parcours (4,0 %) dont les participations ont toutes été interrompues, 10 101 parcours dont certaines participations ont été interrompues et d'autres menées à terme (29,9 %) et 22 356 parcours (66,1 %) dont toutes les participations ont toutes été menées à terme.

Ajoutons que pour 43,9 % des 10 101 parcours composés de participations menées à terme et de participations interrompues, la dernière participation a été menée à terme. En contrepartie, elle a été interrompue pour 56,1 % d'entre eux.

3.5 LES PERSONNES À RISQUE D'INTERROMPRE UNE PARTICIPATION

3.5.1 La perception des personnes interrogées

Toutes les personnes interrogées croient qu'il existe des facteurs ou indices permettant de détecter les personnes à risque d'interrompre leur participation.

Les meilleurs prédicteurs des cas à risque d'interrompre une participation seraient :

- l'historique de la personne en matière d'interruption d'activités diverses;
- le manque de motivation à participer à différentes mesures;
- la mesure qui ne répond pas aux besoins et intérêts de la personne;
- la détection de problèmes personnels multiples.

Quant aux indices précurseurs, il s'agit surtout des éléments suivants :

- le manque de ponctualité dans le cadre des entrevues et de la participation;
- l'absentéisme au rendez-vous ou dans le cadre de la participation.

Pour les personnes participantes, le manque de motivation ou d'affirmation de soi se détecte par un manque de demandes d'informations, d'implication et d'enthousiasme. Le dépistage de personnes plus à risque d'abandonner pourrait par conséquent conduire à identifier les personnes pour lesquelles un suivi plus approfondi serait utile.

Pour la plupart des agents d'aide à l'emploi rencontrés dans cette étude, il semble facile de détecter, lors de l'entrevue initiale ou de l'entrevue d'appoint, les individus les plus susceptibles d'interrompre avant terme leur participation à une mesure active.

Selon les agents d'aide à l'emploi et les participants rencontrés dans cette étude, il est possible de détecter des personnes à risque d'interrompre leur participation lors d'entrevues.

Par contre, on constate que certaines personnes considérées à risque d'interrompre leur participation la mènent à terme et, qu'en contrepartie, d'autres individus non considérés à risque interrompent leur participation. Il faut donc demeurer prudent quant à la détection des cas à risque.

Selon plusieurs agents d'aide à l'emploi, les indices sur lesquels on peut s'appuyer pour détecter les cas à risque sont de nature purement subjective, d'où la précaution qu'il faut avoir de ne pas en abuser dans la prise de décision. La détection, lorsqu'elle est enclenchée, semble plus facile dans les plus petites régions parce que les agents d'aide à l'emploi disent connaître davantage leur clientèle. Enfin, ce ne sont pas tous les agents d'aide à l'emploi qui font de la détection de cas à risque.

D'après l'opinion d'un bon nombre d'agents d'aide à l'emploi rencontrés dans cette étude, les prestataires de l'assurance-emploi, particulièrement ceux qui sont en chômage depuis peu de temps, sont généralement plus autonomes, plus motivés donc, mieux préparés que ceux de l'assistance-emploi à participer aux mesures. Ces derniers

sont plus vulnérables, souvent à cause de problèmes personnels, et par conséquent, plus à risque d'interrompre avant terme leur participation. C'est le cas notamment de certains prestataires de l'assistance-emploi qui participent pour éviter des pénalités financières. Il s'agit souvent de prestataires de longue durée. Plusieurs d'entre eux sont aux prises avec des problèmes multiples, traînant ainsi un héritage lourd de conséquence en termes d'employabilité. D'après plusieurs agents d'aide à l'emploi rencontrés, le supplément de revenu offert dans le cadre d'une participation à certaines mesures, de même que l'éventualité d'une pénalité financière ne réduisent pas nécessairement les risques d'interrompre avant terme.

D'après l'opinion d'un bon nombre d'agents d'aide à l'emploi rencontrés, les prestataires de l'assurance-emploi, particulièrement ceux qui sont en chômage depuis peu de temps, sont généralement plus autonomes, plus motivés et par surcroît, mieux préparés à participer que ceux de l'assistance-emploi. Ces éléments accroissent leur probabilité de mener à terme leur participation à une mesure.

Toutes les ressources externes rencontrées disent faire systématiquement du dépistage de cas à risque mais se défendent bien de faire de l'exclusion. Certaines personnes apparaissent plus à risque d'interrompre que d'autres. C'est prévisible puisque l'on connaît assez bien les embûches qu'elles peuvent rencontrer en cours de participation et on détecte assez facilement leurs limites face à ces obstacles. On reconnaît les personnes plus à risque par certains indices. Elles sont davantage fragiles sur les plans physique et mental, plus passives face aux attentes, moins motivées et ont en général moins de volonté que les autres. Sur ces deux derniers aspects, les ressources externes rencontrées disent qu'elles l'observent notamment chez les personnes référées par le *CLE* et qui participent pour éviter une pénalité financière. On cherche alors à comprendre les sources du peu de motivation et à agir en conséquence sur ces dernières.

Les ressources externes rencontrées disent qu'elles font systématiquement du dépistage de cas à risque mais pas dans un but de sélection de la clientèle.

Cependant, malgré les efforts faits pour détecter les cas à risque d'interruption avant terme, les ressources externes mentionnent qu'on ne peut prédire avec certitude ce phénomène. Par exemple, une des ressources externes rencontrées nous a mentionné que sur les huit interruptions survenues récemment, six n'étaient pas prévisibles.

3.5.2 Les déterminants de l'interruption à la participation

Le tableau 11 qui suit présente les rapports des cotes de la relation entre la probabilité

Rapport des cotes : Le rapport des cotes est une mesure d'association permettant de juger de l'intensité de l'effet. Un rapport de cote supérieur à 1 indique que le groupe testé présente une probabilité plus élevée que le groupe de référence d'interrompre une participation alors qu'un rapport de cote inférieur à 1 indique le contraire. Plus le rapport s'éloigne de 1, plus l'effet est marqué. Par contre, un rapport de cotes de 3 ne signifie pas que la probabilité est 3 fois plus grande dans le groupe testé par rapport au groupe de comparaison.

d'interrompre une participation avant terme et certaines caractéristiques des personnes ayant participé aux différentes mesures actives à l'étude. L'analyse a été effectuée en mettant toutes ces caractéristiques en présence les unes des autres. Il s'agit en fait de rapports des cotes ajustés qui permettent de juger de l'intensité de l'influence d'une

caractéristique spécifique lorsque l'influence des autres caractéristiques considérées est «contrôlée».

L'analyse des rapports des cotes ajustés révèle que tous les facteurs considérés exercent une influence qui leur est propre sur la probabilité

La probabilité d'interrompre avant terme la participation à une mesure active augmente avec le cumul des facteurs considérés.

d'interrompre la participation à une mesure de sorte que la probabilité d'interrompre avant terme une participation augmente avec le cumul des facteurs considérés.

TABLEAU 11

Rapports de cotes ajustés (RCa) de la relation entre la probabilité de mener à terme une participation et les variables individuelles considérées dans le modèle d'analyse

Caractéristiques		Rapports de cotes
Sexe	Féminin	1,00
	Masculin	1,21 ¹
Âge	Continue (en année)	0,98 ¹
Scolarité	Primaire	1,36 ¹
	Secondaire	1,17 ¹
	Collégiale	1,08 ³
	Universitaire	1,00
Responsable d'une famille monoparentale	Non	1,00
	Oui	0,93 ²
Soutien public du revenu en début de participation	Prestataire actif à l'assistance-emploi seulement	1,94 ¹
	Admissible à l'assurance-emploi et actif à l'assistance-emploi	1,67 ¹
	Admissible à l'assurance-emploi seulement	1,04 ⁴
	Prestataire actif à l'assurance-emploi et à l'assistance-emploi	1,61 ¹
	Prestataire actif de l'assurance-emploi seulement	1,00
	Sans soutien public du revenu	1,20 ²
Présence cumulative à l'assistance-emploi avant participation	Moins de 6 mois	1,00
	6 à 11 mois	1,17 ¹
	12 à 23 mois	1,26 ¹
	24 à 47 mois	1,34 ¹
	48 mois et plus	1,54 ¹

¹ $p \leq 0,0001$

² $0,0001 < p \leq 0,01$

³ $0,01 < p \leq 0,05$

⁴ $0,05 < p$

Par rapport aux personnes qui sont exclusivement prestataires actifs de l'assurance-emploi, les prestataires actifs de l'assistance-emploi, qu'ils soient ou non prestataires ou admissibles à l'assurance-emploi, ont une probabilité supérieure d'interrompre leur participation. Il en est de même des personnes sans soutien public du revenu et, dans une moindre mesure, des personnes admissibles à l'assurance-emploi seulement.

La probabilité d'interrompre une participation augmente avec la durée de la présence cumulative à l'assistance-emploi de l'individu au moment de débiter sa participation. Ainsi, plus la présence que cumule l'individu à l'assistance-emploi au moment de débiter sa participation est élevée, plus la probabilité d'interrompre sa participation est élevée.

Les participants ayant une scolarité de niveau primaire ou secondaire ont une plus grande probabilité d'interrompre une participation à une mesure active que celles et ceux ayant une scolarité universitaire.

Lorsque l'effet des caractéristiques telles que l'âge, la scolarité, le statut au soutien du revenu et la présence cumulative à l'assistance-emploi est contrôlé, la probabilité d'interrompre une participation est moins élevée parmi les personnes responsables d'une famille monoparentale que chez les autres participants aux mesures actives. À cet égard, il faut préciser que certaines de ces caractéristiques sont associées au fait d'être une personne responsable de famille monoparentale ainsi qu'à la probabilité d'interrompre une participation.

En particulier, les mères de famille monoparentale (lesquelles représentent 88 % des personnes responsables de famille monoparentale participant aux mesures actives) sont proportionnellement plus nombreuses que les autres participantes à être prestataires actives de l'assistance-emploi (75 % contre 39 %) et à avoir une durée cumulative de 4 ans ou plus (58 % contre 26 %), deux caractéristiques auxquelles sont associées des probabilités accrues d'interrompre une participation. Elles sont aussi plus fréquemment âgées de 25 à 44 ans (75 % contre 58 %), mais moins présentes parmi les moins de 25 ans (15 % contre 22 %) et les plus de 45 ans (10 % contre 20 %).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la probabilité d'interrompre avant terme une participation à une mesure active augmente avec le cumul des facteurs considérés.

Les jeunes hommes peu instruits prestataires actifs de l'assistance-emploi depuis plus d'un an constituent le groupe le plus à risque d'interrompre avant terme une participation à une mesure active offerte par *Emploi-Québec*.

Ainsi, les personnes les plus à risque d'interrompre une participation à une mesure active sont les jeunes hommes peu instruits, prestataires actifs de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation

qui cumulent plus d'un an de présence à l'assistance-emploi.

Le tableau 12 illustre l'évolution de la probabilité moyenne d'interrompre une participation à une mesure active en fonction de l'âge et de la présence cumulative à l'assistance-emploi chez les hommes et les femmes prestataires actifs de l'assistance-emploi ayant une scolarité de niveau secondaire.

TABLEAU 12

Probabilité moyenne d'interrompre une participation à une mesure active selon l'âge ainsi que le sexe et la présence cumulative à l'assistance-emploi chez les prestataires actifs de l'assistance-emploi ayant une scolarité de niveau secondaire

Hommes

Âge	Aucune présence	1 à 5 mois	6 à 11 mois	12 à 23 mois	24 à 47 mois	48 à 119 mois	Plus de 120 mois
0-19 ans	26,6	31,3	36,4	38,8	ND	ND	ND
20-24 ans	26,4	29,6	32,8	35,1	37,5	38,3	ND
25-29 ans	23,4	27,6	30,9	29,3	31,7	34,5	36,3
30-34 ans	ND	24,9	24,1	27,2	27,9	30,2	33,9
35-39 ans	ND	24,2	24,1	24,5	25,3	27,9	33,1
40-44 ans	ND	20,6	22,1	23,4	24,2	26,4	31,0
45-49 ans	ND	17,5	20,6	19,7	21,3	24,3	29,8
50-54 ans	ND	17,1	18,1	19,1	20,7	23,1	28,9
55 ans et plus	ND	ND	ND	ND	19,5	21,5	28,5

Femmes

Âge	Aucune présence	1 à 5 mois	6 à 11 mois	12 à 23 mois	24 à 47 mois	48 à 119 mois	Plus de 120 mois
0-19 ans	25,7	29,1	32,4	36,2	ND	ND	ND
20-24 ans	20,1	24,9	28,7	30,8	33,4	33,1	ND
25-29 ans	23,2	22,0	26,7	26,0	27,3	30,5	32,2
30-34 ans	ND	22,5	23,1	23,4	24,5	27,4	30,4
35-39 ans	ND	20,5	20,9	21,2	23,3	24,3	29,3
40-44 ans	ND	16,6	20,5	19,7	20,6	22,4	28,0
45-49 ans	ND	15,4	16,9	17,4	18,6	21,1	26,3
50-54 ans	ND	14,7	15,7	17,6	17,9	20,6	25,4
55 ans et plus	ND	ND	ND	ND	16,2	17,5	24,9

Afin de vérifier si des changements étaient survenus chez la clientèle au cours des trois périodes considérées, nous avons comparé les moyennes des probabilités individuelles d'interrompre une participation et ce, pour chacun des types de mesures (tableau 13).

TABLEAU 13

Probabilité moyenne d'interrompre une participation à une mesure active selon le type de mesures actives et la cohorte

Type de mesures Activités	Avril 1998 – septembre 1998		Octobre 1998 – mars 1999		Avril 1999 – septembre 1999	
	Moyenne	M.E.*	Moyenne	M.E.*	Moyenne	M.E.*
Préparation pour l'emploi						
Projets de préparation pour l'emploi	20,32	0,24	19,55	0,21	21,79	0,33
Services externes de main-d'œuvre	14,96	0,13	14,39	0,17	14,36	0,39
Entreprises d'insertion	39,66	0,47	38,52	0,49	38,24	0,46
Jeunes volontaires	10,84	0,35	11,22	0,37	10,35	0,30
Préparations à l'emploi					21,65	0,61
Autres projets	19,57	0,21	18,45	0,17	17,49	0,24
Services d'aide à l'emploi	9,87	0,05	8,98	0,04	8,46	0,05
Mesures de formation	27,31	0,15	24,05	0,14	21,11	0,16
Francisation	28,27	0,24	27,25	0,29	26,29	0,39
Préalable formation professionnelle					31,48	0,60
Alphabétisation	37,81	0,47	35,81	0,62	32,31	1,14
Formation générale secondaire	44,38	0,19	41,39	0,21	38,51	0,37
Formation professionnelle secondaire	18,45	0,11	16,38	0,10	16,8	0,14
Formation générale pré-universitaire	18,97	0,49	16,71	0,68	17,21	1,03
Formation technique collégiale	16,15	0,15	15,18	0,11	15,17	0,15
Formation universitaire	9,36	0,24	8,28	0,40	8,26	0,58
Service d'insertion socio-professionnelle	23,78	2,35	22,41	0,75	22,24	1,10
Entreprise d'entraînement	10,25	0,38	9,91	0,28	9,67	0,29
Service d'insertion métier semi-spécialisé	27,93	0,96	28,44	0,67	27,03	0,93
Formation linguistique	14,75	0,93	14,10	0,43	15,85	0,59
Orientation et préparation à l'emploi	11,28	0,60	11,17	0,61	12,15	1,19
Formation d'appoint (Autre)	18,81	0,25	17,30	0,20	14,43	0,26
Insertion sociale	33,58	0,10	34,25	0,16	34,84	0,28
Insertion en emploi						
Subventions salariales	30,46	0,18	28,86	0,20	29,15	0,26
Entreprises privées	37,38	0,27	35,65	0,29	35,74	0,36
Entreprises d'économie sociale	42,66	0,73	38,72	0,86	38,20	1,10
Organismes communautaires	24,73	0,18	23,61	0,19	23,28	0,26
Total	23,02	0,04	18,24	0,04	17,00	0,05

ME : Marge d'erreur à 95 % associée à la probabilité moyenne et exprimée en pourcentage.

Si on exclut le démarrage de l'activité «Préparations à l'emploi» pour laquelle aucune comparaison n'est possible et l'activité «Autres projets» pour laquelle la probabilité individuelle moyenne d'interrompre une participation a légèrement diminué, mais de façon significative, les participants à la mesure PPE ne diffèrent pas d'une cohorte à l'autre quant à leur probabilité individuelle moyenne d'interrompre une participation calculée en fonction des caractéristiques des participants à chacune des cohortes.

Par contre, on observe des diminutions significatives de la probabilité individuelle moyenne d'interrompre une participation avant terme chez les participants aux activités «Alphabétisation» (37,8 lors de la première cohorte, 35,8 lors de la deuxième et 32,3 lors de la troisième), «Formation générale secondaire» (44,4, 41,4 et 38,5, respectivement) et «Formation d'appoint (Autre)» (18,8, 17,3 et 14,4, respectivement) de MFOR. Une diminution de la probabilité individuelle moyenne est aussi observée pour les participants à l'activité «Entreprises d'économie sociale» de la mesure SSAL mais ce, seulement entre la première cohorte et les deux autres.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la répartition des participations selon les différentes activités a changé d'un trimestre à l'autre. L'analyse de la probabilité individuelle moyenne d'interrompre une participation révèle que la probabilité moyenne des participants à quelques activités de MFOR et de la mesure SSAL ont diminué au cours des trois semestres considérés. Il semble donc que des modifications de l'offre, ou de la demande ont entraîné des changements au niveau des caractéristiques de la clientèle qui pourraient expliquer, du moins en partie, les diminutions des taux d'interruption rapportées précédemment d'un semestre à l'autre.

3.6 LA CAPACITÉ D'INTERVENTION

3.6.1 La capacité d'intervention des intervenants

Pour éviter l'exclusion, les agents d'aide à l'emploi rencontrés ont mentionné qu'ils refusaient que très rarement des candidats éligibles à différentes mesures actives d'emploi en fonction du risque d'interruption anticipé. Pourtant, comme nous l'avons déjà mentionné, des participants ayant interrompu avant terme leur participation à une mesure active craignent de ne plus être réinscrits dans la même mesure ou inscrits dans d'autres mesures. Cette crainte ne semble donc que partiellement fondée si on se fie aux propos des agents d'aide à l'emploi rencontrés dans le cadre de cette étude. Le fait de refuser une inscription ou de la retarder serait donc rare. De plus, on mentionne que plusieurs prestataires de l'assistance-emploi de longue durée sont davantage à risque. Dans le cas des personnes à risque, les agents d'aide à l'emploi auraient davantage tendance à offrir plus d'accompagnement qui se traduit par un soutien et un suivi réguliers et plus fréquents auprès de cette clientèle.

Selon les agents d'aide à l'emploi rencontrés dans le cadre de cette étude, le suivi pendant la participation demeure probablement le meilleur moyen d'intervention pour diminuer le risque d'interruption avant terme de la participation à une mesure. Par contre, les agents d'aide à l'emploi disent qu'ils n'ont pas le temps disponible pour assurer un suivi comme ils le souhaiteraient. Les tâches administratives occupent une part importante du travail des agents d'aide à l'emploi, ce qui ne permet pas, selon eux, de consacrer suffisamment de temps à la clientèle pour l'identification des besoins et pour le suivi. Afin d'améliorer le peu de suivi que les agents d'aide à l'emploi font actuellement, plusieurs proposent que soit uniformisé dans le réseau le fait que le suivi des participants soit assuré par un seul agent d'aide à l'emploi. Dans certains *CLE*, les dossiers clients sont la responsabilité de tous les agents d'aide à l'emploi.

Le suivi pendant la participation demeure le meilleur moyen pour diminuer le taux d'interruption avant terme. Toutefois, le manque de temps explique qu'on ne puisse pas apporter tout le suivi souhaité.

Également, le développement d'une bonne complicité entre l'agent d'aide à l'emploi et la personne participante représente un excellent moyen de diminuer le risque d'interrompre avant terme la participation à une mesure active. On devrait réaliser une démarche plus progressive et davantage individualisée avec la clientèle. Certains agents d'aide à l'emploi interrogés ont mentionné qu'ils devraient être formés spécifiquement en fonction des deux principales clientèles qu'ils rencontrent, soit les prestataires de l'assurance-emploi et ceux de l'assistance-emploi qui vivent généralement des problématiques fort différentes. Certains ne feraient du suivi de l'intervention qu'auprès de la première clientèle et d'autres, auprès de la seconde. Cette idée ne fait toutefois pas l'unanimité chez les agents d'aide à l'emploi interrogés dans le cadre de cette étude. En réalité, plusieurs agents d'aide à l'emploi trouveraient leur travail beaucoup plus ardu s'ils ne devaient rencontrer que des prestataires de l'assistance-emploi étant des clients exigeant davantage de suivi et d'accompagnement.

Les agents d'aide à l'emploi ont également soulevé qu'ils reçoivent beaucoup de formation mais n'ont malheureusement pas le temps nécessaire pour la mettre en application. Une utilisation plus adéquate de cette formation aurait sûrement des effets bénéfiques sur la diminution du risque d'interruption d'une mesure active de la part de participants.

La capacité d'intervention sur le risque d'interruption est surtout assurée dans la plupart des organismes par un bon repérage ou ciblage de la clientèle potentielle. Par exemple, dans un des organismes rencontrés (il s'agit dans ce cas d'une entreprise d'insertion) lors de cette étude, les candidats remplissent en premier lieu un questionnaire, assistent par la suite à une séance d'information et rencontrent finalement un conseiller en emploi. Si leur candidature est retenue, ces derniers seront soumis à une période de probation d'une durée de quatre semaines. Une telle procédure élimine dès le départ les individus non motivés ou qui ne réussissent pas à s'adapter à la mesure.

Selon les ressources externes, le repérage des cas à risque demeure l'un des meilleurs moyens d'intervention pour diminuer le taux d'interruption à une mesure active.

Dans un autre organisme, les participants sont invités à participer à un atelier traitant particulièrement de leur engagement en insistant sur le fait que la réussite dépend avant tout de leur implication.

Plusieurs ressources externes disent avoir développé différentes stratégies pour réduire les risques d'interruption telles que :

- l'assurance fournit à la personne participante d'un soutien et d'un suivi individualisé pendant la participation répondant de façon plus adéquate aux besoins de chaque personne participante;
- l'assurance d'un suivi après la participation;
- l'encadrement adapté à des participants;
- l'encouragement des relations interpersonnelles entre les participants les amenant à partager leurs expériences de vie, les aidant à se sortir de l'isolement et de l'exclusion sociale et les encourageant à organiser des activités, à se débrouiller et à prendre des décisions;

- la mise sur pied de groupes d'entraide animés par d'anciens participants;
- le parrainage entre de nouveaux participants et d'anciens participants;
- l'offre de stages non rémunérés après la participation facilitant la possibilité de trouver un emploi plus stable;
- le développement d'un bon partenariat avec les *CLE* et d'autres organismes offrant des activités complémentaires;
- l'offre d'autres activités à certains participants en vue de les aider davantage sur le plan personnel;
- le développement d'un système d'accompagnement aux activités organisées à l'extérieur de l'organisme.

On ne sait pas cependant si les *CLE*, pour leur part, ont développé différentes stratégies puisque cette question n'a pas été abordée directement avec les agents d'aide à l'emploi qui ont été rencontrés dans le cadre de cette étude.

3.6.2 Des suggestions venant des participants

Les participants aux mesures actives rencontrés dans le cadre de cette étude croient que certains éléments pourraient avoir un effet bénéfique sur le taux d'interruption de la participation à une mesure active ainsi que sur le taux d'abandon, et par voie de conséquence, sur les perspectives d'intégration à l'emploi des individus.

Ce sont les suivants :

- plus d'information sur les mesures disponibles;
- meilleure description de la mesure pour créer des attentes plus justes;
- meilleur dépistage des besoins, intérêts, attentes et capacités des clientèles;
- meilleur suivi et davantage de soutien et une plus grande accessibilité des intervenants¹¹ ;
- approche plus personnalisée et meilleure application du concept de parcours.

¹¹ D'autres pistes de solution nous ont également été suggérées par la suite lors d'une rencontre avec du personnel d'*Emploi-Québec*, telles qu'un meilleur encadrement (aide aux devoirs ou aux apprentissages dans le cadre de MFOR par exemple), ainsi qu'un meilleur accompagnement.

4. FAITS SAILLANTS ET CONCLUSION

FAITS SAILLANTS

La présente étude visait à mieux connaître les causes et les conséquences de l'interruption de la participation aux mesures actives d'emploi, à construire et valider un indicateur de l'interruption, à mesurer les taux d'interruption par mesure et par clientèle, de même que pour les parcours et finalement, à identifier des facteurs prédisposant à l'interruption. Cette étude a également permis de mieux connaître le processus de participation aux mesures et d'enrichir la compréhension du concept d'abandon, en plus d'examiner la fiabilité des informations disponibles permettant de mesurer les taux d'interruption. Les conclusions sont présentées en fonction des différents thèmes qui ont été abordés. Le volet quantitatif de l'étude s'appuie sur des cohortes de participants ayant débuté leur participation dans les 18 premiers mois de la mise en place d'Emploi-Québec. Quant au volet qualitatif, les observations ont été faites au cours de l'été 2001 pour obtenir une connaissance plus actuelle de la situation.

LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE L'INTERRUPTION AVANT TERME DE LA PARTICIPATION

- **Au départ, la plupart des personnes interrogées se croyaient capable d'aller jusqu'au bout de leur participation et l'interruption avant terme n'est survenue qu'à la suite d'une réflexion mûrie.**

L'interruption avant terme d'une participation à une mesure active semble être un geste réfléchi plutôt que spontané pour bon nombre de participants. Plusieurs ont dit avoir hésité avant de prendre une telle décision. Bien que plusieurs anticipaient certaines difficultés, la majorité ont prétendu qu'ils avaient les capacités pour terminer la mesure, qu'ils étaient motivés et décidés de mener à terme leur participation.

- **Il y a unanimité dans l'identification des causes d'interruption de la mesure, toutefois, des nuances doivent être apportées quant à leur interprétation.**

La plupart des personnes rencontrées dans cette étude (les personnes participantes et les intervenants, soit les agents d'aide à l'emploi et les représentants des ressources externes) ont identifié essentiellement les mêmes causes d'interruption ou d'abandon.

Le retour sur le marché du travail de même que le manque de motivation semblent constituer les principales causes d'interruption avant terme d'une participation à une mesure active. Le retour sur le marché du travail n'est pas toujours perçu par les intervenants comme une raison positive, surtout si la personne interrompt pour occuper un emploi précaire. Effectivement, le fait d'interrompre pour occuper un emploi précaire ou encore, le fait de quitter la participation avant d'avoir acquis les compétences souhaitées perpétuent le risque d'un éventuel retour à l'assurance-emploi ou à l'assistance-emploi. Le manque de motivation peut être présent dès le début ou se manifester en cours de participation. On a également mentionné que des raisons reliées aux problèmes de santé peuvent parfois cacher d'autres raisons, tel la motivation ou un problème de relation avec les autres.

De plus, des sources d'insatisfaction reliées à un changement inattendu en cours de participation, à la déception en regard des attentes initiales et au manque d'information et de soutien pendant la participation, à une situation conflictuelle dans les relations interpersonnelles, soit entre les participants et également entre eux et les intervenants, à

un sentiment d'échec, de même qu'à un manque de reconnaissance comme employé à part entière pouvant être considérés comme des éléments potentiels de déclenchement de l'interruption avant terme de la participation à une mesure active.

- **Des facteurs importants de réussite ont été identifiés.**

La réussite de la participation (participation menée à terme ou atteinte des objectifs) semble être fortement influencée par le choix éclairé et réfléchi de la participation. Le mûrissement de la décision de participer et la motivation sont probablement des facteurs importants de réussite.

La plupart des personnes présentes aux groupes de discussion auraient apprécié avoir davantage d'informations à propos des mesures. Plusieurs auraient également souhaité connaître les différentes avenues possibles, ce qui n'a pas été le cas selon eux. Par contre, pour d'autres, l'ensemble des mesures actives d'emploi ont été abordées avec l'agent d'aide à l'emploi à leur satisfaction.

- **Les conséquences perçues de l'interruption : un frein à la poursuite de la démarche vers l'emploi.**

Plusieurs conséquences ont été identifiées. Les principales se résument ainsi :

- pour un grand nombre, l'interruption avant terme entraîne une perte d'estime et de confiance en soi, une démotivation, de même qu'un sentiment d'échec;
- d'après plusieurs personnes participantes, l'interruption avant terme d'une participation à une mesure active d'emploi peut nuire à leur réinscription ultérieure à la même mesure ou à une nouvelle mesure. Toutefois, selon les intervenants rencontrés, cette crainte ne serait que partiellement fondée puisque le fait de refuser ou de retarder une participation serait rare;
- l'interruption avant terme d'une participation à une mesure active peut diminuer l'accès à un emploi stable en réduisant leurs possibilités de faire valoir les expériences ou les acquis de la participation.

LES RÉSULTATS DE L'ESTIMATION DE L'INTERRUPTION

- **Le taux d'interruption global, par mesure et selon le statut de soutien public du revenu pour trois cohortes de personnes participantes.**

Le tableau qui suit présente les taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre au cours duquel elles ont débuté (période d'observation de 12 à 18 mois). Ils ont été construits sur la base des fichiers administratifs et générés à partir de la date de fin réelle de la participation ainsi qu'à partir des codes de résultats et de motifs de fin de participation.

Taux d'interruption aux participations aux mesures actives selon le type de mesures et le semestre au cours duquel elles ont débuté (période d'observation de 12 à 18 mois)

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999		Avril 1999 - septembre 1999	
	Taux	n	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	18,6	6 169	19,9	7 641	22,7	4 310
Services externes de main-d'œuvre	14,7	2 431	14,3	2 091	16,4	440
Entreprises d'insertion	32,9	866	39,7	860	43,7	962
Jeunes volontaires	5,8	343	16,9	308	13,0	399
Préparation à l'emploi					21,6	268
Autres projets	19,3	2 529	18,8	4 382	16,8	2 241
Services d'aide à l'emploi	11,2	24 701	9,1	41 051	6,8	22 310
Mesure de formation	27,3	28 581	27,7	30 396	21,5	14 653
Francisation	27,2	2 576	27,9	1 937	30,2	1 099
Préalable formation professionnelle					31,6	239
Alphabétisation	37,7	1 166	39,8	830	33,1	239
Formation générale secondaire	43,0	8 581	48,4	7 779	37,4	2 297
Formation professionnelle secondaire	19,9	8 949	19,2	9 227	18,5	4 626
Formation générale pré-universitaire	18,8	489	17,6	233	26,2	103
Formation technique collégiale	16,6	2 852	18,5	4 599	13,8	2 419
Formation universitaire	8,4	430	6,7	195	8,5	94
Service d'insertion socioprofessionnelle	17,8	45	24,9	337	19,7	178
Entreprise d'entraînement *	7,4	339	8,5	588	12,9	535
Service d'insertion métier semi-spécialisé	25,8	302	30,9	632	24,6	353
Formation linguistique	14,8	88	12,2	286	17,6	323
Orientation et préparation à l'emploi	8,1	185	11,2	125	21,7	60
Formation d'appoint (Autre)	18,1	2 579	19,9	3 628	10,4	1 608
Insertion sociale	32,9	9 383	34,6	3 602	42,2	1 075
Subventions salariales	29,8	13 377	31,2	10 344	28,7	6 157
Entreprises privées	37,1	5 284	35,8	4 017	36,5	2 525
Entreprises d'économie sociale	45,1	552	45,9	357	38,4	307
Organismes communautaires	23,5	7 541	27,3	5 970	22,0	3 325
Total	22,9	82 211	19,5	93 034	16,2	48 505

* Au cours des deux premiers semestres, les entreprises d'entraînement étaient incluses dans la mesure «Projets de préparation pour l'emploi».

- **Les taux globaux d'interruption sont relativement bas et présentent une diminution marquée.**

Le taux global d'interruption est estimé à 22,9 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, à 19,5 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 et finalement, à 16,2 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999.

On observe donc une diminution marquée du taux global d'interruption. Parmi les facteurs pouvant avoir eu une influence sur cette diminution, il y a :

- la diminution de l'offre de mesure à l'été 1999 qui a possiblement provoqué des interruptions avant terme pour les deux premières cohortes;

- la diminution relative de la participation à des mesures ayant des taux d'interruption plus élevés comparativement à d'autres mesures (diminution particulièrement marquée pour INSO et pour la «Formation générale au secondaire» de la mesure MFOR);
- la diminution des taux d'interruption avant terme pour des mesures ou des composantes de mesures spécifiques, notamment la mesure SAE et certaines composantes de la mesure MFOR dont la «Formation d'appoint» et la «Formation technique collégiale».

En considérant une période d'observation de 12 à 18 mois pour chacune des cohortes, la comparaison des taux peut se faire d'une cohorte à l'autre. Par contre, cette période s'avère trop courte pour certaines participations, notamment dans la mesure MFOR. On a donc prolongé la période à 24 à 30 mois pour la première cohorte et à 18 à 24 mois pour la deuxième. Cela a eu pour effet de ramener le taux global d'interruption de 22,9 % à 22,0 % pour la première cohorte et de 19,5 % à 19,2 % pour la deuxième. Pour la mesure MFOR, les taux ont connu une diminution d'environ 2 % pour être ramenés respectivement à 25,0 % et 26,2 %. Enfin, tel qu'observé antérieurement, la très grande majorité des interruptions se situent dans les premiers mois de la participation.

- **Les taux globaux d'interruption sont relativement bas et présentent une diminution marquée.**

Le taux global d'interruption est estimé à 22,9 % pour les participations débutées entre avril 1998 et septembre 1998, à 19,5 % pour celles débutées entre octobre 1998 et mars 1999 et finalement, à 16,2 % pour celles débutées entre avril 1999 et septembre 1999.

On observe donc une diminution marquée du taux global d'interruption. Parmi les facteurs pouvant avoir eu une influence sur cette diminution, il y a :

- la diminution de l'offre de mesure à l'été 1999 qui a possiblement provoqué des interruptions avant terme pour les deux premières cohortes;
- la diminution relative de la participation à des mesures ayant des taux d'interruption plus élevés comparativement à d'autres mesures (diminution particulièrement marquée pour INSO et pour la « Formation générale au secondaire » de la mesure MFOR);
- la diminution des taux d'interruption avant terme pour des mesures ou des composantes de mesures spécifiques, notamment la mesure SAE et certaines composantes de la mesure MFOR dont la « Formation d'appoint » et la « Formation technique collégiale ».

En considérant une période d'observation de 12 à 18 mois pour chacune des cohortes, la comparaison des taux peut se faire d'une cohorte à l'autre. Par contre, cette période s'avère trop courte pour certaines participations, notamment dans la mesure MFOR. On a donc prolongé la période à 24 à 30 mois pour la première cohorte et à 18 à 24 mois pour la deuxième. Cela a eu pour effet de ramener le taux global d'interruption de 22,9 % à 22,0 % pour la première cohorte et de 19,5 % à 19,2 % pour la deuxième. Pour la mesure MFOR, les taux ont connu une diminution d'environ 2 % pour être ramenés respectivement à 25,0 % et 26,2 %. Enfin, tel qu'observé antérieurement, la très grande majorité des interruptions se situent dans les premiers mois de la participation.

- **Les taux d'interruption varient fortement par mesure et composantes des mesures.**

Son niveau le plus bas est observé pour la mesure Service d'aide à l'emploi. Viennent ensuite, par ordre croissant, les mesures Projets de préparation pour l'emploi, Mesure de formation, Subventions salariales et Insertion sociale.

Services d'aide à l'emploi (SAE)

- Le taux d'interruption à la mesure SAE a diminué (11,2 %, 9,1 % et 6,8 %) et est demeuré nettement inférieur au taux global d'interruption; la durée relativement courte de la participation à cette mesure explique vraisemblablement les taux plus faibles observés dans cette étude.

Projets de préparation pour l'emploi (PPE)

- Le taux d'interruption à la mesure PPE a augmenté d'une cohorte à l'autre, passant de 18,6 % à 19,9 % pour ensuite dépasser le taux global d'interruption en atteignant finalement 22,7 % à la troisième cohorte;
- les participations aux « Entreprises d'insertion » ont connu des taux d'interruptions particulièrement élevés (32,9 %, 39,7 % et 43,7 %); l'application d'une période de probation de quatre semaines et, comme on le verra plus loin, la fin avant terme plus fréquente pour raison d'emploi, influencent certainement le taux d'interruption à la hausse. Enfin, comme autre hypothèse avancée, on mentionne des interruptions temporaires reliées à des problématiques lourdes qui seraient enregistrées comme des interruptions avant terme même si la personne revient participer par la suite.

Mesure de formation (MFOR)

- Le taux d'interruption à la mesure MFOR a diminué au troisième semestre (27,3 %, 27,7 % et 21,5%) mais est demeuré supérieur au taux global;
- le taux d'interruption à la « Formation générale secondaire » est le plus élevé de la mesure MFOR (43,0 %, 48,4 % et 37,4%). Lorsqu'on le compare à celui de la « Formation professionnelle secondaire », il est plus du double et ce constat avait déjà été observé dans des études antérieures réalisées par la *DRES*. Dans le cas de la « Formation générale secondaire » en particulier, les changements à la baisse de l'offre de mesure en 1999 ont pu augmenter les taux d'interruption observés.
- le taux d'interruption avant terme à l'activité « Entreprise d'entraînement » est faible (7,4 %, 8,5 % et 12,9 %) comparativement aux autres composantes de MFOR.

Subventions salariales (SSAL)

- Le taux d'interruption à la mesure SSAL est élevé (29,8 %, 31,2 % et 28,7 %) et c'est particulièrement le cas des entreprises privées ainsi que des entreprises d'économie sociale.

Insertion sociale (INSO)

- Le taux d'interruption avant terme à la mesure INSO est très élevé (32,9 %, 34,6 % et 42,2 %) et augmente d'un semestre à l'autre. Il peut s'expliquer notamment par le fait que cette mesure n'est offerte qu'aux prestataires de l'assistance-emploi et que cette clientèle, comme on le verra plus loin dans le texte, risque davantage d'interrompre que les autres participants. D'autant plus qu'il y a eu alourdissement de cette clientèle au cours des dernières années.

▪ Les taux d'interruption varient fortement selon le statut du soutien public du revenu.

Son niveau le plus bas est observé pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Viennent ensuite les personnes sans soutien public du revenu, les personnes admissibles à l'assurance-emploi et enfin les prestataires actifs de l'assistance-emploi.

- Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, le taux global d'interruption a diminué (14,4 %, 13,4 % et 11,2 %) et est demeuré inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants.
- Le taux global d'interruption avant terme des personnes ne recevant aucun soutien public du revenu a diminué (14,1 %, 14,3 % et 12,1 %) au troisième semestre et est demeuré inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants.
- Le taux global d'interruption des personnes admissibles à l'assurance-emploi a diminué (20,3 %, 18,3 % et 16,3 %) et il a généralement été inférieur à celui observé pour l'ensemble des participants bien que supérieur cependant à celui des prestataires actifs de l'assurance-emploi.
- Le taux global d'interruption des prestataires actifs de l'assistance-emploi a diminué (28,4 %, 27,2 % et 23,7 %), mais est demeuré cependant supérieur à celui observé pour l'ensemble des participants.
- L'écart entre le taux d'interruption avant terme des prestataires actifs de l'assistance-emploi et le taux d'interruption des autres participants est particulièrement marqué pour la mesure MFOR.
- Bien qu'il soit difficile de comparer des résultats provenant d'études différentes, on a tout de même mis en parallèle ceux de cette étude avec une étude concernant l'abandon de la participation à la mesure « Rattrapage scolaire (RS) » réalisée en janvier 1993 par la DRES. La mesure RS n'était offerte qu'aux prestataires de l'assistance-emploi. La mise en parallèle se limitera donc à ce groupe. Les composantes de MFOR qui se retrouvaient dans RS sont l'« Alphabétisation », la « Formation secondaire générale » et la « Formation professionnelle secondaire ». Voici les résultats :

Taux d'interruption

MESURES	COMPOSANTES		
	Alphabétisation	Formation secondaire	
		Générale	Professionnelle
RS (Étude 1993)	75 %	68 %	45 %
MFOR (Étude actuelle)	39 %	48 %	28 %

L'écart observé est considérable : 36 % pour l'« Alphabétisation », 20 % pour la « Formation secondaire générale » et finalement, 17 % pour la « Formation professionnelle secondaire ». Dans tous les cas, les taux actuels sont plus faibles. Toutefois, il est difficile de dire si l'écart est uniquement attribuable à l'intervention ou à d'autres différences (composition de la clientèle, ...).

- **Les taux globaux d'interruption baissent de trois points de pourcentage lorsque l'on exclut les motifs liés à l'emploi et au transfert au régime des prêts et bourses.**
 - Dans un deuxième temps, on a exclu les interruptions pour des raisons d'obtention d'un emploi et d'un transfert aux « prêts et bourses ». Puisque les mesures visent le retour au travail et de façon intermédiaire, la mise en mouvement qui peut se traduire par un retour aux études. Cette exclusion peut permettre de se rapprocher du concept de l'abandon même si ces taux calculés ne reposent pas sur un consensus, ni sur une définition formelle.
 - Le taux d'interruption pour des raisons autres que l'obtention d'un emploi ou un transfert aux « prêts et bourses » a diminué d'une cohorte à l'autre et ce, au même rythme que le taux d'interruption calculé initialement puisque l'écart entre ces deux taux a été d'environ 3 % pour chacun des trois semestres considérés (19,9 %, 16,3 % et 13,4 %).
 - Les baisses les plus marquées des taux d'interruption lorsqu'on exclut les raisons d'emploi et de transfert au régime des prêts et bourses sont enregistrées dans les « Entreprises d'insertion » de la mesure PPE, dans la « Formation générale secondaire » de la mesure MFOR et dans la mesure SSAL, notamment dans les entreprises d'économie sociale. Dans le cas des entreprises d'insertion, on peut avancer l'hypothèse que des individus quittent avant la fin parce qu'ils ont acquis une expérience suffisante pour obtenir un autre emploi.

LES TAUX D'INTERRUPTION AUX PARCOURS VARIENT ENTRE 20 ET 34 % SELON LE TYPE DE PARCOURS

La notion de parcours individualisé semble peu connue des participants aux mesures actives d'emploi et peu utilisée par les agents d'aide à l'emploi lorsqu'ils s'adressent à eux. Ils ont été reconstitués sur la base des informations sur les participations aux mesures actives d'emploi. Les parcours ne contenant aucune participation à une mesure active d'emploi ne sont pas considérés ici. Les parcours débutés entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999 comptent, dans la plupart des cas, une seule participation à

une des cinq mesures considérées dans cette étude. Pour ces parcours, le taux d'interruption avant terme a été de 20 % environ. Parmi les parcours comprenant plus d'une participation à une des mesures actives, 4 % ne comptent que des participations interrompues alors que 30 % sont formés d'une combinaison de participations menées à terme et d'autres qui ont été interrompues. C'est donc 66 % de ces parcours à plus d'une mesure dont les participations ont toutes été menées à terme. Lorsque l'on considère les parcours globalement (une ou plusieurs mesures), on obtient alors une proportion de 77 % de ces parcours qui n'ont connu aucune interruption avant terme.

LES MEILLEURS PRÉDICTEURS ET LES INDICES PRÉCURSEURS DE L'INTERRUPTION AVANT TERME SELON LA PERCEPTION DES PERSONNES INTERROGÉES

Selon les personnes rencontrées dans le volet qualitatif, il est possible de détecter des personnes à risque d'interrompre avant terme leur participation lors d'entrevues grâce à certains indices.

Les meilleurs prédicteurs des cas à risque d'interrompre une participation seraient :

- l'historique de l'individu en matière d'interruption d'activités diverses;
- le manque de motivation à participer à différentes mesures;
- la mesure qui ne répond pas aux besoins et intérêts de la personne;
- la détection de problèmes personnels multiples.

Quant aux indices précurseurs, il s'agit surtout des éléments suivants :

- le manque de ponctualité lors des entrevues et de la participation;
- l'absentéisme aux rendez-vous et dans le cadre de la participation.

LES DÉTERMINANTS DE L'INTERRUPTION AVANT TERME À LA PARTICIPATION D'APRÈS LES ANALYSES QUANTITATIVES

Selon des résultats des analyses quantitatives, les caractéristiques suivantes sont reliées à des taux plus élevés d'interruption :

- sexe (masculin);
- scolarité (primaire ou secondaire);
- âge (les plus jeunes);
- présence cumulative à l'assistance-emploi (plus longue présence);
- statut (prestataire actif de l'assistance-emploi).

La probabilité d'interrompre avant terme la participation à une mesure active augmente avec le cumul des caractéristiques mentionnées. Toutefois, les intervenants doivent éviter d'utiliser ces caractéristiques dans l'intention d'en faire des critères de sélection mais plutôt en tenir compte pour assurer un meilleur suivi auprès des clientèles ayant ce profil.

LA CAPACITÉ D'INTERVENTION : PLUSIEURS SUGGESTIONS INTÉRESSANTES

Selon les intervenants rencontrés, le fait de repérer les cas à risque et de réaliser un suivi plus accentué pendant la participation pour les clientèles repérées demeure le meilleur moyen pour diminuer le taux d'interruption avant terme. Ce moyen a également

été mentionné par les participants. Ces derniers ont ainsi identifié d'autres éléments reliés à une meilleure information sur les mesures et à une identification plus complète de leurs besoins.

LES CONCEPTS D'ABANDON ET D'INTERRUPTION ET LES INFORMATIONS DISPONIBLES

- **Les différents points de vue sur les distinctions entre l'interruption avant terme et l'abandon : beaucoup de convergence dans les opinions recueillies mais impossibilité de statuer de façon opérationnelle s'il s'agit vraiment d'un cas d'abandon ou non.**

Il y a de nombreux points de convergence dans les interprétations faites par les participants ainsi que par les agents d'aide à l'emploi et par les représentants des ressources externes rencontrés en regard des concepts d'interruption et d'abandon. L'interruption semble être davantage perçue comme un arrêt temporaire et imprévisible résultant souvent de facteurs hors du contrôle de la personne alors que l'abandon est vu comme un arrêt définitif généralement prévisible. Toutefois, il semble s'avérer impossible de tenir compte de toutes les nuances pour bien statuer de façon opérationnelle s'il s'agit vraiment d'un cas d'abandon ou non. En particulier, les agents d'aide à l'emploi ont confirmé les difficultés d'interprétation que soulèvent les données administratives à cerner de façon adéquate le concept d'abandon. Quant aux participants rencontrés dans le cadre de cette étude, ils font les liens suivants entre les motifs d'interruption et le concept d'abandon :

- certains participants ne considèrent aucunement l'arrêt avant terme de leur participation à une mesure active comme étant un abandon à cause des motifs suivants :
 - causes indépendantes de la personne participante;
 - atteinte ou poursuite de ses objectifs personnels;
 - changement d'orientation;
 - amélioration de sa condition.

Quant aux principales causes d'interruption avant terme de la participation à une mesure active qui ont amené plusieurs participants à considérer cette interruption comme étant un abandon réel, elles pourraient se résumer comme suit :

- manque d'intérêt pour la mesure;
 - problème de classification dans la mesure;
 - situation conflictuelle;
 - attitude dépressive;
 - mauvaise gestion du stress;
 - non atteinte de ses objectifs personnels.
- **Les informations disponibles pour la mesure de l'interruption avant terme sont généralement bonnes selon les intervenants mais des améliorations restent à apporter.**

L'étude permet d'affirmer que le traitement des données provenant des fichiers apparaît la façon la plus exacte de mesurer les interruptions avant terme, à condition que les données de base soient les plus fiables possibles. À cet effet, quelques lacunes ont été observées.

Selon les intervenants rencontrés, les échanges entre eux (les intervenants des ressources externes et des CLE) et les personnes participantes permettent d'identifier, de façon généralement fiable, les raisons d'interruption avant terme de la participation à une mesure. Cependant, la fiabilité est fonction du lien de confiance établi entre l'intervenant et la personne participante, de la convergence des raisons mentionnées par la personne et celles détectées par l'intervenant et finalement, de l'importance relative de la mesure en terme de durée et de coûts impliqués (l'investigation est plus poussée pour les mesures de durée plus longue ou de coûts plus élevés). De plus, l'information saisie dans les fichiers concernant les raisons serait souvent incomplète, peu détaillée et parfois manquante, malgré le fait que l'information plus détaillée soit généralement connue.

Dans certains cas, on mentionne l'absence de mise à jour lorsque des informations sont manquantes à l'ouverture du dossier et qu'elles deviennent disponibles par la suite.

Finalement, certains agents d'aide à l'emploi enregistrent deux participations distinctes lorsqu'il y a une participation prolongée ou encore une interruption temporaire (comme par exemple la période d'été pour la mesure MFOR), alors que d'autres n'enregistrent qu'une seule participation.

CONCLUSION

L'étude a permis d'approfondir le concept d'abandon et de le situer dans un modèle multidimensionnel d'interruption de la participation qui permet de nuancer plusieurs composantes de ce concept. Toutefois, force est de constater que la mesure opérationnelle de ce concept n'apparaît pas possible en raison de la complexité et de la disponibilité restreinte des informations dont il faudrait tenir compte pour le mesurer adéquatement. On devra donc retenir dans l'avenir l'idée de se référer plutôt à un indicateur d'interruption avant terme. Cet indicateur a été construit à l'aide de modèles et d'analyses. Il est mesurable à partir des données administratives actuelles et la mesure de cet indicateur peut être refaite pour des cohortes ultérieures à des fins de *monitorage*.

On a également constaté des lacunes dans les informations administratives. Certaines lacunes pourraient, à première vue, être facilement corrigées, notamment par une sensibilisation du personnel qui collige ou saisit cette information.

De plus, on observe que les taux globaux d'interruption sont relativement bas et qu'ils présentent une diminution marquée. Toutefois, pour certaines mesures ou sous-composantes des mesures, les taux sont beaucoup plus élevés. Les taux varient, notamment selon le statut des personnes participantes au regard du soutien public du revenu. Son niveau le plus bas est observé pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Viennent ensuite les personnes sans soutien public du revenu, les personnes admissibles à l'assurance-emploi et les prestataires actifs de l'assistance-emploi. Les caractéristiques des participants reliées à des taux élevés d'interruption de la participation semblent expliquer en partie ces écarts, notamment pour la mesure INSO qui rejoint une population plus à risque. Finalement, quelques pistes d'intervention ont été identifiées, dont un dépistage et une priorité d'accompagnement plus complet pour les clientèles les plus à risque, une meilleure information sur les mesures et une identification plus complète des besoins.

BIBLIOGRAPHIE

Allaire, F. (1976)

Une étude de cas d'abandons et de retraits des programmes de formation linguistique du Gouvernement du Canada, IFG, Centre de recherche et d'évaluation, 56 p.

Baslé, M. (2000)

Comparative Analysis of Quantitative and Qualitative Methods in French Non-Experimental Evaluation of Regional and Local Policies : Three Cases of Training Programs for Unemployed Adults, SAGE Publications, London, pp. 323-334.

Bandura, A. (1977)

Self-efficacy : Toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological Review*, vol. 84, pp. 191-215.

Bouchard, P. et al. (1994)

Abandon scolaire et socialisation selon le sexe, Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Sainte-Foy, Vol. 1, No 1, 119 p.

Brouillette, G. et al. (1985)

Étude d'évaluation sur les mesures de RELANCE : Les motifs de sorties des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, Rapport synthèse, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Québec, 20 p.

Campeau, J. C. et al. (1985)

Étude d'évaluation sur les mesures de RELANCE : La participation des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Québec, 125 p. et annexes.

Charest, D. (1992)

Départs et abandons en alphabétisation : Enquête auprès des personnes inscrites en alphabétisation, Ministère de l'Éducation, Québec, 96 p.

Charest, D. (1980)

Prévention de l'abandon prématuré, Ministère de l'Éducation, Québec, 184 p.

Chenard, P. (1987)

L'abandon des études et les mesures favorisant la rétention : le point de vue américain, Vice-présidence à la planification, Université du Québec, Québec, 21 p.

Emploi-Québec (2000)

Programme d'entraînement à la tâche - Agente et agent d'aide à l'emploi, Vol. 1.

Gilbert, S. (1993)

Après l'école : Résultats d'une enquête nationale comparant les sortants de l'école aux diplômés d'études secondaires âgés de 18 à 20 ans, Ressources humaines et Travail Canada, Ottawa, 76 p.

Hamel, S. et Rousseau, C. (1997)

AGIR : Un parcours inachevé vers l'emploi, Ministère de la Sécurité du revenu, Sainte-Foy, 49 p.

Hamel, S., Rousseau, C. (1997)

AGIR : Mieux connaître les besoins pour mieux cibler, Ministère de la Sécurité du Revenu, Sainte-Foy, 48 p. et annexes.

- Hosmer, D.W. and S. Lemeshow (1989)**
Applied logistic regression, John Wiley and Sons, Ed., New York.
- Institut canadien d'éducation des adultes (1992)**
Recherche sur le décrochage des adultes, ICEA, Montréal, 22 p.
- Lanctôt, P. et Sylvestre, C. (1994)**
L'abandon de la participation à la mesure rattrapage scolaire : Suivi d'indicateurs – Cohortes de 1989 à 1992, Ministère de la Sécurité du revenu, Sainte-Foy, 19 p.
- Langevin, L. (1994)**
L'abandon scolaire : On ne naît pas décrocheur !, Les Éditions logiques, Montréal, 379 p.
- Léger Marketing (2001)**
Étude sur l'évaluation de l'abandon dans le contexte des mesures actives d'Emploi-Québec - Étude qualitative par voie de groupes de discussion : Rapport d'analyse, Québec, 47 p. et annexes.
- Moreau, L. (1995)**
La pauvreté et le décrochage scolaire ou la spirale de l'exclusion, Ministère de la Sécurité du revenu, Sainte-Foy, 46 p.
- Otis, D. (2000a)**
Évaluation formative de huit mesures actives d'emploi Québec : Résultats et effets, Ministère de la Solidarité sociale, Québec, 122 p.
- Otis, D. (2000b)**
Évaluation formative de huit mesures actives d'emploi Québec : Satisfaction des participantes et participants à l'égard des services offerts, Ministère de la Solidarité sociale, Québec, 122 p.
- Poulain, D. (1998)**
L'abandon scolaire chez les adultes participant à des cours subventionnés, Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, 290 p.
- Roy, S. (1994)**
Les départs et les abandons en alphabétisation : Résultats de la consultation, Ministère de l'Éducation, Québec, 48 p.
- Royer, É. et al. (1995)**
L'ABC de la réussite scolaire, Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, Éditions Saint-Martin, Montréal, 148 p.
- Sullivan, M. (1988)**
Analyse comparative des décrocheurs et des non-décrocheurs dans les écoles secondaires de l'Ontario, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 63 p.
- Stretcher, V.J., De Vellis, B.E., Becker, M.H., Rosenstock, I.M. (1986)**
The rol of self-efficacy in achieving health behavior change. Health education Quartely, Vol. 13, no. 1, pp 73-79.
- Sylvestre, C. (1993)**
L'abandon de la participation à la mesure rattrapage scolaire, Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Québec, 61 p.

ANNEXE

**MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE
VALIDATION DE L'INDICATEUR DE L'INTERRUPTION
IMPACT DES PARTICIPATIONS EN COURS SUR LE TAUX D'INTERRUPTION**

1. MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

1.2 L'APPROCHE QUALITATIVE

La population de cette étude comprend les personnes suivantes :

- des individus qui ont participé entre les mois d'août et décembre 2000 à au moins une des cinq mesures actives identifiées au préalable et pour diverses raisons, ont décidé d'interrompre avant terme leur participation;
- des agents d'aide à l'emploi de *CLE*;
- des représentants de ressources externes.

Les participants

En raison des préoccupations inhérentes au volet qualitatif de cette étude, ainsi que du type de données souhaité, la cueillette de l'information a été réalisée à partir d'entrevues de groupe d'après la méthode des groupes de discussion semi-dirigée. En tout, dix rencontres ont été réalisées avec des personnes qui, entre les mois d'août et décembre 2000, ont interrompu leur participation avant terme à une des cinq mesures actives offertes par *Emploi-Québec* aux individus et analysées dans cette étude. Pour ce volet, il nous apparaissait préférable d'interroger des personnes ayant interrompu récemment leur participation à une mesure active afin d'éviter l'effet du temps sur la mémoire. Ce faisant, nous présumons que les motifs d'interruption évoqués par ces personnes peuvent s'appliquer, de façon qualitative, aux personnes ayant débuté une participation à une mesure active entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999.

Ces rencontres se sont déroulées en soirée entre le 19 et le 28 mars 2001 et ont eu lieu dans divers endroits, soit plus précisément à Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. Les participants provenaient des régions suivantes :

- Montréal;
- Montréal-Banlieue;
- Capitale-Nationale;
- Mauricie (plus précisément Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine);
- Estrie (plus précisément Sherbrooke-Est, Sherbrooke-Ouest, Magog et Windsor).

Les mêmes critères de recrutement ont été retenus pour ce qui est de la composition des dix groupes de discussion. On s'est assuré de la présence d'au moins un représentant par groupe pour chacune des mesures couvertes par l'étude. Chaque groupe était composé d'un maximum de huit participants.

De plus, une répartition aussi variée que possible au sein de chaque groupe en fonction de facteurs tels l'âge, le niveau de scolarité, la ville de résidence, la date de fin de participation, le statut selon le soutien public du revenu de même qu'une répartition équilibrée selon le sexe était visée. Un des cinq groupes de Montréal était composé uniquement d'anglophones. Le questionnaire de recrutement utilisé dans le cadre de ce volet qualitatif ainsi que le schéma d'entrevue ont été produits par le *MESS*.

L'ensemble des critères de recrutement et de quotas de représentation ont été définis au préalable. Ceux-ci ont été en grande partie respectés. Par ailleurs, après une vérification

empirique, les quelques absences et remplacements de dernière minute n'ont entraîné aucune modification significative à l'équilibre souhaité et à la composition des groupes de participants selon les critères retenus *a priori*. Le tableau qui suit montre la répartition des participants en fonction des principaux paramètres de recrutement retenus dans le cadre du volet qualitatif de cette étude.

TABLEAU A-1

Répartition des participants en fonction des principaux paramètres de recrutement

Paramètres	Villes où se sont tenues les entrevues de groupe				Total
	Sherbrooke	Montréal	Trois-Rivières	Québec	
Nombre de groupes	1	5	1	3	10
Type de mesures					
Formation	1	9	2	5	17
Préparation pour l'emploi	2	6	1	6	15
Services d'aide à l'emploi	2	7	3	4	16
Subventions salariales	1	8	0	4	13
Insertion sociale	2	5	2	5	14
Sexe					
Féminin	5	16	3	11	35
Masculin	3	19	5	13	40
Groupe d'âge					
18 – 24 ans	1	9	2	8	20
25 – 34 ans	3	11	2	5	21
35 – 44 ans	2	9	2	8	21
45 – 54 ans	1	5	2	3	11
55 – 64 ans	1	1	0	0	2
Scolarité					
Primaire	0	1	1	2	4
Secondaire	6	14	4	12	36
Collégiale	2	5	1	7	15
Universitaire	0	8	2	3	13
Non disponible	0	7	0	0	7
Fin de participation					
Août 2000	1	6	0	6	13
Septembre 2000	1	7	1	7	16
Octobre 2000	3	10	1	3	17
Novembre 2000	2	5	3	5	15
Décembre 2000	1	7	3	5	14
Situation avant					
Prestataires actifs de l'assistance-emploi	5	20	5	15	45
Prestataires actifs de l'assurance-emploi	3	8	0	3	14
Autres situations	0	7	3	6	16
Total	8	35	8	24	75

Source : Léger Marketing (2001)

Le recrutement des participants a été effectué à l'aide d'échantillons aléatoires stratifiés à partir des fichiers administratifs du *MESS*. Au total, 75 personnes ont pris part aux rencontres, soit six à huit personnes par groupe.

D'une durée moyenne d'environ 105 minutes, les entrevues de groupe ont été animées par un responsable de la firme *Léger Marketing* qui avait également la responsabilité de rédiger un compte rendu sur le contenu de ces rencontres dont une synthèse de ce document est présentée dans ce rapport. Enfin, les rencontres se sont déroulées dans des salles spécialement conçues et aménagées aux fins de l'étude et munies, entre autres, de salons d'observation. Le *MESS* a assuré la supervision de la collecte de l'information. Toutes les rencontres ont été intégralement enregistrées afin de faciliter la rédaction d'un rapport final¹² qui a été par la suite révisé par le *MESS*.

Les agents d'aide à l'emploi

La collecte de l'information auprès d'agents d'aide à l'emploi a été réalisée à partir d'entrevues de groupe, de 90 à 120 minutes, d'après la méthode des groupes de discussion semi-dirigée. En tout, trois rencontres ont eu lieu entre le 13 et le 22 juin 2001 auprès de 17 agents d'aide à l'emploi dont cinq provenaient de la région du Bas-Saint-Laurent, six, des régions de Montréal-Banlieue et Montréal et les six autres, de la région de la Capitale-Nationale. La *DRES* a réalisé ces entrevues.

Les ressources externes

On entend par ressources externes les intervenants venant d'organismes communautaires ou privés dans certains cas qui sont associés à l'offre des mesures actives d'*Emploi-Québec*. La collecte de l'information provenant des ressources externes a été réalisée à partir d'entrevues individuelles et d'entrevues de groupe¹³. Au total, trois entrevues individuelles et quatre entrevues de groupe ont eu lieu entre le 13 juin et le 27 juin 2001 auprès de 12 personnes œuvrant dans des ressources externes dont trois provenaient de la région du Bas-Saint-Laurent, quatre des régions de Montréal-Banlieue et Montréal et finalement, cinq de la région de la Capitale-Nationale.

Les entrevues, d'une durée moyenne de 90 à 120 minutes selon le cas, ont été réalisées par la *DRES*.

¹² Le rapport final déposé par *Léger Marketing* dans le cadre de cette étude est disponible sur demande.

¹³ À l'origine, toutes les entrevues devaient être individuelles mais certains organismes ont préféré nous présenter deux de leurs ressources plutôt qu'une afin de créer une meilleure dynamique. De plus, dans le cas de la Région du Bas-Saint-Laurent, les ressources externes ont été tous rencontrés dans le cadre d'une entrevue de groupe. Cet entretien a eu lieu à un Centre de formation professionnelle située à Rimouski.

1.2 L'APPROCHE QUANTITATIVE

Les sources de données

Deux sources distinctes d'information ont été utilisées pour mener à bien le volet quantitatif : les données administratives des fichiers du *MESS* et les données provenant d'un sondage téléphonique¹⁴ mené lors d'une évaluation antérieure¹⁵. Il s'agit de données individuelles. De plus, certains renseignements plus globaux ont été obtenus auprès de participants ayant abandonné une participation aux mesures actives, d'agents d'aide à l'emploi et de représentants de ressources externes dans le cadre du volet qualitatif.

L'indicateur a d'abord été construit à partir de l'information concernant le cheminement de la participation aux mesures actives (résultats et motifs de fin de participation de même que la date de fin de la participation) inscrite dans les fichiers administratifs du *MESS*. Les renseignements recueillis lors du volet qualitatif concernant notamment la transmission, la codification et la saisie de l'information relative à une participation ont permis de valider et de bonifier les choix dans l'élaboration de l'indicateur d'interruption. La donnée du sondage ayant trait à la fin prématurée ou non de la participation à la mesure a par la suite été utilisée à des fins de validation de l'indicateur. Finalement, mentionnons que l'étude des déterminants de l'interruption repose, elle aussi, sur des données provenant des fichiers administratifs.

La population à l'étude

L'interruption de la participation aux mesures actives a été mesurée à partir de trois cohortes de participants sur des périodes successives de six mois. La première comprend les participants qui ont débuté une participation entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1998. La seconde est formée des participants qui ont débuté une participation entre le 1^{er} octobre 1998 et le 31 mars 1999 et la troisième, de celles et ceux qui ont débuté une participation entre le 1^{er} avril 1999 et le 30 septembre 1999.

Entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999, 169 704 personnes ont débuté une participation à une mesure active. Certaines personnes ont participé à plus d'une mesure active au cours de cette période de 18 mois, générant ainsi 242 477 participations. De ces 242 477 participations, 91 942 ont débuté au cours du premier semestre (1^{er} avril 1998 au 30 septembre 1998), 98 882 participations ont débuté au cours du second semestre (1^{er} octobre 1998 au 31 mars 1999) et 51 653 participations au troisième semestre (1^{er} avril 1999 au 30 septembre 1999).

La période d'observation

Pour chaque cohorte, la période d'observation a été d'une durée minimale d'un an et maximale de 18 mois. La période d'observation est de même durée pour chacune des cohortes afin de les comparer entre elles. Cette période s'étale de la date de début de la participation jusqu'au 30 septembre 1999 pour la première cohorte, jusqu'au 31 mars 2000 pour la seconde cohorte et jusqu'au 30 septembre 2000 pour la troisième cohorte.

¹⁴ Otis, Daniel : *Évaluation formative de huit mesures actives d'Emploi-Québec – Résultats et effets*, Direction générale des politiques, DRES, Janvier 2000.

¹⁵ Les données du sondage téléphonique ont été utilisées dans le cadre de cette étude à la suite de l'autorisation de la Responsable ministérielle. La procédure respecte la Loi sur l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Cette période minimale d'un an devait fournir le temps nécessaire aux participants pour terminer leur participation et permettre ainsi une estimation fiable de l'interruption de la participation. Toutefois, certaines mesures nécessitent parfois plus de temps, ce qui affecte l'estimation du taux d'interruption. C'est le cas, entre autres, de certaines activités de MFOR dont la durée excède parfois un an. Pour contrer ce phénomène, nous avons également calculé le taux pour une période maximale plus longue pour les deux premières cohortes, soit respectivement 30 mois et 24 mois.

La construction de l'indicateur d'interruption de la participation

L'indicateur développé dans la présente étude s'inspire de l'indicateur de l'état de fin de participation construit lors d'études antérieures réalisées par la *DRES* sur le même sujet. Le nouvel indicateur vise toutefois à couvrir toutes les mesures actives offertes aux individus par *Emploi-Québec*¹⁶ et à minimiser l'importance relative des participations difficiles à classer en raison de l'absence de données précises sur l'interruption ou non avant terme de la participation.

L'indicateur est généré à partir de la date de fin réelle de la participation ainsi qu'à partir des codes de résultats et de motifs de fin de participation. En tout premier lieu, une participation est considérée comme étant terminée si la date de fin réelle de participation se situe à l'intérieur de la période d'observation.

Elle est dite «Menée à terme» si une date de fin réelle de participation indique que la participation est terminée à l'intérieur de la période d'observation et que le résultat, ou le motif, de fin de participation indique que la participation a été complétée ou que la date de fin prévue de la participation a été atteinte. En contrepartie, une participation est considérée comme n'ayant pas été menée à terme si une date de fin réelle de participation indique que la participation est terminée à l'intérieur de la période d'observation et que le résultat et le motif de fin de participation indiquent que la participation n'a pas été complétée et que la date de fin prévue de la participation n'a pas été atteinte. Dans l'éventualité où aucune date de fin réelle n'était inscrite ou que celle-ci excédait la période d'observation, la participation est considérée comme étant toujours en cours.

On a vu à la section 3.3.1 du rapport comment sont interprétés les codes de résultats ainsi que les codes de motifs pour déterminer si une participation a été menée à terme ou non. Les résultats de l'approche qualitative ont servi de guide pour la prise de décision.

La validation de l'indicateur d'interruption

Pour valider notre indicateur d'interruption, nous avons d'abord exploré les modalités et les pratiques de saisie et de transmission des informations portant sur l'inscription des participations de même que sur le suivi et la fin des participations avec des agents d'aide à l'emploi et des représentants des ressources externes lors du volet qualitatif de l'étude. Ensuite, nous avons comparé l'information générée par notre indicateur aux déclarations des participants recueillies au cours du sondage mené pour l'évaluation formative des mesures actives. Pour cette dernière opération, nous avons procédé à deux analyses impliquant les participations pour lesquelles l'indicateur construit indique que la participation a été menée à terme ou qu'elle a été interrompue. Les participations «En cours» et les participations «Terminées, motifs inconnus» ont été exclues du processus initial de validation.

¹⁶ À l'exception de la mesure «Soutien au travail autonome (STA)».

Lors de la première analyse, nous avons comparé les valeurs individuelles attribuées par l'indicateur d'interruption à la donnée du sondage portant sur l'état de participation des mêmes individus. Ce croisement génère quatre sous-groupes selon le statut de fin de participation établi par l'indicateur d'interruption et par l'information fournie par la personne participante au moment du sondage (tableau A-2). Le rapport $(A+D)/(A+B+C+D)$ nous fournit la proportion de statuts concordants.

TABLEAU A-2

Sous-groupes générés par le croisement des sources d'information concernant les participations terminées

Sous-groupes	Statut de participation selon	
	L'indicateur créé	Le sondage
A	Menée à terme	Menée à terme
B	Menée à terme	Interrompue
C	Interrompue	Menée à terme
D	Interrompue	Interrompue

Lors de la seconde analyse, nous avons développé un modèle probabiliste évaluant la probabilité individuelle de mener une participation à terme à l'aide d'une analyse de régression logistique. Cette analyse repose sur les participations dont le statut établi par l'indicateur créé est corroboré par le sondage (sous-groupes A et D).

Pour ce faire, nous avons appuyé notre analyse sur le modèle théorique, qui est présenté dans le rapport, en utilisant des variables disponibles dans nos fichiers pour représenter les différentes dimensions composant le modèle théorique (tableau A-3). Le modèle est analysé en intégrant le sexe ainsi que l'âge des participants comme variables supplémentaires de contrôle. De plus, le sondage a révélé que le taux d'interruption de la participation à une mesure active serait significativement relié à la mesure elle-même. Le type de mesures est donc aussi inclus dans le modèle d'analyse à titre de variable de contrôle.

Nous sommes conscients que les variables disponibles dans les fichiers administratifs du *MESS* ne peuvent représenter adéquatement les dimensions perceptives prévues par le modèle théorique. Toutefois, il s'agit ici d'une démarche exploratoire et nous pensons que l'ordonnement du processus analytique selon un modèle théorique est plus valable qu'une simple élimination statistique.

TABLEAU A-3

Variables considérées comme potentiellement déterminantes de l'interruption avant terme d'une participation à une mesure active selon les concepts théoriques du modèle utilisé

Concepts	Variables
Perception de la menace que représente une interruption à une mesure active	- Présence cumulative à l'assistance-emploi - État à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi
Perception de la capacité personnelle à mener une participation à terme	- Scolarité - Le fait d'assumer seul(e) la charge d'un enfant (responsable d'une famille monoparentale)
Événements déclencheurs	- Certains motifs de fin de participation (obtention d'un emploi, transfert, etc.)

Les variables utilisées lors de ces analyses sont définies au tableau A-4.

TABLEAU A-4

Coefficients (β), erreurs standards SE (β) et degrés de signification statistique (p) associés aux différentes caractéristiques individuelles résultant de l'analyse de la régression logistique sur la probabilité d'interrompre une participation à une mesure

Caractéristiques	β	SE (β)	p
Prestataire actif à l'assistance-emploi	0,478	0,0166	0,0001
Admissible à l'assurance-emploi	-0,147	0,0157	0,0001
Prestataire actif de l'assurance-emploi	-0,184	0,0188	0,0001
Âge (en année)	-0,018	0,0006	0,0001
Sexe (Masculin vs féminin)	0,187	0,0120	0,0001
Responsable d'une famille monoparentale	-0,078	0,0169	0,0001
Scolarité (Collégial, universitaire vs primaire, secondaire)	-0,026	0,0018	0,0001
Duré cumulative à l'assistance-emploi (en mois)	0,002	0,0001	0,0001

Il est néanmoins utile de préciser que parmi les motifs de fin de participation utilisés, l'obtention d'un emploi et la sortie de l'aide ont été regroupés pour constituer un premier type d'événements déclencheurs alors que le transfert à une autre activité a été considéré isolément.

Le modèle probabiliste résultant de l'analyse de régression logistique permet de calculer, pour chacune des participations des quatre groupes A, B, C, et D, une probabilité que celle-ci ait été menée à terme. Nous avons comparé ensuite les probabilités moyennes de chacun des quatre groupes à l'aide d'une analyse de variance. Cette analyse nous a permis de vérifier auquel des sous-groupes A et D, pour lesquels les deux sources d'information mènent au même constat, les sous-groupes B et C correspondent le plus.

Le taux d'interruption de la participation

Certaines personnes ont participé à plus d'une mesure au cours de la période considérée et chacune de ces différentes participations peut aussi bien avoir été menée à terme ou avoir été interrompue. Ainsi, le cheminement d'un individu peut être constitué d'une séquence irrégulière de participations menées à terme et de participations interrompues. En conséquence, le calcul du taux d'interruption repose sur le nombre de participations débutées au cours de chacun des trois semestres considérés et non sur le nombre d'individus ayant débuté une participation.

Ainsi, dans notre étude, le taux d'interruption de la participation aux mesures actives au cours d'un semestre est défini par le rapport du nombre de participations débutées au cours du semestre ayant été interrompues avant la fin de la période d'observation sur le nombre de participations débutées au cours du semestre et terminées avant la fin de la période d'observation.

L'indicateur d'interruption, tel que conçu, comprend trois catégories : les participations menées à terme, les participations interrompues et les participations encore en cours ou non classées. Toutefois, le calcul des taux d'interruption exclut les participations encore en cours ou non classées afin de ne pas sous-évaluer les taux d'interruption. En procédant à cette exclusion, on émet l'hypothèse que le taux d'interruption des participations encore en cours ou non classées devraient éventuellement être sensiblement le même que celui des participations terminées. Les conséquences de cette procédure sont faibles si le pourcentage de participations encore en cours ou non classées est inférieur à 5 %. Globalement, les participations non classées représentent approximativement 1 % et l'utilisation de périodes d'observation plus longues pour les deux premières cohortes nous a permis de cerner l'impact de l'exclusion des participations encore en cours sur nos estimations des taux d'interruption.

L'interruption de la participation à un parcours

Dans le cadre de la présente étude, une participation à un parcours est considérée comme étant terminée si une date de fin réelle de participation au parcours indique que la participation est terminée au cours de la période d'observation et qu'aucune autre participation n'est enregistrée pour la personne participante durant les 123 jours (4 mois) suivant la date de fin de participation au parcours. Mentionnons que les parcours sans participation à une des cinq mesures actives d'emploi considérées ont été exclus dans les analyses se rapportant aux parcours.

Pour ce qui est de déterminer si le parcours a été mené à terme ou s'il a été interrompu, nous avons tenu compte de toutes les participations de l'individu aux mesures actives à l'étude débutées entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 septembre 1999, et nous avons établi le nombre de participations interrompues à l'intérieur d'un parcours. Le jumelage des trois cohortes est nécessaire pour bien rendre compte de la dynamique des parcours puisqu'un parcours peut comprendre des participations débutant dans chacune des trois périodes successives de six mois considérées. Le taux d'interruption de la participation au parcours est défini par le rapport du nombre de participations à des mesures actives débutées dans un parcours ayant été interrompues avant la fin de la période d'observation sur le nombre de participations à des mesures actives débutées dans ce parcours et terminées avant la fin de la période d'observation.

Les indicateurs de l'interruption de la participation à un parcours peuvent prendre différentes valeurs entre 0 % (aucune participation interrompue) et 100 % (toutes les participations ont été interrompues). Les valeurs intermédiaires reflètent certes la démarche de la personne participante, mais soulèvent des défis quant à la qualification de la participation à un parcours. Par exemple, à partir de quelle proportion d'interruption des participations aux mesures actives formant un parcours doit-on considérer pour que le parcours ait été interrompu ?

Afin d'alimenter de façon constructive nos réflexions sur la portée et les limites de cet indicateur, nous avons étudié la relation entre le taux d'interruption de la participation aux parcours avec l'issue (menée à terme ou interrompue) de la dernière participation à ce parcours.

2. VALIDATION DE L'INDICATEUR DE L'INTERRUPTION

L'indicateur est généré à partir de la date de fin réelle de la participation ainsi qu'à partir des codes de résultats et de motifs de fin de participation. L'utilisation de ces codes tient également compte des résultats des entrevues individuelles et des groupes de discussion menés auprès de représentants de ressources externes et d'agents d'aide à l'emploi lors du volet qualitatif.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, une participation est considérée comme étant terminée si la date de fin réelle de participation se situe à l'intérieur de la période d'observation. S'il y a une réinscription à la même mesure pour des raisons d'ordre administratif (fermeture au 31 mars et inscription au 1^{er} avril) ou de prolongation¹⁷, nous considérons qu'il s'agit d'une seule participation pour les besoins de notre étude. Nous avons attribué à celle-ci la date de début de participation de la première participation ainsi que la date, les résultats et les motifs de fin de participation de la seconde. Ces données administratives peuvent laisser croire à des participations successives à une même mesure. Toutefois, lors des discussions dans le cadre du volet qualitatif, on nous a mentionné qu'il s'agit presque toujours d'une modalité administrative et qu'on doit l'interpréter comme une seule participation lorsque la période d'interruption est courte.

Le délai retenu pour considérer que deux participations consécutives à une même mesure ne représentent qu'une seule participation a été fixé à moins de 7 jours dans le cas des mesures SAE, PPE, INSO de même que SSAL. Ce délai est basé sur les commentaires des agents d'aide et des représentants des ressources externes à ce sujet, lesquels ont été unanimes à déclarer que le délai entre la fermeture et la réinscription est très court, soit quelques jours, tout au plus.

En ce qui concerne MFOR, la façon de codifier l'information est toutefois moins uniforme. Ainsi, des agents ferment une participation à une MFOR lors de la fin des cours au congé des Fêtes ou de la période estivale alors que d'autres laissent la mesure ouverte. De plus, il semble que dans les années considérées (1998 – 2000), la poursuite de la formation dans une autre institution ou un autre organisme impliquait la fermeture de la participation et l'ouverture d'une nouvelle participation. Afin de couvrir l'ensemble de ces situations, le délai retenu pour considérer que deux participations consécutives à une même MFOR ne représente qu'une seule participation a été fixé à 123 jours, soit un peu plus que la période estivale.

Les codes de résultats de fin de participation «Durée complétée, même emploi», «Durée complétée, autre emploi» et «Durée complétée, sans emploi» sont associés à une participation menée à terme. Les agents d'aide à l'emploi ont unanimement approuvé cette interprétation. Selon les agents d'aide à l'emploi interrogés, les codes de résultats de fin de participation «Diplôme obtenu» et «Projet de formation réussi» correspondent eux aussi à des participations menées à terme.

En ce qui a trait au code de résultats de fin de participation «Objectifs atteints», lequel est utilisé pour certains PPE, soit «Services externes de main-d'œuvre», «Jeunes volontaires», «Préparation à l'emploi» et «Autres projets», et pour les SAE, INSO et l'activité de MFOR, «Entreprise d'entraînement», il ne signifie pas nécessairement que

¹⁷ Pour la mesure INSO, une réévaluation est effectuée dans le cadre d'une participation de plus de 12 mois afin de s'assurer de la pertinence d'une prolongation de la participation.

l'individu est demeuré dans la mesure jusqu'à la date de fin initialement prévue. En effet, un code «Objectifs atteints» peut être utilisé, par exemple, dans la situation où un individu trouve un emploi avant la date limite de sa participation autant que dans la situation où une personne complète sa participation et atteint ses objectifs. Toutefois, dans les mesures pour lesquelles ce code est utilisé, l'accent est mis sur la recherche d'emploi (SAE) et sur le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés visant le retour en emploi ou en formation. Ainsi, les ressources externes offrant ces mesures vont encourager les personnes à atteindre leurs objectifs personnels et à chercher un emploi, à retourner aux études ou à poursuivre d'autres démarches les faisant cheminer vers l'emploi. Dans un tel contexte, il nous semble justifier de considérer le code «Objectifs atteints» comme une indication que la participation a été menée à terme en fonction de ce qui était visé par la mesure.

D'autre part, le code de résultats de fin de participation «Objectifs atteints, entreprend formation», est utilisé exclusivement pour MFOR, soit dans le cas d'une fermeture «administrative», suivie d'une réouverture dans la même activité (cette façon de procéder n'est pas la même pour tous les agents d'aide à l'emploi consultés), soit dans le cas où la participation à une activité MFOR est terminée et qu'une autre activité MFOR est entreprise dans un court délai. Comme nous avons mis en place des éléments de contrôle permettant de lier deux participations à une même activité qui ne devraient en réalité n'en former qu'une, le premier cas rapporté ci-haut ne devrait vraisemblablement plus apparaître dans l'indicateur d'interruption. Dès lors, le code «Objectifs atteints, entreprend formation» reflète, dans notre organigramme de calcul, uniquement le fait d'avoir mené à terme la participation.

Par contre, le code de résultats de fin de participation «Objectifs non atteints» ne permet pas de statuer de façon définitive sur l'issue de la participation. En effet, *a priori*, un code «Objectifs non atteints» peut être utilisé dans la situation où une personne complète sa participation sans atteindre ses objectifs autant que dans la situation où un individu n'atteint pas ses objectifs en raison d'une interruption avant terme de sa participation. Pour ce code de résultats de fin de participation, la participation est considérée avoir été menée à terme si le code de motifs de fin de participation est «Durée prévue atteinte». Autrement, la participation est considérée interrompue.

Les codes de résultats de fin de participation «Transfert prêts et bourses» et «En attente d'information» ont été utilisés de façon concomitante avec le code de motif de fin de participation «Durée prévue atteinte». Lorsque ce dernier apparaissait, la participation a été considérée avoir été menée à terme. Autrement, la participation est considérée terminée sans détermination du fait d'être menée à terme ou non.

En ce qui concerne le code de résultats de fin de participation «Conversion», il est réservé à des fins administratives et ne peut donc être utilisé pour les fins de notre indicateur. Étant donné que ce code a été attribué à moins de 0,2 % des participations, celles-ci sont exclues de la présente étude.

Enfin, les codes de résultats de fin de participation «Non complété, autre emploi» et «Non complété, sans emploi» identifient les participations interrompues. L'interprétation de ces codes a été validée par les agents d'aide à l'emploi consultés.

Le tableau 2 présenté dans le rapport résume les interprétations précédentes quant à la détermination de l'état de la participation.

Dans l'approche quantitative de validation des codes de résultats utilisés, nous avons jumelé les données de l'enquête formative avec les données du fichier administratif¹⁸ et nous avons croisé les résultats de fin de participation avec les réponses à la question «Maintenant, dites-nous si vous avez complété votre participation jusqu'à la fin tel que prévu?». Cette question compte 2,4 % de données manquantes. Nos analyses reposent sur 6 722 individus pour lesquels l'indicateur a établi que leur participation a été menée à terme ou qu'elle a été interrompue avant terme.

Parmi les participations désignées «Menées à terme» par l'indicateur construit à partir des fichiers administratifs du MESS, 84 % ont aussi été déclarées avoir été menées à terme par les personnes ayant participé au sondage alors que 58 % des participations désignées «Interrompues» par l'indicateur construit ont aussi été déclarées avoir été interrompues avant terme par les personnes ayant participé au sondage (tableau A-5). Globalement, les deux sources d'information concordent pour 79 % des participations considérées ((4 598 + 732) / 6 722).

TABLEAU A-5

Comparaison entre l'indicateur construit à partir des fichiers administratifs et des données du sondage sur l'issue de la participation aux mesures actives

Selon l'indicateur		Selon le sondage		
		Menée à terme	Terminée avant terme	Total
Menée à terme	n	4 598	871	5 469
	%	84,1	15,9	100,0
Terminée avant terme	n	521	732	1 253
	%	41,6	58,4	100,0
Total	n	5 119	1 603	6 722
	%	76,0	24,0	100,0

Comme nous l'avons précisé précédemment, la seconde étape de la validation de l'indicateur d'interruption de la participation aux mesures actives repose sur le développement d'un modèle probabiliste évaluant la probabilité individuelle de mener une participation à terme à l'aide d'une analyse de régression logistique. Cette analyse utilise l'information concernant les 5 330 participations pour lesquelles les sources d'information concordent et le processus d'élimination des variables repose, comme nous l'avons souligné auparavant, sur le modèle théorique retenu. Comme les durées des participations aux mesures actives diffèrent grandement selon le type de mesures, de même que les clientèles rejointes par celles-ci, nous avons introduit des variables de contrôle représentant le type de mesures.

Avant de procéder aux analyses multivariées, nous avons étudié l'association entre les différentes variables ordinales impliquées dans le modèle (voir tableau A-6).

¹⁸ 9 438 participants à des mesures actives ont répondu au sondage de l'évaluation formative des mesures actives. De ce nombre, 7 132 ont participé à une des mesures faisant l'objet de la présente étude. Le jumelage a été effectué avec succès pour 6 947 d'entre eux (97 %). Voir : Otis, Daniel : Évaluation formative de huit mesures actives d'Emploi-Québec – Résultats et effets, *Direction générale des politiques*, DRES, Québec, Janvier 2000.

TABLEAU A-6

Corrélation (Spearman r et taux-b de Kendall) entre les différentes variables ordinales

Variables	Test de corrélation	Présence cumulative à l'assistance-emploi (en mois)	Durée de la participation (en semaine)	Scolarité (4 niveaux)	Âge (en année)
Présence cumulative à l'assistance-emploi (en mois)	Corrélation r	1,000			
	Kendall's taux-b	1,000			
Durée de la participation (en semaine)	Corrélation r	0,111	1,000		
	Kendall's taux-b	0,127	1,000		
Scolarité (4 niveaux)	Corrélation r	-0,219	-0,026	1,000	
	Kendall's taux-b	-0,221	-0,024	1,000	
Âge (en années)	Corrélation r	0,180	-0,056	0,031	1,000
	Kendall's taux-b	0,096	-0,042	0,030	1,000

De plus, tout au long du processus analytique, nous avons porté une attention particulière aux fluctuations des coefficients et de l'erreur standard qui y sont associés. Ces précautions visent à détecter les problèmes numériques liés aux cellules vides (*zero cell count*), à la séparation complète et à la colinéarité, lesquels se manifestent toujours par des estimations extraordinairement grandes de l'erreur standard et, parfois, par des estimations exagérément élevées des coefficients¹⁹.

La première phase met à l'épreuve le modèle impliquant la présence cumulative à l'assistance-emploi, l'état à l'assistance-emploi, l'état à l'assurance-emploi, l'âge, le sexe, le type de mesures actives ainsi que les termes d'interaction de premier ordre. Au terme de cette première étape, la variable «Sexe» a été éliminée, ainsi que les «Statuts à l'assurance-emploi» et les termes d'interaction. Le modèle résultant permet de classer correctement 79,6 % des participations pour lesquelles les deux sources d'information concordent.

¹⁹ Hosmer, D.W. and S. Lemeshow : *Applied logistic regression*. John Wiley and Sons, Ed., New York, 1989.

TABLEAU A-7**Modèle probabiliste de mener la participation à terme découlant de chacune des phases d'analyse**

Phases	Variables	β	p	RCb	Concordance
Phase 1	Présence cumulative	- 0,00348	0,0001	0,997	79,6 %
	Prestataire actif à l'assistance-emploi	- 0,32110	0,0027	0,725	
	Âge	0,01980	0,0001	1,020	
Phase 2	Présence cumulative	- 0,00239	0,0313	0,998	85,2%
	Prestataire actif à l'assistance-emploi	- 0,58830	0,0001	0,555	
	Âge	0,02590	0,0001	1,026	
	Durée réelle de participation	0,11490	0,0001	1,122	
	Scolarité	0,28760	0,0273	1,333	
	Interaction présence cumulative et scolarité	- 0,00355	0,0436		
Phase 3	Présence cumulative	- 0,00418	0,0001	0,996	83,7 %
	Prestataire actif à l'assistance-emploi	- 0,63160	0,0001	0,532	
	Âge	0,01840	0,0005	1,019	
	Obtention emploi / sortie de l'aide	- 1,13780	0,0001	0,321	
	Transfert	- 0,60680	0,0061	0,545	
	Interaction présence cumulative et obtention emploi / sortie de l'aide	0,00999	0,0004	1,010	
Phase 4	Présence cumulative	- 0,00350	0,0020	0,997	86,0 %
	Prestataire actif à l'assistance-emploi	- 0,68820	0,0001	0,502	
	Âge	0,02380	0,0001	1,024	
	Scolarité	0,30800	0,0231	1,361	
	Durée réelle de participation	0,11540	0,0001	1,122	
	Obtention emploi / sortie de l'aide	-1,21860	0,0001	0,296	
	Transfert	-0,61220	0,0066	0,542	
	Interaction présence cumulative et scolarité	-0,00407	0,0231	0,996	
Interaction présence cumulative et obtention emploi / sortie de l'aide	0,01130	0,0001	1,011		

La seconde phase reprend le modèle découlant de la phase 1 en y ajoutant la «Durée réelle de la participation», la «Scolarité», le fait d'être «Responsable d'une famille monoparentale» et les termes d'interaction impliquant ces nouvelles variables. La «Durée réelle de la participation» et la «Scolarité» ont été maintenu dans le modèle, de même qu'un terme d'interaction impliquant la «Présence cumulative» et la «Scolarité». Le modèle résultant de cette seconde phase d'analyse permet de classer correctement 85,2 % des participations pour lesquelles les deux sources d'information concordent.

La troisième phase reprend elle aussi le modèle découlant de la phase 1 en y ajoutant cette fois certains «Motifs de fin de participation à une mesure active» pouvant représenter des événements déclencheurs. Les deux variables représentant les événements déclencheurs ont été maintenues dans le modèle ainsi qu'un terme d'interaction entre la «Présence cumulative à l'assistance-emploi» et l'un des «Indicateurs d'événements déclencheurs». Le modèle résultant de la troisième phase permet de classer correctement 83,7 % des participations pour lesquelles les deux sources d'information concordent.

Enfin, la quatrième et dernière phase du processus met en présence les variables des modèles 2 et 3. Ainsi, Les variables composant le modèle final sont la «Présence cumulative à l'assistance-emploi», le fait d'être «Prestataire actif à l'assistance-emploi», ainsi que l'«Âge», la «Scolarité», la «Durée réelle de la participation», les deux variables représentant des «Événements déclencheurs » et certains termes d'interaction. Le modèle final permet de classer correctement 86,0 % des participations pour lesquelles les deux sources d'information concordent.

À partir du modèle final, nous avons établi la probabilité d'avoir été menée à terme, pour chacune des 6 777 participations du fichier obtenu du jumelage des fichiers. Ensuite, nous avons comparé les probabilités moyennes d'avoir été menées à terme des quatre groupes A, B, C et D (tableau A-8). Cette comparaison montre que, globalement, les participations pour lesquelles l'indicateur construit dans le cadre de cette étude indique qu'elles ont été menées à terme ont une probabilité moyenne très élevée d'avoir effectivement été menées à terme et ce, tant pour celles confirmées par la personne participante (91 %) lors du sondage (sous-groupe A) que pour celles infirmées par la répondante ou le répondant (87 %) (sous-groupe B). La similitude entre ces groupes est encore plus marquée lorsque l'on compare les valeurs médianes (95 % dans chaque groupe).

D'autre part, les participations pour lesquelles l'indicateur construit dans le cadre de cette étude indique qu'elles aient été interrompues ont une probabilité moyenne nettement moindre d'avoir été effectivement menées à terme et ce, tant pour celles confirmées par la personne participante (58 %) lors du sondage (sous-groupe D) que pour celles infirmées par la répondante ou le répondant (67 %) (sous-groupe C). De plus, les valeurs médianes révèlent que la moitié des participations du sous-groupe D ont une probabilité inférieure à 62 % d'avoir été menées à terme et que la moitié des participations formant le sous-groupe C ont une probabilité inférieure à 75 % d'avoir été menées à terme.

Il ne s'agit pas ici de prétendre que l'information générée par l'indicateur est exempte d'erreurs. Toutefois, les investigations menées dans le volet qualitatif portent à croire que les codes de fin de résultats de fin de participation inscrits par les agents d'aide à l'emploi sont généralement fiables. Lors d'un sondage, certaines personnes auraient tendance soit à fournir une réponse socialement acceptable (désirabilité sociale) ou soit à interpréter l'issue de leur participation en fonction de leurs objectifs personnels plutôt que des objectifs convenus avec l'intervenant. C'est du moins que semble indiquer le modèle développé. Un autre élément qui milite dans ce sens vient de l'observation faite sur les conséquences de l'interruption avant terme. Les conséquences négatives perçues peuvent influencer les réponses fournies par la personne participante.

TABLEAU A-8

Valeurs moyenne et médiane de la probabilité que la participation ait été menée à terme selon les sous-groupes générés par le croisement des fichiers

Sous-groupes	Probabilité			
	Moyenne	E.S.M. ¹	Médiane	n
A Participation menée à terme établie par l'indicateur et confirmée par la personne participante	90,8 %	0,183 %	95,3 %	4 598
B Participation menée à terme établie par l'indicateur mais infirmée par la personne participante	87,4 %	0,618 %	94,7 %	871
C Participation interrompue établie par l'indicateur mais infirmée par la personne participante	66,6 %	1,260 %	75,0 %	520
D Participation interrompue établie par l'indicateur et confirmée par la personne participante	57,9 %	1,100 %	61,8 %	732

¹ E.S.M. : Erreur standard sur la moyenne

Nous avons également constaté dans le cadre du volet qualitatif de cette étude que des participants croient que le fait d'interrompre une participation peut avoir des répercussions sur la possibilité de participer à une autre mesure. Certains ont même mentionné qu'ils ne veulent pas discuter de cette expérience à de futurs employeurs ou l'inscrire à leur *curriculum vitae*, de crainte que cela leur nuise et leur ferme des portes. Ils ont mentionné aussi que cela pouvait avoir des conséquences sur l'offre des mesures d'Emploi-Québec en ce sens que certaines mesures pourraient ne plus leur être offertes. Finalement, comme les sondages sont réalisés au nom du MESS, il est aussi possible que cela influence les réponses concernant l'issue de la participation.

3. IMPACT DE LA PARTICIPATION EN COURS SUR LE TAUX D'INTERRUPTION

Nous avons aussi étudié l'impact des participations toujours en cours à la fin de la période d'observation sur l'estimation du taux d'interruption. Avec l'utilisation de période d'observation plus longue, ces proportions sont réduites à 1,0 % et 1,3 % pour le premier et le second semestre. Aucun ajustement n'était possible pour le troisième semestre.

Globalement, cet ajustement a eu peu d'effets sur les taux d'interruption des deux premiers semestres, soit 22,0 % au lieu de 22,9 % pour le premier et 19,2 % au lieu de 19,5 % pour le second (tableau A-9). L'ajustement a aussi eu peu d'effets sur les taux d'interruption aux mesures PPE, SAE, INSO et SSAL, à l'exclusion de l'activité «Entreprises d'économie sociale» dont le taux d'interruption au premier semestre a été réduit, soit 39,4 % au lieu de 45,1 %.

Pour certaines activités de formation, l'ajustement a entraîné une diminution égale ou inférieure à 2 % du taux d'interruption initialement estimé. Les activités de formation affectées par l'ajustement sont les suivantes : «Alphabétisation», «Formation générale au secondaire», «Formation professionnelle au secondaire», «Formation générale pré-universitaire» et «Formation technique collégiale».

TABLEAU A-9

Taux d'interruption aux participations aux mesures actives en fonction du type de mesures et des semestres (périodes d'observation de 18 à 24 mois et de 24 à 30 mois)

Type de mesures Activités	Avril 1998 - septembre 1998		Octobre 1998 - mars 1999	
	Taux	n	Taux	n
Projets de préparation pour l'emploi	18,7	6 237	19,8	7 678
Services externes de main-d'œuvre	14,7	2 432	14,3	2 091
Entreprises d'insertion	33,0	879	39,6	864
Jeunes volontaires	5,5	364	16,6	313
Préparations à l'emploi				
Autres projets	19,5	2 562	18,7	4 410
Services d'aide à l'emploi	11,0	26 024	9,2	41 494
Mesures de formation	25,0	33 447	26,2	33 082
Francisation	26,7	2 653	27,5	1 984
Préalable formation professionnelle				
Alphabétisation	35,8	1 260	38,9	869
Formation générale secondaire	40,8	9 918	46,0	8 530
Formation professionnelle secondaire	16,6	11 341	17,5	10 490
Formation générale pré-universitaire	17,3	542	16,5	254
Formation technique collégiale	14,2	3 647	17,2	5 114
Formation universitaire	8,6	491	6,2	209
Service d'insertion socio-professionnelle	17,3	52	24,9	338
Entreprise d'entraînement	7,4	340	8,6	590
Service d'insertion métier semi-spécialisé	25,8	302	30,8	633
Formation linguistique	14,3	91	12,2	287
Orientation et préparation à l'emploi	8,1	185	11,2	125
Formation d'appoint (Autre)	17,9	2 625	19,8	3 659
Insertion sociale	32,7	9 845	34,3	3 652
Subventions salariales	29,0	13 985	31,0	10 513
Entreprises privées	37,0	5 330	35,7	4 030
Entreprises d'économie sociale	39,4	681	44,9	390
Organismes communautaires	22,8	7 974	26,9	6 093
Total	22,0	89 538	19,2	96 419